

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2014

SOMMAIRE

La présentation du territoire	p. 3/6
Les compétences	p. 7/8
Le fonctionnement de la CCA	p. 9/11
Les réunions des commissions	p. 12
Les réunions des bureaux communautaires	p. 13
Les comptes-rendus des réunions des conseils communautaires	p. 14
<i>Conseil Communautaire du 21/01/2014</i>	p. 15/20
<i>Conseil Communautaire du 15/04/2014</i>	p. 21/25
<i>Conseil Communautaire du 24/04/2014</i>	p. 26/32
<i>Conseil Communautaire du 26/06/2014</i>	p. 33/42
<i>Conseil Communautaire du 25/09/2014</i>	p. 43/48
<i>Conseil Communautaire du 19/12/2014</i>	P. 49/57
Le règlement intérieur	p. 58/61
Les principales activités des services	p. 62
<i>Les accueils de loisirs sans hébergement</i>	p. 63/66
<i>Les beaux-arts</i>	p. 67/68
<i>Le centre de natation communautaire</i>	p. 69/72
<i>Les circuits de randonnée</i>	p. 73/74
<i>Les commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité</i>	p. 75/76
<i>Le conservatoire à Rayonnement Intercommunal</i>	p. 77/81
<i>Les déchets ménagers et le balayage des voies</i>	p. 82
<i>Le développement économique</i>	p. 83/91
<i>L'espace multimédia</i>	p. 92/94
<i>L'office de tourisme</i>	p. 95
<i>Le portage de repas à domicile</i>	p. 96
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	p. 97
<i>Le transport</i>	p. 98
La contractualisation avec le Département	p. 99
Les implications dans les organismes extérieurs	p. 100/102
La communication	p. 103/116
Les moyens humains	p. 117
<i>L'organigramme des services</i>	p. 118/119
Les résultats du Compte Administratif	p. 120/122

Présentation du Territoire

La Communauté de Communes de l'Abbevillois est un établissement public qui regroupe les 13 communes des cantons Nord et Sud d'Abbeville.

Evolution des compétences

24/06/1994 :

Création du District de l'Agglomération Abbevilloise :

- gestion du centre de secours contre l'incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, étude ou projet d'intérêt communal, SDAU.

25/02/2000 :

Fonctionnement de la mission locale pour l'emploi.

Création du SPANC + aménagement et entretiens des sentiers de randonnée, actions de mise en valeur touristique du patrimoine local

31/12/2001 :

Transformation du District de l'Agglomération Abbevilloise en Communauté de Communes de l'agglomération Abbevilloise.

31/12/2004 :

Dénomination Communauté de Communes de l'Abbevillois.

Organisation des services publics de transports des personnes.

13/05/2005 :

Adhésion à AMEVA.

28/12/2006 :

Modification des compétences et des statuts liés à la définition de l'intérêt communautaire :

- gestion des zones d'activités et actions de développement économique, NTIC, adhésion à l'agence Susi, transport des élèves durant le temps scolaire, politique du logement.

30/12/2008 :

Institution de la Taxe Professionnelle Unique.

Accueils de loisirs, centre de natation communautaire, portage de repas à domicile, école des Beaux-Arts, développement économique, balayage des voies.

30/12/2009 :

Conservatoire de musique.

27/06/2011 :

- transfert des pouvoirs de police en matière de déchets ménagers

- définition de la stratégie de développement touristique

- coordination des actions touristiques

- actions de promotion en faveur du tourisme

24/10/2012 :

- transfert du camping municipal de Mareuil-Caubert

- déneigement de certaines sections du réseau prioritaire départemental, du réseau de desserte du transport scolaire et des voies de liaison entre communes rurales et entre communes rurales et Abbeville.

27/12/2013 :

- actions visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunale

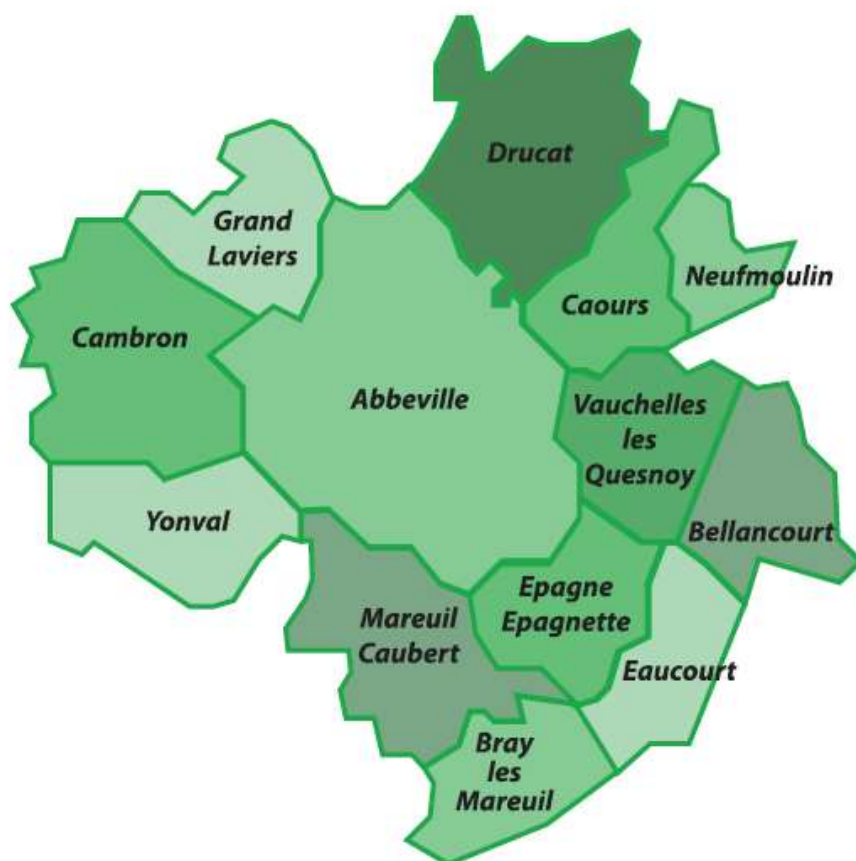
- actions visant à soutenir les opérateurs pour la réalisation de logements d'urgence, de maison-relais, de foyers jeunes travailleurs ou équivalents par le versement de subventions ou de participations.

1/04/2014 :

Rattachement de l'Office public de l'habitat d'Abbeville

2/12/2014 :

Modification de la représentativité des communes



Population légale des communes au 1^{er} janvier 2014

Les communes adhérentes	Nombre d'Habitants (pop. avec double compte)	Superficie (hectares)	Canton	Habitants
Abbeville	25 145	2 642	Nord et Sud	Les Abbevillois
Bellancourt	523	598	Nord	Les Bellancourtois
Bray-les-Mareuil	264	543	Sud	Les Brayois
Cambron	718	1 261	Sud	Les Cambronais
Caours-L'Heure	615	613	Nord	Les Caoursiens
Drucat-Le Plessiel	907	1 084	Nord	Les Drucatois
Eaucourt-sur-Somme	411	442	Sud	Les Eaucourtois
Epagne-Epagnette	597	656	Sud	Les Epagnois
Grand-Lavier	375	951	Nord	Les Lavierois
Mareuil-Caubert	1 012	908	Sud	Les Marevillois
Neufmoulin	359	443	Nord	Les Neufmoulois
Vauchelles-les-Quesnoy	914	614	Nord	Les Vauchellois
Yonval	246	393	Sud	Les Yonvalois
TOTAL	32 086	11 148		

L'ABBEVILLOIS

Le Territoire est situé dans le département de la Somme, au cœur de l'arrondissement de la Picardie Maritime, bordé à l'Est par le littoral picard, fermé au Nord par la vallée de l'Authie et au Sud par la vallée de la Bresle, ouvert au centre par la baie de Somme.

Deux vallées principales ont entaillé profondément le plateau crayeux picard.

La vallée de la Somme, orientée Sud-Est / Nord-Ouest, constitue l'élément naturel majeur tant par son ampleur (2 km de largeur en moyenne) que par son impact paysager. Le cours paisible de la Somme a entretenu une zone de marais très vaste et l'exploitation des tourbières qui en a résulté, a conduit à la création de nombreux plans d'eau, principalement en amont d'Abbeville, aujourd'hui à usage de loisirs (pêche et chasse).

La vallée du Scardon, affluent de la Somme, connaît une orientation Nord-Est / Sud-Ouest. Moins large que la précédente (700 m en moyenne), mais aussi encaissée, elle résulte de la confluence de la vallée de Drucat et de celle du Scardon, en amont.

Le noyau originel d'Abbeville est implanté en bordure de la Somme au confluent des 2 vallées principales. Les villages périphériques sont localisés soit dans les vallées au pied des coteaux, soit sur les plateaux agricoles. Le territoire représente une superficie de 111 km² et un bassin de vie de 32 000 habitants dont 25 000 habitent la ville centre Abbeville, 2^{ème} pôle urbain du département.

C'est un espace à la fois rural, urbain et péri-urbain.

Abbeville, situé à 15 km du littoral a été jusqu'au début du 20^{ème} siècle un port fluvial et maritime (exploitation du blé, importation de bois).

Aujourd'hui l'activité économique repose essentiellement sur le tertiaire même si l'industrie est encore présente.

Abbeville constitue un véritable pôle de services composé d'équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires, sportifs et culturels.

L'agglomération possède des liaisons autoroutières (A28 ET A16), ferroviaires (ligne Paris-Boulogne et Abbeville-eu) et fluviales (Somme canalisée d'Amiens à Abbeville et canal maritime débouchant à Saint-Valéry-sur-Somme).

Formes d'emploi

Les secteurs d'activités « Construction », « Industrie » et « Tertiaire » sont principalement concentrés sur Abbeville. L'activité des communes périphériques reste essentiellement agricole.

Le secteur industriel est significativement moins important que le secteur tertiaire mais assez diversifié. En effet, plusieurs domaines d'activités originaires du Vimeu Industriel se sont implantés sur Abbeville pour réaliser de la sous-traitance (activités liées à la robinetterie, la serrurerie, le travail du verre et du métal notamment).

Malgré une activité de sous-traitance dominante, Abbeville reste un pôle tertiaire puisque 79,4% des actifs ayant un emploi travaillent dans ce secteur. Les principaux employeurs sont le Centre Hospitalier, la commune d'Abbeville, Veolia environnement, Relaytion.

Chômage - Niveau de formation - Enseignement

Au 4^{ème} trimestre 2014, la zone d'emploi d'Abbeville comptabilisait un taux de chômage de 11,6 % contre 11,7 % en Région Picardie et 10 % au niveau national.

Abbeville accueillait 2004 collégiens et 2672 lycéens à la rentrée 2014.

Le lycée Boucher de Perthes et le lycée Saint Pierre proposent des filières générales et techniques, tandis que le lycée Agricole de la Baie de Somme prépare aux métiers tournés vers l'agriculture, l'environnement et les services à la personne.



Les Compétences au 27/12/2014

1 - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1.1- Création, aménagement, promotion, commercialisation, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.

- Gestion des biens immobiliers communaux voués à l'accueil d'activités économiques (investissement et fonctionnement).

- Accompagnement des entreprises.
- Aides publiques aux entreprises.

1.1.2- Actions de développement économique et touristique :

- Réalisation d'études de développement économique et de développement touristique visant à la mise en place de documents stratégiques intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise.

** Au titre de cette compétence, la communauté établit un schéma de développement commercial et un schéma de développement touristique.*

- Versement de subventions à des organismes de soutien à la création et à la reprise d'entreprises.

- Versement de subventions pour l'organisation de manifestations touristiques intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise.

** Au titre de cette compétence, la communauté apporte un soutien financier au Festival de l'oiseau.*

- Définition de la stratégie de développement touristique.

- Coordination des actions touristiques.

- Actions de promotion en faveur du tourisme.

- Le camping municipal de Mareuil-Caubert, déclaré d'intérêt communautaire, est transféré à la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

1.1.3- Création d'une zone de développement éolien (ZDE).

1.2 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1.2.1 - Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur.

1.2.2 - Elaboration des dossiers de ZAC correspondant aux zones d'activités d'intérêt communautaire.

1.2.3 - Organisation des transports urbains (services de transports réguliers de personnes, services de transports à la demande, transports scolaires...).

1.2.4 - Création et gestion des infrastructures nécessaires au transport des personnes.

Dans ce cadre la Communauté de Communes participera au financement éventuel d'infrastructures telles que gares, aéroport...

1.2.5 - Réalisation du Plan de Déplacement Urbain.

1.2.6 - Réalisation de documents stratégiques d'aménagement de l'espace intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise : charte d'aménagement, charte de pays, schéma directeur d'assainissement.

1.2.7- Adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional.

1.2.8 - Etudes d'aménagement hydraulique

Adhésion au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA).

1.2.9 - Adhésion à un Syndicat Mixte de Pays.

2 - COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 - PROTECTION et MISE en VALEUR de L'ENVIRONNEMENT et du CADRE de VIE

2.1.1- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions prévues par l'article L.2224.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.1.2- Assainissement non collectif : mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

2.1.3- Aménagement et entretien des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental.

2.1.4- Mise en valeur touristique du petit patrimoine local (lavoirs, calvaires, lieux cultuels...) dans le cadre de circuits d'animation intercommunaux.

2.2 - POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

2.2.1 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH), en application des dispositions de l'article L. 302.1 du code de la construction et de l'habitation.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes pourra disposer de la délégation de gestion des aides publiques à la pierre en faveur du logement social.

2.2.2 - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

2.2.3 - Opérations de ravalement des façades

2.2.4 - Mobilisation des fonds régionaux et départementaux pour le logement locatif social.

2.2.5 - Politique du logement social

- actions visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunale :

- Par un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs du logement social
- Par une politique d'acquisition foncière

- actions visant à soutenir les opérateurs pour la réalisation de logements d'urgence, de maison-relais, de foyers jeunes travailleurs ou équivalents par le versement de subventions ou de participations.

2.3 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- la piscine d'Abbeville
- l'école des Beaux-Arts d'Abbeville
- le conservatoire à rayonnement communal d'Abbeville

3 - COMPETENCES FACULTATIVES

3.1 - ACTIONS EN FAVEUR DE FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

3.1.1 - Participation à la Mission Locale pour l'emploi en Picardie Maritime.

3.1.2 - Participation à la Maison de l'Emploi d'Abbeville-Vimeu

3.2 - DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.2.1 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et développement des usages en matière de technologies de l'informatique et de la communication.

- Adhésion au syndicat mixte « Agence SUSI »
- Autorisation de transférer cette compétence au syndicat mixte SUSI.

3.2.2 - Gestion d'un espace multimédia.

3.3 - REALISATION D'ETUDES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Ces études peuvent être de deux types :

- études relatives aux équipements dont la fréquentation déborde largement le périmètre de la commune d'implantation ;
- études relatives à l'organisation de l'offre d'équipements à l'échelle intercommunale.

3.4 - TRANSPORT DES ELEVES vers les équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs du territoire de la communauté, durant le temps scolaire.

3.5 - REFLEXION SUR L'ACCUEIL DES ELEVES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

3.6 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES ENFANTS DE 3 à 16 ans

3.7 - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

3.8 - PROPLETE DES VOIES

- Balayage mécanique

3.9 - DENEIGEMENT DES VOIES SUIVANTES

a) réseau prioritaire départemental sur les sections listée dans la cartographie annexée à l'arrêté préfectoral

b) réseau de desserte du transport scolaire

c) voies de liaison entre communes rurales et entre communes rurales et Abbeville.

Le fonctionnement de la CCA

Le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués.

Chaque Conseil Municipal a désigné ses délégués conformément aux statuts de la Communauté de Communes de l'Abbevillois qui prévoient
18 délégués pour Abbeville
et 2 délégués pour chacune des communes rurales.

Le Conseil Communautaire a désigné son Président et ses 12 Vice-Présidents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président : DUMONT Nicolas

<i>Vice-Présidents</i>	<i>Délégations</i>
PARSIS Laurent	Commerce et Artisanat
SANNIER Henri	Attractivité économique Grands Projets
HEMERLE Jean-Marie	Aménagement de l'espace Grands Travaux
DUQUESNE Bernard	Assainissement
LEBLOND Claude	Sécurité Accessibilité
MAISON Hélène	Finances
DORION Anne-Marie	Accueil de Loisirs Usages numériques Education artistique et culturelle
LEFEBVRE Pascal	Qualité des cours d'eau Gestion des déchets
LEBLOND Corinne	Vie sportive communautaire Santé
HENIQUE Francis	Politique du logement
GOURLAIN Hervé	Transport et déplacements
MATHON Gilbert	Tourisme

LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

<p>ABBEVILLE CORNU-COULON Emilie DUMONT Nicolas GOURLAIN Hervé HEMERLE Jean-Marie HENIQUE Francis LAMARRE Brigitte LEBERTON Michelle LEBLOND Corinne MAISON Hélène MATHON Gilbert MICHAUT Marie PONCHEL Alain SACQUEPEE Elizabeth SERGENT Emmanuel CHAGNON Patricia FLAHAUT Yvon DECAYEUX Stéphane BREGERE Cécile</p>	<p>CAOURS-L'HEURE DUQUESNE Bernard RANDON Philippe</p> <p>DRUCAT-LE PLESSIEL PARSIS Laurent DERUCHE Jack</p> <p>EAUCOURT-SUR-SOMME SANNIER Henri BOURGOIS Jean-Luc</p> <p>EPAGNE-EPAGNETTE LEFEBVRE Pascal GODARD-LEMOINE Sophie</p> <p>GRAND-LAVIERS MENNESSON Christophe BOUJONNIER Denise</p> <p>MAREUIL-CAUBERT DESCAMPS Philippe FECAMP Jean-Paul</p> <p>NEUFMOULIN DORION Anne-Marie DEGUISNE Arnaud</p> <p>VAUCHELLES-LES-QUESNOY PATTE Régis MAILLET Laurent</p> <p>YONVAL LESENNE Christian PEZET Josiane</p>
<p>BELLANCOURT KOCH Brigitte FOURBERT Sylvain</p>	
<p>BRAY-LES-MAREUIL DUBOS Bruno DUBOS Maryse</p>	
<p>CAMBRON LEBLOND Claude CLERCQ Roger</p>	

**Des Commissions de travail ont été mises en place
afin d'aider le Conseil Communautaire à prendre ses décisions :**

Commission CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	Commission APPEL D'OFFRES	Commission INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
Denise BOUJONNIER Alain PONCHEL Yvon FLAHAUT Pascal LEFEBVRE Hervé GOURLAIN Emilie CORNU-COULON <u>Suppléants :</u> <i>Christophe MENNESSON</i> <i>Marie MICHAUT</i> <i>Patricia CHAGNON</i> <i>Sophie GODARD-LEMOINE</i> <i>Gilbert MATHON</i> <i>Brigitte LAMARRE</i>	Jean-Marie HEMERLE Claude LEBLOND Gilbert MATHON Pascal LEFEBVRE Denise BOUJONNIER <u>Suppléants :</u> <i>Hervé GOURLAIN</i> <i>Roger CLERCQ</i> <i>Bernard DUQUESNE</i> <i>Francis HENIQUE</i> <i>Laurent MAILLET</i>	Claude LEBLOND Jean-Marie HEMERLE Francis HENIQUE Hervé GOURLAIN Régis PATTE Jack DERUCHE

Commissions Spécialisées

Commission AMÉNAGEMENT – GRANDS TRAVAUX – POLITIQUE DU LOGEMENT	
Jean-Marie HEMERLE Marie MICHAUT Sophie GODARD-LEMOINE Jack DERUCHE Henri SANNIER Laurent MAILLET Patricia CHAGNON	Emilie CORNU-COULON Emmanuel SERGENT Francis HENIQUE Hervé GOURLAIN Bernard DUQUESNE Michelle LEBERTON

Commission ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE - Commerce – Artisanat – Tourisme -	
Henri SANNIER Pascal LEFEBVRE Christophe MENNESSON Denise BOUJONNIER Jean-Paul FECAMP Régis PATTE Christian LESENNE Arnaud DEGUISNE	Gilbert MATHON Jean-Marie HEMERLE Josiane PEZET Brigitte LAMARRE Corinne LEBLOND Emmanuel SERGENT Yvon FLAHAUT

Commission VIE COMMUNAUTAIRE

Anne-Marie DORION
Jack DERUCHE
Christophe MENNESSON
Laurent MAILLET
Francis HENIQUE
Corinne LEBLOND
Marie MICHAUT
Elizabeth SACQUEPEE
Philippe RANDON

Brigitte KOCH
Sophie GODARD-LEMOINE
Régis PATTE
Josiane PEZET
Brigitte LAMARRE
Gilbert MATHON
Alain PONCHEL
Yvon FLAHAUT
Cécile BREGERE

Commission ASSAINISSEMENT – QUALITE DES COURS D’EAU – GESTION DES DECHETS

Bernard DUQUESNE
Bruno DUBOS
Laurent PARSIS
Philippe DESCAMPS
Jean-Paul FECAMP
Laurent MAILLET
Emilie CORNU-COULON

Pascal LEFEBVRE
Roger CLERCQ
Jean-Luc BOURGOIS
Anne-Marie DORION
Corinne LEBLOND
Christian LESENNE
Jean-Marie HEMERLE

Commission FINANCES

Hélène MAISON
Pascal LEFEBVRE
Jean-Paul FECAMP
Alain PONCHEL

Maryse DUBOS
Denise BOUJONNIER
Régis PATTE
Patricia CHAGNON

Commission TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

Hervé GOURLAIN
Claude LEBLOND
Philippe RANDON
Arnaud DEGUISNE
Régis PATTE

Bruno DUBOS
Roger CLERCQ
Jean-Luc BOURGOIS
Michelle LEBERTON

LES REUNIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission ASSAINISSEMENT/EAU/DECHETS :
11 juillet

Commission FINANCES :
14 janvier, 3 juillet, 11 décembre

Commission TRANSPORT :
1^{er} juillet

Commission VIE COMMUNAUTAIRE :
17 février, 3 novembre

Commission Intercommunale des Impôts Directs :
10 février

LES BUREAUX COMMUNAUTAIRES

Les réunions de Bureau Communautaire se sont déroulées les :

- 11 février
- 24 avril
- 22 mai
- 19 juin
- 10 juillet
- 11 septembre
- 9 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Conseils Communautaires se sont déroulés les :

- 21 janvier
- 15 avril
- 24 avril
- 26 juin
- 25 septembre
- 19 décembre

Conseil Communautaire du 21 janvier 2014 à NEUFMOULIN

L'an deux mille quatorze, le 21 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 15 janvier 2014, s'est réuni à la salle communale de Neufmoulin, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BREART – COCQUET – GOURLAIN – HEMERLE – GOMBART – LHEUREUX DUBOS – HEDIN – LEULLIER – DUQUESNE – GAURET – SAMIER – BOURGOIS – SABLON LEFEBVRE – GERARD – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL-POTTIER – BRIANCHON MAILLET – BOUTROY

Mmes CORNU-COULON – FREMOVICI – HAZARD – LOUCHART – PECQUERY – SACQUEPEE
TAHON – RINDEL – DORION – PEZET

Etaient absents :

Mmes CHRETIEN – BERA
Mrs LEULLIER – MARSEILLE

Etaient excusés :

Mme BOURGOIS a donné pouvoir à Mme LOUCHART
M. DOBREMETS a donné pouvoir à M. COCQUET
M. DEMARTHE a donné pouvoir à M. DUMONT
M. HENIQUE a donné pouvoir à M. HEMERLE
M. GOURDIN a donné pouvoir à M. DUBOS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

1) Présentation du contrat local de santé

Présentation assurée par M. Christian HUART délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé

M. le Président remercie M. Huart, pour son exposé et demande aux communes de réfléchir dès à présent aux actions à inscrire en priorité dans le contrat local, en fonction des particularités de chaque secteur.

M. le Président propose ensuite à Pascal DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des finances de commenter les premières questions inscrites à l'ordre du jour.

2) Adoption des budgets primitifs de l'exercice 2014

a) adoption du Budget de la régie « Office de Tourisme » pour l'exercice 2014

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

- Vu le projet de budget adopté en Conseil d'Exploitation le 20/01/2014
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses	19 921,00 €
Recettes	19 921,00 €

Section de Fonctionnement

dépenses	401 556,00 €
recettes	401 556,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget de la régie « Office de Tourisme » pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

b) adoption du Budget annexe " Camping Les Portes de la Baie de Somme " pour l'exercice 2014

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses	34 884,00 €
Recettes	34 884,00 €

Section de Fonctionnement

dépenses	45 884,00 €
recettes	45 884,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget de la régie Camping "les portes de la Baie de Somme " pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

c) adoption du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2014

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses	6 838,00 €
Recettes	6 838,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	49 065,00 €
Recettes	49 065,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget annexe SPANC pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

d) adoption du Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2014

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 238 893,00 €

Recettes 238 893,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses 495 532,00 €

recettes 495 532,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

e) adoption du Budget annexe Transport pour l'exercice 2014

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 303 712,00 €

Recettes 303 712,00 €

Section de Fonctionnement

dépenses 2 460 960,00 €

recettes 2 460 960,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le Budget annexe Transport pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

f) adoption du Budget Principal pour l'exercice 2014

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 12 554 764,00 €

Recettes 12 554 764,00 €

Section de Fonctionnement

dépenses 21 238 910,00 €

recettes 21 238 910,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le Budget Principal pour l'exercice 2014 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

M. le Président félicite Pascal Druel pour l'obtention de ces votes à l'unanimité pour les derniers budgets qu'il présente à l'assemblée.

Il adresse également ses félicitations à la DGS et à l'équipe qui l'entoure pour le sérieux dont ils font preuve sur le suivi budgétaire.

3) Affectation des résultats provisoires

- Vu les résultats provisoires issus des comptes administratifs provisoires de l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'affecter les résultats provisoires ainsi qu'il suit :

Budget annexe Camping :

Le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 à hauteur de 5 379 € en section d'investissement – recettes – article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à l'unanimité

Budget de la régie office de tourisme :

Le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 985 € en section d'investissement – recettes – article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à l'unanimité

Budget locaux industriels :

Le Conseil Communautaire décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 26 805 € en section d'investissement – recettes – article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et à hauteur de 6 558 € en section de fonctionnement recettes article 002 résultat reporté à l'unanimité

Budget transport :

Le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 48 103 € en section d'investissement – recettes – article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à l'unanimité

Budget principal :

Le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 5 406 € en section d'investissement – recettes – article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à l'unanimité

4) Vote des taux de fiscalité.

-Vu le budget Primitif Principal adopté pour l'exercice 2014.

- Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition fixés en précédemment, pour atteindre l'équilibre budgétaire :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de fixer de la manière suivante les taux de la fiscalité ménage :
 - Taxe d'habitation : 14,79 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 3,30 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 6,05 %
- de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 27,05 %

Nicolas Dumont indique qu'il serait sans doute intéressant de vérifier le nombre d'EPCI qui comme la CCA, n'ont pas augmenté les taux de fiscalité et la taxe d'enlèvement des OM malgré les hausses de TGAP et charges diverses.

5) Vote du taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

- Vu le budget Primitif Principal adopté pour l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et en conséquence de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes rurales à 10 % et celui de la ville d'Abbeville à 13,21 % considérant qu'il existe bien deux zones de collecte distinctes.

6) Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les golfs

- Vu la loi n° 2013 – 1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 prévoyant d'assujettir à partir de 2015, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les terrains de golf et donnant la possibilité aux collectivités d'exonérer de manière partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2014 les terrains de golf qui en feront la demande
- Vu le courrier adressé par la SAS Domaine du Val en date du 26 décembre 2013 relatif à une demande d'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties
- considérant que l'Etat compensera à due concurrence cette exonération partielle

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 75 %, pour 2014, la SAS Domaine du Val exploitante du golf d'Abbeville – Grand-Laviers

Danielle Rindel déléguée de Grand-Laviers remercie le Conseil pour cette délibération.

Luc Lheureux, Vice-Président en charge du développement économique insiste sur le fait que la taxation des golfs sur le foncier bâti était particulièrement injuste.

7) Modification de la fixation de la base minimum de cotisation foncière des entreprises

Nicolas Dumont indique qu'il est important de modifier la fixation de la base minimum de cotisation foncière des entreprises afin de soulager les entreprises qui réalisent un faible chiffre d'affaires et précise que cette baisse du niveau des taxes n'a été rendu possible que par le respect des parlementaires à tenir leur engagement.

M. Le Président explique qu'en adoptant cette délibération le Conseil permettra à 485 entreprises de voir leur imposition diminuer et à 163 de la voir maintenue à son niveau actuel.

Cette mesure contribuera à établir plus de justice fiscale pour les petits artisans, commerçants et entreprises diverses.

- Vu la loi n° 2013 – 1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, modifiant l'article 1647 D du Code Général des Impôts, relatif à la fixation d'une base minimum de cotisation foncière des entreprises

06/12/13	2013.129	Avenants au marché n°16/2010 réhabilitation de la halle Sernam : Avenant N°2 au lot N°3 : MUR PAILLE, avec l'entreprise LES ECOCONSTRUCTEURS et avenant N°3 au lot N°17 : VRD VOIE FERREE avec l'entreprise COLAS NORD PICARDIE.
06/12/13	2013.130	Marché alloti de prestations de services en assurances avec l'agent d'assurance : GAN ASSURANCES, 8 rue de la Gare à Abbeville.
09/12/13	2013.131	Augmentation de l'indice de rémunération de Antoine NEYENS à compter 01/11/2013 (suite à avancement d'échelon dans la collectivité d'origine).
10/12/13	2013.132	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à la SARL SGC CONCEPT pour l'acquisition de matériel informatique et pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité.
10/12/13	2013.133	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à la SARL LE PRE DU MARECHAL pour l'acquisition de matériel de cuisine et la création d'une chambre de congélation dans le cadre de son activité « Traiteur ».
12/12/13	2013.134	Attribution de la somme de 29,95 € à M. David BREGERE en remboursement du pull volé dans l'enceinte du centre de natation communautaire.
12/12/13	2013.135	Contrat pour la maintenance du logiciel GEODP mis en place pour assurer la gestion et le suivi de la TLPE au sein de la Communauté de Communes de l'Abbevillois avec la société ILTR, à compter du 01/01/2014.
12/12/13	2013.136	Option 1 « reprise de la fondation existante » du lot N°1 du marché n°09/2013 conclu avec l'entreprise COLAS NORD PICARDIE.
13/12/13	2013.137	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme.
13/12/13	2013.138	Prise en charge des frais d'hôtel, de restaurant et les billets d'avion de Mme Virginie DEDIEU pour sa venue à l'occasion de l'inauguration de l'Aqu'Abb le 4/10/2013.
16/12/13	2013.139	Prise en charge des frais de trajet et d'autoroute de Mme Célia POTDEVIN pour sa venue à la soirée débat anti-gaspillage organisée le 10 décembre 2013.
17/12/13	2013.140	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme.
19/12/13	2013.141	Versement de la somme de 23,70 € à Mme Edith SONNEVILLE demeurant 8 chemin neuf à Caours (80132) en remboursement de la cotisation acquittée pour 8 entrées au centre de natation.
19/12/13	2013.142	Versement de la somme de 70 € à Mme Anne-Marie BALEDEMENT en remboursement de la cotisation acquittée pour un abonnement de 10 leçons Aqua Forme auxquelles elle ne pourra participer pour raisons médicales.
20/12/13	2013.143	Marché à bons de commande en procédure adaptée en vue de l'acquisition de barquettes de conditionnement alimentaire (lot 1), de film d'impression et d'étiquettes (lot 2), avec l'entreprise RESCASET CONCEPT.
24/12/13	2013.144	Avenant n°1 au lot n°1 du marché N°09/2013 : travaux de réfection de voirie, fourniture et pose d'éléments de signalisation routière et de marquage au sol, conclu avec la SA COLAS NORD PICARDIE.
24/12/13	2013.145	Contrat de location longue durée avec contrat de maintenance inclus pour le robot aspirateur de piscine mis en place sur le site du centre de natation communautaire avec la société HEXAGONE à ARGENTEUIL.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 avril 2014 à ABBEVILLE

L'an deux mille quatorze, le 15 avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 9 avril 2014, s'est réuni au salon d'honneur de la ville d'Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – PONCHEL – SERGENT – FLAHAUT – DECAYEUX – FOUBERT – DUBOS – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – PARSIS – DERUCHE – SANNIER – BOURGOIS – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – DEGUISNE – PATTE – MAILLET – LESENNE

Mmes CORNU-COULON – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – MICHAUT - SACQUEPEE - CHAGNON – BREGERE - KOCH – DUBOS – GODARD-LEMOINE – BOUJONNIER – DORION – PEZET

Etait excusée :

Mme Brégère donne pouvoir à M. Decayeux à partir de l'élection du 11^{ème} Vice-Président.

Le quorum étant réuni, Monsieur Nicolas DUMONT, Président sortant, ouvre la séance.

1) Installation du Conseil Communautaire

Nicolas Dumont précise que les communes ont adressé la liste de leurs délégués au Conseil conformément aux statuts de la CCA et aux résultats issus du scrutin des 23 et 30 mars 2014.

Les délégués sont installés ainsi qu'il suit :

ABBEVILLE	DUMONT Nicolas
	MICHAUT Marie
	HEMERLE Jean-Marie
	LEBLOND Corinne
	PONCHEL Alain
	SACQUEPEE Elisabeth
	SERGENT Emmanuel
	LEBERTON Michelle
	GOURLAIN Hervé
	CORNU-COULON Emilie
	HENIQUE Francis
	MAISON Hélène
	MATHON Gilbert
	LAMARRE Brigitte
	DECAYEUX Stéphane
	BREGERE Cécile
CHAGNON Patricia	
FLAHAUT Yvon	

BELLANCOURT	KOCH Brigitte
	FOUBERT Sylvain
BRAY LES MAREUIL	DUBOS Bruno
	DUBOS Maryse
CAMBRON	LEBLOND Claude
	CLERCQ Roger
CAOURS	DUQUESNE Bernard
	RANDON Philippe
DRUCAT	PARSIS Laurent
	DERUCHE Jack
EAUCOURT SUR SOMME	SANNIER Henri
	BOURGOIS Jean-Luc
EPAGNE EPAGNETTE	LEFEBVRE Pascal
	GODARD-LEMOINE Sophie
GRAND-LAVIERS	MENNESSON Christophe
	BOUJONNIER Denise
MAREUIL CAUBERT	DESCAMPS Philippe
	FECAMP Jean-Paul
NEUFMOULIN	DORION Anne Marie
	DEGUISNE Arnaud
VAUCHELLES LES QUESNOY	PATTE Régis
	MAILLET Laurent
YONVAL	LESENNE Christian
	PEZET Josiane

2) Election du Président

Nicolas DUMONT propose à Gilbert MATHON, doyen d'âge, de présider l'Assemblée durant la procédure d'élection du Président.

Gilbert MATHON désigne comme secrétaire de séance Jean-Marie Hemerlé.

Il rappelle que l'élection du Président du Conseil Communautaire s'effectue au scrutin secret à trois tours, les 2 premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le 3^{ème} à la majorité relative.

Gilbert MATHON désigne Hélène Maison et Emilie Cornu-Coulon en qualité de scrutateurs, puis fait appel à candidature.

M. Nicolas Dumont et Mme Patricia Chagnon font acte de candidature.

Les délégués procèdent au vote.

M. Nicolas Dumont est élu au 1^{er} tour, Président de la CCA (42 votants, 34 pour, 8 blancs).

Il prend alors la présidence de l'Assemblée et remercie les délégués de leur confiance.

3) Détermination du nombre de Vice-présidents

- Vu l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour chaque organe délibérant de fixer, à la majorité des 2/3, un nombre de Vice-Présidents ne dépassant pas 30 % de son effectif,

- Considérant que le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués,

- Vu la proposition de M. le Président de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents, compte-tenu de l'importance des champs de compétences dévolus à la Communauté de Communes

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 2 abstentions :

- de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents du Conseil Communautaire.

4) Election des Vice-Présidents

M. le Président indique que l'élection des Vice-Présidents va avoir lieu au scrutin secret à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Mme Hélène Maison et Mme Emilie Cornu-Coulon sont désignées en qualité de scrutateurs.

M. le Président rappelle que les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et procède à l'appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

M. Laurent Parsis fait acte de candidature.

M. Laurent Parsis est élu au 1^{er} tour (42 votants, 40 voix pour, 2 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. Henri Sannier fait acte de candidature.

M. Henri Sannier est élu au 1^{er} tour (42 votants, 38 voix pour, 4 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Marie Hemerlé fait acte de candidature.

M. Jean-Marie Hemerlé est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

M. Bernard Duquesne fait acte de candidature.

M. Bernard Duquesne est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-Président.

M. Claude Leblond fait acte de candidature.

M. Claude Leblond est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 6^{ème} Vice-Président.

Mme Hélène Maison fait acte de candidature.

M. le Président désigne Anne-Sophie Godard-Lemoine en qualité de scrutateur.

Mme Hélène Maison est élu au 1^{er} tour (42 votants, 34 voix pour, 8 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 7^{ème} Vice-Président.

Mme Anne-Marie Dorion, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

Mme Anne-Marie Dorion est élue au 1^{er} tour (42 votants, 31 voix pour, 2 blancs, 4 voix pour R. Patte et 5 voix pour B. Koch).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 8^{ème} Vice-Président.

M. Pascal Lefebvre, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

M. Pascal Lefebvre est élu au 1^{er} tour (42 votants, 31 voix pour, 5 blancs, 4 voix pour R.Patte et 2 voix pour B. Koch).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 9^{ème} Vice-Président.

Mme Corinne Leblond et M. Régis Patte font acte de candidature.

Mme Corinne Leblond est élue au 1^{er} tour (42 votants, 26 voix pour, 8 blancs, 8 voix pour R Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 10^{ème} Vice-Président.

M. Francis Hénique et M. Régis Patte font acte de candidature.

M. Francis Hénique est élu au 1^{er} tour (42 votants, 27 voix pour, 4 blancs, 11 voix pour R . Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 11^{ème} Vice-Président.

M. Hervé Gourlain et M. Régis Patte font acte de candidature.

M. Hervé Gourlain est élu au 1^{er} tour (42 votants, 25 voix pour, 2 blancs, 15 voix pour R. Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 12^{ème} Vice-Président.

M. Gilbert Mathon, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

M. Gilbert Mathon est élu au 1^{er} tour (42 votants, 25 voix pour, 1 blanc, 11 voix pour R. Patte et 5 voix pour B Koch).

5) Fixation du niveau des indemnités des membres du bureau

- Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'agglomération
- Vu l'article L5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2^{ème} alinéa relatif à la détermination de l'enveloppe indemnitaire globale à prendre en compte pour les Communautés de Communes
- Considérant que les Vice-Présidents bénéficieront d'une délégation de fonction par arrêté du Président

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 4 abstentions :

- d'allouer des indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, à partir de la date de leur entrée en fonction.
- de fixer le taux de l'indemnité du Président aux taux maximal prévu pour la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants soit 67,5 % de l'Indice Brut 1015.
- de fixer le taux de l'indemnité des Vice-Présidents au taux maximal prévu pour la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants soit 24,73 % de l'Indice Brut 1015.
- de dire que le montant total de ces indemnités ne dépassera pas le montant de l'enveloppe indemnitaire calculée sur la base d'un effectif de 9 Vice-Présidents représentant 20 % de l'effectif du Conseil Communautaire.
- de dire que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations de l'indice 1015.

6) Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour le conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble,
- Considérant qu'il est opportun de confier une délégation générale au Président, afin de permettre aux services de gérer avec efficacité les missions confiées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 2 abstentions :

- d'accorder une délégation générale au Président, pour toute la durée de son mandat, à l'exclusion des points ci-dessous énumérés :

1. le vote du budget de la CCA et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
2. l'approbation du compte administratif
3. les dispositions à caractère budgétaire prises par la CCA à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
4. les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la CCA
5. l'adhésion de l'établissement à un établissement public
6. la délégation de la gestion d'un service public
7. les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 avril 2014 à EPAGNE-EPAGNETTE

L'an deux mille quatorze, le 24 avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 18 avril 2014, s'est réuni à la salle communale d'Epagne-Epagnette, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – SERGENT – FLAHAUT – FOUBERT – DUBOS – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – DERUCHE – SANNIER – BOURGOIS – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – DEGUISNE – PATTE – MAILLET LESENNE

Mmes CORNU-COULON – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – MICHAUT CHAGNON – BREGERE – DUBOS – GODARD-LEMOINE – BOUJONNIER – DORION PEZET

Etaient excusés :

M. Decayeux donne pouvoir à Mme Brégère

M. Parsis donne pouvoir à M. Deruche

M. Ponchel donne pouvoir à M. Dumont

Mme Koch donne pouvoir à M. Foubert

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Jean-Marie Hémerlé conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adoptée.

1) Information sur les délégations de fonctions attribuées aux Vice-Présidents

M. le Président donne lecture des délégations de fonctions qu'il a attribuées par arrêté, aux Vice-Présidents :

- « Commerce – Artisanat » à Laurent Parsis - 1^{er} Vice-Président
- « Attractivité économique – Grands Projets » à Henri Sannier - 2^{ème} Vice-Président
- « Aménagement de l'espace – Grands Travaux » à Jean-Marie Hémerlé - 3^{ème} Vice-Président
- « Assainissement » à Bernard Duquesne - 4^{ème} Vice-Président
- « Sécurité – Accessibilité » à Claude Leblond - 5^{ème} Vice-Président
- « Finances » à Hélène Maison - 6^{ème} Vice-Présidente
- « Accueil de Loisirs – Usages numériques – Education artistique et culturelle » à Anne-Marie Dorion - 7^{ème} Vice-Présidente
- « Qualité des cours d'eau – Gestion des déchets » à Pascal Lefebvre - 8^{ème} Vice-Président
- « Vie sportive communautaire – Santé » à Corinne Leblond - 9^{ème} Vice-Présidente
- « Politique du logement » à Francis Henique - 10^{ème} Vice-Président
- « Transports et déplacements » à Hervé Gourlain – 11^{ème} Vice-Président
- « Tourisme » à Gilbert Mathon - 12^{ème} Vice-Président

2) Détermination de l'effectif du Conseil d'administration de l'office public de l'habitat de l'abbévillois

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2014 rattachant l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville à la Communauté de communes de l'abbévillois
- Vu les articles R421-4, R421-5, R421-7 et R421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office peut être fixé à 23 ou à 27 membres et qu'il appartient au Conseil Communautaire de le déterminer
- Considérant que l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville comportait 23 membres

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer à 23 le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Abbevillois.
- de dire que l'APAP est choisie pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

3) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

M. le Président invite Christian Lesenne et Emilie Cornu-Coulon à être scrutateurs.

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
- Considérant qu'à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation des délégués qui le représenteront dans les divers organismes extérieurs,

Le Conseil Communautaire procède à la désignation des délégués au sein des organismes extérieurs, de la façon suivante :

a) Office Public de l'Habitat de l'Abbevillois

Nicolas Dumont propose la candidature de 6 délégués :

- Emmanuel SERGENT
- Hélène MAISON
- Claude LEBLOND
- Brigitte LAMARRE
- Francis HENIQUE
- Sophie GODARD-LEMOINE

et indique que Stéphane DECAYEUX fait acte de candidature.

Patricia Chagnon et Laurent Maillet proposent également leur candidature.

M. Dumont propose donc que l'assemblée désigne ses représentants en procédant à l'élection au scrutin secret.

42 votants

Claude Leblond recueille 36 voix et est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Laurent Maillet recueille 34 voix et est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Hélène Maison recueille 33 voix et est élue à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Francis Hénique recueille 32 voix et est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Sophie Godard-Lemoine recueille 32 voix et est élue à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Emmanuel Sergent recueille 25 voix et est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Brigitte Lamarre recueille 21 voix.

Stéphane Decayeux recueille 15 voix.

Patricia Chagnon recueille 7 voix .

Claude Leblond, Laurent Maillet, Hélène Maison, Francis Hénique, Sophie Godard-Lemoine et Emmanuel Sergent sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Abbeville.

b) AMEVA

Nicola Dumont propose la candidature de trois délégués titulaires et trois suppléants :

Pascal Lefebvre, Philippe Descamps et Bruno Dubos en qualité de titulaires

Jean-Marie Hémerlé, Jean-Paul Fecamp et Maryse Dubos en qualité de suppléants

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Pascal Lefebvre, Philippe Descamps et Bruno Dubos sont désignés pour participer au Comité Syndical d'AMEVA en qualité de membres titulaires, et Jean-Marie Hémerlé, Jean-Paul Fécamp et Maryse Dubos en qualité de suppléants.

c) SOMME Numérique

Nicolas Dumont propose la candidature de deux délégués, Anne-Marie Dorion et Brigitte Koch.

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Anne-Marie Dorion et Brigitte Koch sont désignées pour participer au Comité Syndical de Somme Numérique.

d) Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Nicolas Dumont précise que les statuts du Syndicat Mixte prévoient que le Président de chaque EPCI siège automatiquement au Comité Syndical.

Il propose la Candidature de Jean-Marie Hémerlé et Anne-Marie Dorion en qualité de titulaires et de Jack Deruche, Corinne Leblond et Arnaud Deguisne en qualité de suppléants

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Nicolas Dumont, Jean-Marie Hémerlé et Anne-Marie Dorion sont désignés pour participer au Comité Syndical de Baie de Somme 3 Vallées en qualité de membres titulaires et Jack Deruche, Corinne Leblond et Arnaud Deguisne en qualité de membres suppléants.

e) Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Abbeville

Nicolas Dumont propose sa candidature et celle d'Anne-Marie Dorion.

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Nicolas Dumont et Anne-Marie Dorion sont désignés pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Abbeville.

f) CNAS

Nicolas Dumont propose la candidature de Gilbert Mathon.

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Gilbert Mathon est élu représentant de la CCA au CNAS

g) Conseil d'Exploitation de la régie Office de Tourisme de l'Abbevillois

Nicolas Dumont précise que le Conseil est composé de 43 membres dont 22 délégués issus du Conseil Communautaire et 21 représentants des socio professionnels

Il propose la candidature de 22 délégués ainsi qu'il suit :

Brigitte Koch, Bruno Dubos, Claude Leblond, Philippe Randon, Jack Deruche, Jean-Luc Bourgois, Pascal Lefebvre, Christophe Mennesson, Jean-Paul Fécamp, Anne-Marie Dorion, Laurent Maillet, Christian Lesenne, Cécile Brégère, Patricia Chagnon, Marie Michaut, Elizabeth Sacquépée, Emilie Cornu-Coulon, Gilbert Mathon, Hélène Maison, Corinne Leblond, Brigitte Lamarre, Hervé Gourlain.

Aucune autre candidature n'est enregistrée après l'appel à candidature de M. le Président.

A l'unanimité, Brigitte Koch, Bruno Dubos, Claude Leblond, Philippe Randon, Jack Deruche, Jean-Luc Bourgois, Pascal Lefebvre, Christophe Mennesson, Jean-Paul Fécamp, Anne-Marie Dorion, Laurent Maillet, Christian Lesenne, Cécile Brégère, Patricia Chagnon, Marie Michaut, Elizabeth Sacquépée, Emilie Cornu-Coulon, Gilbert Mathon, Hélène Maison, Corinne Leblond, Brigitte Lamarre et Hervé Gourlain sont désignés pour siéger au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de l'Abbevillois

h) Comité de suivi de la Taxe de Séjour

Nicolas Dumont précède à un appel à candidatures pour 8 membres.

Gilbert Mathon, Philippe Descamps, Francis Hénique, Cécile Brégère, Christophe Mennesson, Pascal Lefebvre, Bruno Dubos, Patricia Chagnon, Jean-Marie Hémerlé sont candidats.

Monsieur le Président propose donc que l'assemblée désigne ses représentants en procédant à l'élection au scrutin secret.

Bruno Dubos recueille 38 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Pascal Lefebvre recueille 38 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Gilbert Mathon recueille 35 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Philippe Descamps recueille 35 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Christophe Mennesson recueille 33 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Francis Hénique recueille 32 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Jean-Marie Hémerlé recueille 30 voix et est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour

Cécile Brégère recueille 28 voix et est élue à la majorité absolue au 1^{er} tour

Patricia Chagnon recueille 16 voix.

Bruno Dubos, Pascal Lefebvre, Gilbert Mathon, Philippe Descamps, Christophe Mennesson, Francis Hénique, Jean-Marie Hémerlé et Cécile Brégère sont désignés pour siéger au Comité de suivi de la Taxe de Séjour.

4) Création des commissions communautaires

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la constitution de commissions d'instruction à caractère permanent,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :
- de créer les commissions à caractère permanent qui suivent :

○ **Commission d'appel d'offres**

Ont été élus à l'unanimité moins 2 abstentions (P. Chagnon et Y. Flahaut) après appel à candidatures :

TITULAIRES

Jean-Marie Hémerlé
Claude Leblond
Gilbert Mathon
Pascal Lefebvre
Denise Boujonnier

SUPPLEANTS

Hervé Gourlain
Roger Clercq
Bernard Duquesne
Francis Hénique
Laurent Maillet

○ **Commission consultative des services publics locaux**

Ont été élus à l'unanimité, après appel à candidatures

TITULAIRES

Denise Boujonnier
Alain Ponchel
Yvon Flahaut
Pascal Lefebvre
Hervé Gourlain
Emilie Cornu-Coulon

SUPPLEANTS

Christophe Mennesson
Marie Michaut
Patricia Chagnon
Sophie Godard-Lemoine
Gilbert Mathon
Brigitte Lamarre

○ **Commission intercommunale pour l'accessibilité**

Ont été élus à l'unanimité, après appel à candidatures :

Claude Leblond
Jean-Marie Hémerlé
Francis Hénique
Hervé Gourlain
Régis Patte
Jack Deruche

- de créer les commissions spécialisées qui suivent :

- Aménagement –Grands Travaux –Politique du logement
- Attractivité économique du territoire
- commerce, artisanat, tourisme
- Assainissement –Qualité des Cours d'eau – Gestion des déchets
- Vie Communautaire :
 - Education artistique et culturelle
 - Vie sportive communautaire et santé
 - Accueil de Loisirs – Usages numériques

- Finances
- Transport et déplacements

- De désigner les membres appelés à siéger au sein de ces commissions de la façon suivante :

- Aménagement –Grands Travaux –Politique du logement :

B. Duquesne / J. Deruche / H. Sannier / S. Godard-Lemoine / L. Maillet / E. Cornu-Coulon / H. Gourlain / J-M. Hémerlé / F. Hénique / M. Leberton / M. Michaut / E. Sergent /

P. Chagnon

- Attractivité économique du territoire :

- commerce, artisanat, tourisme

H. Sannier / P. Lefebvre / C. Mennesson / D. Boujonnier / J-P. Fécamp / A. Deguisne /

R. Patte / C Lesenne / J. Pezet / J.M. Hémerlé / B. Lamarre / Co. Leblond / G. Mathon /

E. Sergent / Y. Flahaut

- Assainissement –Qualité des Cours d'eau – Gestion des déchets :

B. Dubos / R. Clercq / B. Duquesne / L. Parsis / J.L. Bourgois / P. Lefebvre / P. Descamps / A.M Dorion / L. Maillet / C. Lesenne / E. Cornu-Coulon / J.M. Hémerlé

- Vie Communautaire :

B. Koch / P. Randon / J. Deruche / S. Godard-Lemoine / C. Mennesson / A.M. Dorion /

R. Patte / L. Maillet / J. Pezet / F. Hénique / B. Lamarre / Co. Leblond / G. Mathon /

M. Michaut A. Ponchel / E. Sacquépée / Y. Flahaut / C. Brégère

- Finances :

M. Dubos / P. Lefebvre / D. Boujonnier / J-P. Fécamp / R. Patte / H. Maison / A. Ponchel /

P. Chagnon

- Transport et déplacements :

B Dubos / Cl. Leblond / R. Clercq / P. Randon / J.L. Bourgois / A. Deguisne / R. Patte /

H. Gourlain / M. Lerberton

5) Validation du périmètre de SCOT proposé par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.122-3, modifié par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010

- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte " Baie de Somme 3 Vallées " en date du 29 octobre 2013 proposant aux EPCI de fixer un périmètre de SCOT qui se cale exactement aux périmètres des 8 communautés de Communes du Pays des 3 Vallées

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de déterminer le périmètre d'étude du SCOT en le calant sur le périmètre des 8 EPCI compétents en matière de SCOT à savoir

- ❖ Communauté de Communes de l'Abbevillois
- ❖ Communauté de Communes Authie Maye
- ❖ Communauté de Communes de Baie de Somme Sud
- ❖ Communauté de Communes du canton de Novion
- ❖ Communauté de Communes du Haut Clocher
- ❖ Communauté de la Région de Hallencourt
- ❖ Communauté de Communes du Vimeu Industriel
- ❖ Communauté de Communes du Vimeu Vert

Henri Sannier s'interroge sur les conséquences du SCOT pour l'élaboration en cours du PLU d'Eaucourt.

Nicolas Dumont indique qu'il est important que les communes réalisent leur PLU afin de maîtriser les enjeux de leur territoire, précise qu'il n'est pas favorable à la démarche d'un PLU intercommunal mais qu'il trouve pertinente la recherche de mutualisation de ressources humaines pour que chaque collectivité remplisse au mieux ses missions.

N. Dumont informe les délégués que lors du prochain conseil, le 26 juin, sera présenté le règlement intérieur et que chacun peut lui faire part d'une éventuelle contribution.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2014 à BELLANCOURT

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à la salle communale de BELLANCOURT, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – SERGENT – FLAHAUT – DECAYEUX - FOUBERT – DUBOS – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – PARSIS - SANNIER – BOURGOIS – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – PATTE – MAILLET LESENNE

Mmes LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – MICHAUT - SACQUEPEE - CHAGNON – BREGERE – KOCH - GODARD-LEMOINE – DORION - PEZET

Etait absent :

M. FECAMP

Etaient excusés :

Mme Cornu-Coulon donne pouvoir à M. Gourlain
M. Ponchel donne pouvoir à M. Dumont
M. Decayeux donne pouvoir à Mme Brégère à partir de 19h50
Mme Dubos donne pouvoir à M. Dubos
M. Deruche donne pouvoir à M. Parsis
Mme Boujonnier donne pouvoir à M. Mennesson
M. Deguisne donne pouvoir à Mme Dorion

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. JM Hemerlé conformément aux textes en vigueur, en qualité de secrétaire de séance.

Avant de proposer l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président précise que Mme Sacquépée déléguée d'Abbeville a indiqué qu'elle était absente lors du conseil communautaire du 24/04/2014 et avait donné pouvoir à M. Hemerlé.

M. Deguisne a choisi la commission Attractivité économique du territoire (commerce, artisanat, tourisme) et non la commission Grands Travaux.

Il est pris acte de ces remarques et le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) Présentation du rapport d'activité 2013 pour le service Transport

M. Godefroy directeur de Kéolis Abbeville présente le rapport d'activité consultable sur le site internet de la CCA, rubrique téléchargements.

N. Dumont remercie M. Godefroy pour son exposé. En réponse aux questions posées par M. Decayeux, délégué d'Abbeville, il précise qu'une tarification solidaire sera appliquée en septembre et qu'une réflexion pour renforcer le transport, à domicile et des personnes à mobilité réduite, dont les résultats seront communiqués à l'automne, est en cours.

2) Présentation du rapport d'activité 2013 pour l'Office de Tourisme

Mme Aurélie Delhaye, directrice de l'Office de Tourisme présente le rapport consultable sur le site internet de la CCA, rubrique téléchargements.

Nicolas Dumont remercie Aurélie Delhaye pour sa présentation et félicite l'équipe de l'Office de Tourisme pour le travail accompli.

Mme Chagnon, déléguée d'Abbeville, relève que la masse salariale de l'Office est plus importante qu'elle ne l'était durant la gestion associative.

Nicolas Dumont explique que le périmètre d'intervention de l'Office est désormais élargi à l'ensemble des communes rurales, qu'il est demandé aux agents de l'Office de travailler sur des « offres packagées » afin que les prestataires du territoire bénéficient de retombées économiques plus importantes, aussi bien pour la clientèle individuelle que la clientèle du groupe, qu'une boutique a été ouverte et de nouveaux services rendus aux professionnels du tourisme.

Le tourisme de mémoire va être valorisé avec l'organisation de circuits autour de la bataille d'Abbeville, le tourisme de nature développé grâce au partenariat noué avec la fédération des chasseurs de la Somme pour la réserve ornithologique de Grand-Laviers.

M. le Président invite chacun à se mobiliser pour que l'économie touristique prenne sa juste dimension dans le développement économique du territoire.

Stéphane Decayeux regrette de ne pas disposer de tous les éléments financiers pour se prononcer sur les orientations suivies par la CCA.

Nicolas Dumont rappelle que tous les chiffres sont contenus dans les comptes administratifs, seuls documents officiels disponibles pour tous. Il précise également que dans le cadre des travaux des différentes commissions, des éléments d'information complémentaires sont bien souvent apportés.

M. le Président propose de poursuivre l'ordre du jour et demande à Hélène Maison, VP en charge des Finances de présenter les questions qui suivent.

3) Présentation des comptes de gestion de l'exercice 2013

a) Adoption du compte de gestion la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

b) Adoption du compte de gestion du Budget Camping pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

c) Adoption du compte de gestion du Budget Locaux Industriels pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

d) Adoption du compte de gestion du Budget Transport pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour

l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

e) Adoption du compte de gestion du Budget SPANC pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

f) Adoption du compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, **à l'unanimité – 2 abstentions**

4) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2013

a) adoption du compte administratif de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 920,91 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 985,53 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité, 2 abstentions :

- d'approuver le Compte Administratif de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2013.

b) adoption du compte administratif du Budget annexe Camping pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 24 888,84 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 5 529,70 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Camping de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2013.

c) adoption du compte administratif du Budget annexe Locaux industriels pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de 26 594,84 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 33 362,90 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (*le Président ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Locaux Industriels de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2013.

d) adoption du compte administratif du Budget annexe Transport pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 41 920,78 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 48 103,55 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (*le Président ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Transport de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2013.

e) adoption du compte administratif du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de 4 371,22 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 3 610,32 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (*le Président ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2013.

f) adoption du compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2013

Après avoir pris connaissance du document présenté par Mme Hélène MAISON, Vice-Présidente en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 2 563 656,13 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 10 027,41 €

M. Mathon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Communautaire (*le Président ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2013.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2013

a. Affectation des résultats de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2014 :

- Vu les résultats du compte administratif de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 de la Régie Office de Tourisme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 985,53 €.

b. Affectation des résultats du Budget annexe camping pour l'exercice 2014 :

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe Camping pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 du Budget annexe Camping en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 5 529,70 €.

c. Affectation des résultats du Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2014 :

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Locaux Industriels 2013 en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 26 805,16 € et de conserver le solde en section de fonctionnement article 002 Excédent de fonctionnement reporté soit 6 557, 74 €.

d. Affectation des résultats du Budget annexe Transport pour l'exercice 2014 :

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe Transport pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 du Budget annexe Transport en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 48 103,55 €.

e. Affectation des résultats au Budget Principal pour l'exercice 2014 :

- Vu les résultats du compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions

– d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 du Budget Principal en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 10 027,41 €.

Nicolas Dumont tient à remercier Pascal Druel du travail accompli et de la fiabilité des prévisions budgétaires.

6) Décisions modificatives n° 1 aux Budgets Principal, Transport, Locaux Industriels, Office de Tourisme, Camping et SPANC

a) Décision modificative n° 1 au Budget Principal

- Vu le budget principal adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité, 2 abstentions

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits du budget principal 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 6534 Cotisations de sécurité sociale + 10 000 €

Article 6541 Créances admises en non valeur + 1 900 €

+ 11 900 €

Chapitre 012 Charges de personnel

Article 64118 Autres indemnités + 200 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678 Autres charges exceptionnelles + 500 €

Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 2 000 €

+ 2 500 €

Total + **14 600 €**

Recettes

Chapitre 73 Impôts et taxes

Article 73111 Taxes foncières et d'habitation + **14 600 €**

Investissement

Dépenses

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Article 20421 Subvention d'équipement aux personnes
de droit privé – biens mobiliers - 10 000 €

Article 204171 Autres établissements publics locaux
Biens mobiliers + 10 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2313 Constructions + 875 710 €

Total **+875 710 €**

Recettes

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Article 13241 Subvention autres groupements	+ 83 156 €
Article 1312 Région	+ 792 554 €
Total	<u>+ 875 710 €</u>

b) Décision modificative n° 1 au Budget annexe Transport

- Vu le budget annexe Transport adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions d'ajuster les crédits du budget annexe Transport 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6161 Assurances	+ 2 000 €
Article 604 Achat d'études	- 2 000 €

c) Décision modificative n° 1 au Budget annexe Camping

- Vu le budget annexe Camping adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions d'ajuster les crédits du budget annexe Camping 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 62 Autres services extérieurs

Article 627 Services bancaires	+ 100 €
--------------------------------	---------

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 658 Charges diverses de gestion courante	+ 500 €
--	---------

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6161 Assurances	+ 1 100 €
-------------------------	-----------

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 6718 Autres charges exceptionnelles	+ 100 €
---	---------

Total	<u>+ 1 800 €</u>
-------	------------------

Recettes

Chapitre 70 Vente de prestations

Article 706 Prestations de services	+ 1 800 €
-------------------------------------	-----------

d) Décision modificative n° 1 au Budget annexe SPANC

- Vu le budget annexe SPANC adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, 2 abstentions d'ajuster les crédits du budget annexe SPANC 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 654 Pertes sur créances irrécouvrables + 100 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 300 €

Total + 400 €

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6262 Frais de télécommunication - 400 €

7) Présentation du rapport d'activité 2013 de la CCA

Mme LEVASTRE Directrice Générale des Services assure la présentation du rapport consultable sur le site internet de la CCA, rubrique téléchargements.

8) Présentation du rapport sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Mme LEVASTRE Directrice Générale des Services assure la présentation du rapport consultable sur le site internet de la CCA, rubrique téléchargements.

9) Information sur le Service Public de l'Efficacité Energétique, mis en place par la Région Picardie

Nicolas Dumont informe les délégués de la création de ce service public régional dont le but est d'aider les propriétaires occupants ou bailleurs à réaliser des économies d'énergie en réhabilitant leur patrimoine immobilier.

L'agglomération de l'Abbevillois a été retenue comme territoire d'expérimentation.

M. le Président indique à l'Assemblée qu'il demandera aux responsables du SPEE de venir expliquer la démarche lors d'un prochain conseil communautaire.

10) Arrêtés du Président pris dans le cadre de sa délégation

07/01/14	2014.01	Versement de la somme de 50 € à Mme ROUSSEL et M. SANNIER en remboursement de la cotisation acquittée pour l'école de natation, pour leur fille Léa SANNIER.
20/01/14	2014.02	Indemnités accordées aux agents titulaires ou non titulaires qui effectuent des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.
20/01/14	2014.03	Convention relative à la collecte et à la valorisation des textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison avec ECO TLC, du 01/01/2014 au 31/12/2019.
21/01/14	2014.04	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme.

28/01/14	2014.05	Prime de service et de rendement et indemnité spécifique de service accordées aux ingénieurs et techniciens, dans la limite des montants annuels de référence et des coefficients prévus.
04/02/14	2014.06	Avenant n°1 au marché n°07/2013 de travaux de dépollution du Plantis Méricourt avec l'entreprise BREZILLON Sols et Environnement.
06/02/14	2014.07	Contrat de maintenance et de garantie de la protection cathodique des filtres à sable mis en place sur le site du centre de natation communautaire avec la société PROCATH.
12/02/14	2014.08	Subvention de 751 € accordée à la SARL ECLA pour l'acquisition de matériel de chantiers et de logiciels spécifiques, nécessaire à la création d'une activité d'économiste de la construction sur Abbeville.
12/02/14	2014.09	Subvention de 3 000 € accordée à la SARL SP CREATION pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité, sur la commune d'Abbeville, dans le cadre de la création d'un salon de coiffure.
12/02/14	2014.10	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à la SA LOURDEL pour l'acquisition de matériel et de mobilier spécifiques, nécessaire à la création d'un magasin de vente de viande ATOUT VIANDES, sur la commune d'Abbeville.
12/02/14	2014.11	Subvention d'un montant de 3 000 € accordée à la SAS FLEUR DE SEL pour la rénovation de la vitrine de son nouvel établissement de restauration, sur la commune d'Abbeville, et pour l'acquisition de matériel de cuisine.
12/02/14	2014.12	Subvention d'un montant de 10 000 € accordée à la SARL LA CROTELLOISE pour la rénovation de la vitrine et les travaux d'aménagement intérieurs de son local d'activité, sur la commune d'Abbeville, dans le cadre de la création d'une poissonnerie.
12/02/14	2014.13	Subvention d'un montant de 6 000 € accordée à la SARL PLM pour la réalisation de travaux d'aménagement dans son local d'activité, sur la commune d'Abbeville.
17/02/14	2014.14	CDIsation de Anne MANCAUX à compter du 13 mars 2012.
17/02/14	2014.15	CDIsation de Marie-Thérèse MIGEON à compter du 13 mars 2012.
21/02/14	2014.16	Convention relative à l'entretien des trois bouches et poteaux d'incendie de l'Espace Voltaire avec l'entreprise VEOLIA EAU pour une durée de 5 ans.
21/02/14	2014.17	Convention relative à l'entretien électromécanique des trois postes de refoulement de l'Espace Voltaire avec l'entreprise VEOLIA EAU pour une durée de 3 ans.
25/02/14	2014.18	Reconduction du contrat de Jean-François PETITPERRIN pour une durée de 2 ans à compter du 01/12/2012.
25/02/14	2014.19	Reconduction du contrat de Henri-Georges VIDAL pour une durée de 3 ans à compter du 01/03/2013.
27/02/14	2014.20	Marché de fournitures courantes et services en vue du traitement par compostage des déchets végétaux collectés par la Communauté de Communes de l'Abbevillois avec la SARL AGRI COMPOST 80 pour un montant de 20 € ht/tonne.
27/02/14	2014.21	Avenants aux marchés n°20/2011 et n°16/2012 de réhabilitation de la halle Sernam avec les entreprises EIFFAGE, DITER, EEP, EGCA.
27/02/14	2014.22	Contrat d'entretien sans dépannage des installations thermiques mises en place sur le site du centre de natation communautaire avec la société MISSENARD QUINT B à compter du 01/02/2014.
05/03/14	2014.23	Marché de fournitures en procédure adaptée en vue de l'acquisition de pneus neufs et rechapés pour les véhicules de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour un montant annuel de 15 904,72 € ht avec l'entreprise SARL MONTCORNET PNEUS VULCO.

14/03/14	2014.24	Contrat de services conclu avec la société REPROTHEQUE pour le scanner mis en place sur le site de l'administration générale, service comptabilité.
02/04/14	2014.25	Complément à la grille tarifaire des objets en vente au sein de l'Office de Tourisme.
02/04/14	2014.26	Complément à la grille tarifaire des objets en vente au sein de l'Office de Tourisme.
03/04/14	2014.27	Versement de la somme de 98,64 € à M. Guillaume BELLIER en remboursement des badges acquittés pour les entrées et activités de l'Aqu'Abb.
03/04/14	2014.28	Contrat de maintenance pour les portails automatiques de l'ancienne usine Comap avec l'entreprise BT Sécurité.
03/04/14	2014.29	Contrat de services de la solution « e.action sociale » pour le service portage de repas à domicile, avec la société BERGER-LEVRAULT.
03/04/14	2014.30	Convention pour l'entretien de 2 postes de refoulement et le curage préventif du réseau du centre de natation communautaire avec la société VEOLIA EAU.
10/04/14	2014.31	Complément à la grille tarifaire du camping « les portes de la Baie de Somme ».
14/04/14	2014.32	Convention de partenariat avec la Société TO SPORT pour l'organisation de stages sportifs au centre de natation.
14/04/14	2014.33	Encaissement des chèques vacances accepté pour les entrées au Centre de Natation
25/04/14	2014.34	Avenant 2 au marché n°09/2013 de fourniture et pose de portails automatisés avec l'entreprise TRANCART.
25/04/14	2014.35	Avenant 1 au marché de CSPS avec l'entreprise EURONORMES.
25/04/14	2014.36	Avenant 3 au marché de contrôle technique de construction et de vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées avec l'entreprise APAVE.
25/04/14	2014.37	Montant de la participation à la visite de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne organisée par l'école des Beaux-Arts et le conservatoire communautaires le 24 mai 2014, fixé à 15 euros.
22/05/14	2014.38	Contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco-mobilier.
22/05/14	2014.39	Modification de l'article 2 de l'arrêté CT/2014.28 relatif au contrat de maintenance pour les portails automatiques de l'ancienne usine Comap avec l'entreprise BT Sécurité.
22/05/14	2014.40	Signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS.
23/05/14	2014.41	Subvention d'un montant de 759 € accordée à l'entreprise SHOWROOM pour la rénovation de la vitrine et acquisition de mobilier spécifique, sur la commune d'Abbeville, dans le cadre de la création d'une activité de commerce de prêt-à-porter.
23/05/14	2014.42	Subvention d'un montant de 1 890 € accordée à la SARL BOTTE pour la mise en accessibilité de son local d'activité de boucherie-charcuterie, sur la commune d'Abbeville.
23/05/14	2014.43	Subvention d'un montant de 955 € accordée à la SAS AD VANDCHRIS – ADHAP Services pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local, sur la commune d'Abbeville, dans le cadre d'une création d'une activité d'assistance aux personnes âgées ou handicapées au domicile.
27/05/14	2014.44	Marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée en vue de l'aménagement d'un parcours de golf compact urbain avec l'entreprise MACAULEY-QUENOUILLE, pour un montant global de rémunération de 52 800 €.
27/05/14	2014.45	Marché de prestations de services en procédure adaptée en vue de la réalisation d'une étude de jalonnement, la fourniture, pose, maintenance et mise à jour d'une signalétique touristique et

		commerciale sur le territoire de la C.C.A avec l'entreprise SICOM SA de Villeneuve d'Ascq (59650) pour un montant de 83 764.05 €.
02/06/14	2014.46	Marché de prestations de services en procédure adaptée en vue de la réalisation d'un diagnostic complémentaire de pollution des sols et des eaux souterraines sur le site de l'Espace Voltaire, pour un montant de 10 500 € avec l'entreprise SEVEQUE ENVIRONNEMENT de Rainvillers(60155).
12/06/14	2014.47	Avenant n°3 à la convention établie avec la SNCF et relative au Versement Transport actualisant l'annexe 1 relatif à la liste des salariés dont le lieu de travail effectif est situé pour plus de la moitié du temps en dehors du PTU couvert par l'AOT et l'annexe 2 relatif à la liste des salariés logés et transportés.

11) Questions diverses

Pascal Lefevre maire d'Epagne-Epagnette rappelle à ses collègues maires qu'ils doivent se prononcer sur le transfert de leurs pouvoirs de police au Président de la CCA avant le 30 juin.

Christophe Mennesson, maire de Grand-Laviers demande à être tenu informé du projet de création d'un parcours sportif et d'un golf compact à Abbeville.

Gilbert Mathon informe ses collègues de la répartition de la TADEM qui vient d'être effectuée par le Conseil Général.

Laurent Maillet délégué de Vauchelles souhaite savoir où en est le dossier « assainissement collectif » et « haut débit ».

Nicolas Dumont propose que la CCA accompagne les communes rurales pour mener la réflexion sur ce dossier.

La desserte des communes rurales en haut débit devrait être achevée en 2016 (Orange devra équiper en priorité les communes disposant du débit le plus faible comme Bellancourt et Vauchelles).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 septembre 2014 à EAUCOURT S/ SOMME

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbeillois légalement convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni à la salle municipale d'EAUCOURT SUR SOMME, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – PONCHEL – SERGENT – FLAHAUT – FOUBERT – DUBOS – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – PARSIS – DERUCHE – SANNIER – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – DEGUISNE PATTE – MAILLET – LESENNE

Mmes CORNU COULON - LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – SACQUEPEE - CHAGNON – BREGERE – KOCH – DUBOS – DORION – PEZET

Etaient absents :

M. DECAYEUX

Etaient excusés :

Mme Michaut donne pouvoir à Mme Cornu-Coulon

M. Bourgois donne pouvoir à M. Sannier

Mme Godard-Lemoine donne pouvoir à M. Lefebvre

Mme Boujonnier donne pouvoir à M. Mennesson

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Henri Sannier conformément aux textes en vigueur, en qualité de secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

1) Présentation du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

M. Dumont demande à Nicolas DUMOULIN, de l'association APREMIS, Coordinateur du service au plan local, à Céline WILLIERVAL (Chargée de communication SPEE et référente du dispositif pour l'Abbeillois) et à Mathieu LOONES (Pact Adrim, Coordinateur Technique) de présenter le dispositif.

A l'issue de cette intervention, M. Dumont remercie l'équipe pour sa présentation et passe la parole aux membres de l'assemblée

M. Deruche délégué de Drucat demande quel est le label dont devront être titulaires les artisans pour réaliser les travaux.

M. Loones indique que les artisans devront disposer du label RGE qui signifie « Reconnu Garant de l'Environnement ». Ce label a été créé par les pouvoirs publics, l'Adème et les organismes représentant les professionnels afin d'identifier une offre de services de qualité, indispensable pour obtenir des résultats performants.

M. Maillat délégué de Vauchelles demande si les collectivités peuvent bénéficier du SPEE. Il lui est répondu par la négative.

M. Mathon délégué d'Abbeville pose la même question pour les bailleurs sociaux. Il lui est également répondu par la négative.

M. Lefebvre, délégué d'Epagne-Epagnette, souhaite savoir si le locataire est accompagné lors des travaux effectués dans son logement.

M. Dumoulin indique que l'APREMIS réalise l'accompagnement social nécessaire.

Il est noté également que le SPEE travaille en étroite collaboration avec les services mettant en œuvre le programme « Habiter mieux » du Conseil Général de la Somme.

M. Dumont propose de donner la parole à Mme Lejeune et M. Huart pour présenter le contrat local de santé.

2) Présentation du projet de Contrat Local de Santé-Abbeville et CCA par Mme Isabelle Lejeune, responsable du service santé-ville d'Abbeville et Christian Huart délégué Territorial Somme pour l'ARS

A l'issue de la présentation, Mme Lejeune précise que les délégués qui le souhaiteront, pourront s'inscrire dans les ateliers mis en place. Cette proposition sera envoyée à chacun, par mail.

C. Lesenne souhaite savoir si la MSA a été invitée à participer à ces travaux. M. le Président indique que la MSA a effectivement été conviée à participer mais ne s'est pas manifestée.

M. le Président demande ensuite à M. Gourlain Vice-Président en charge des transports de commenter le point suivant.

3) Transport : avenant n° 13 à la Convention de délégation du service de Transport Public de Voyageurs

-Vu la convention de délégation de service de transport public de voyageurs signée avec Kéolis Abbeville en date du 23/12/2003 et ses avenants 1 à 12

-considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les incidences de la hausse du taux réduit de TVA à 10 % au 1^{er} janvier 2014, l'évolution du réseau dans le cadre des modifications de rentrée à compter du 2 septembre 2014 ainsi que l'introduction d'une gamme tarifaire dite solidaire

-Vu le projet d'avenant n° 13 proposé par Kéolis Abbeville

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'adopter l'avenant n° 13 à la convention de délégation de service de Transport public de voyageurs conclue avec Kéolis Abbeville, ci-après annexé

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant

M. Dumont remercie l'assemblée de son vote et présente le point suivant.

4) Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

M. Dumont demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le projet porté à leur connaissance.

M. Patte Maire de Vauchelles aimerait qu'à l'article 19 « Modification du règlement » apparaisse un pourcentage d'1/4 des délégués au lieu d'1/3.

M. le Président indique que si les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'y opposent pas, la modification sera effectuée en ce sens.

- Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'application de certaines dispositions prévues pour le fonctionnement du conseil municipal au conseil communautaire
- Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'établissement par l'organe délibérant de son règlement intérieur, dans les six mois qui suivent son installation
- Vu le projet de règlement intérieur adressé à chacun des membres du conseil communautaire

après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'adopter son règlement intérieur tel qu'annexé à la présente.

M. Dumont propose à H. Maison Vice-Présidente en charge des finances de présenter la question qui suit.

5) Choix de la durée d'amortissement des immobilisations

- Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14
- Vu les articles L2321-2 27^e et R-2321-1 du Code Général des collectivités Territoriales
- Vu la possibilité donnée au Conseil de choisir entre l'amortissement linéaire, variable et dégressif
- Vu les durées d'amortissement des installations corporelles et incorporelles contenues dans le barème indicatif

après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- ✓ de choisir le mode d'amortissement linéaire pour ses immobilisations
- ✓ de se référer au barème indicatif contenu dans l'instruction comptable pour les biens qui ne font pas l'objet d'une durée précisée dans l'instruction comptable
- ✓ de charger le Président de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur des durées minimales et maximales proposées par le barème indicatif ou l'instruction comptable
- ✓ de fixer à 400 € la valeur en deçà de laquelle les immobilisations de faible valeur s'amortissent en 1 an

Le Président remercie l'assemblée et commente le point suivant.

6) Proposition d'une liste de commissaires pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts directs

M. Dumont souhaite que les communes qui ne l'ont déjà fait transmettent leur proposition de commissaires pour le 29 septembre dernier délai.

Dès réception des dernières candidatures, une liste sera proposée à l'Administration des finances.

Nicolas Dumont demande ensuite à F. Henique Vice-Président en charge de l'habitat de présenter la question suivante.

7) Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'ODA

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2014 rattachant l'Office public de l'Habitat d'Abbeville à la Communauté de Communes de l'Abbevillois

- Vu l'article R. 421-8 du Code de la construction et de l'habitation relatif à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration des offices publics de l'habitat
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2014 fixant le nombre de membres du conseil d'administration de l'ODA et désignant l'APAP (association picarde d'action préventive) pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées
- Considérant la démission de M. Lionel Brault, éducateur spécialisé à l'APAP, en date du 16 juin 2014
- Considérant qu'il y a bien lieu de désigner une personne et non une association, pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Le Conseil Communautaires décide à l'unanimité à l'unanimité

- de désigner Mme Leïla TISGOUINE, éducatrice spécialisée, pour représenter les associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Nicolas Dumont propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'autorisation donnée à Pascal Lefebvre de se présenter au nom de la CCA à la présidence du comité de pilotage du site natura 2000 « Marais et Monts de Mareuil-Caubert ».

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour et désigne à l'unanimité – 2 abstentions (Mme Patricia Chagnon et M. Yvon Flahaut), Pascal Lefebvre pour se présenter à la présidence du site natura 2000 « Marais et Monts de Mareuil-Caubert ».

8) Arrêtés du Président pris dans le cadre de sa délégation

20/06/14	2014.48	Subvention de 623 € accordée à l'association LES PETITS LUTINS pour l'acquisition de matériel et de mobilier spécifique, nécessaire à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur Abbeville.
01/07/14	2014.49	Contrat de prestation de services avec SOCOTEC pour la vérification des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage, des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie, des ascenseurs, du toboggan aquatique, pour les centres de natation et d'hébergement communautaires.
02/07/14	2014.50	Versement de la somme de 100 € à Mme et M. LABBE en remboursement du séjour à St Sorlin acquittée, pour leur fils Benjamin LABBE.
03/07/14	2014.51	Complément à la grille tarifaire des objets en vente au sein de l'Office de Tourisme.
08/07/2014	2014.52	Marché de travaux en procédure adaptée en vue de la réfection de deux ponts de soutènement de la Traverse du Ponthieu, pour un montant de 31 840€ avec l'entreprise SAS MCR à Abbeville
08/07/2014	2014.53	Avenants aux marchés n°20/2011 et n°16/2012 de réhabilitation de la halle Sernam avec les entreprises MENUISERIES METALLIQUES, DITER, EEP, EGCA, CIP, GAMM, CREATECH CARRELAGE, TRANCART.
10/07/14	2014.54	Modification de la grille tarifaire de centre de natation communautaire à compter du 7 juillet 2014.
10/07/14	2014.55	Grille tarifaire de la saison musicale du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Abbeillois.
11/07/14	2014.56	Subvention d'un montant de 3 000 € accordée à l'entreprise SARL OPHELIE COIFFURE pour la rénovation de la vitrine de son salon de coiffure, sur la commune d'Abbeville.
11/07/14	2014.57	Subvention d'un montant de 2 258 € accordée à l'entreprise LE PRIMEUR DU COIN Mme

		Chloé BLANGER, pour l'acquisition de matériel et de mobilier spécifique, sur la commune d'Abbeville, dans le cadre de la création de son commerce.
22/07/14	2014.58	Avenant au contrat de maintenance pour le contrôle des deux ascenseurs du centre de natation et du centre d'hébergement avec la société SCHINDLER, sans modification de durée, ni de prix du marché.
13/08/14	2014.59	Marché de location d'un compacteur de déchets pour une durée de 60 mois avec option d'achat à 36 et 60 mois avec l'entreprise SOLEN (28170) TREMBLAY LES VILLAGES pour un montant de 2125€ ht/mois y compris la visite annuelle d'entretien.
19/08/14	2014.60	Maché de fournitures en procédure adaptée en vue de la construction de wagons avec les entreprises : PLM Négoce à ABBEVILLE, MENUISERIE PELLETIER à ABBEVILLE, SGC CONCEPT à ABBEVILLE et SAS ROGER BIGMAT à ABBEVILLE
02/09/14	2014.61	Versement de la somme de 13.10 € à Mme BOULENGER Véronique, en remboursement de son cours d'Aquagym.
03/09/14	2014.62	Composition du Comité Technique : 4 représentants titulaires du personnel et 4 représentants suppléants, maintien du paritarisme, recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
03/09/14	2014.63	Composition du CHSCT : 4 représentants titulaires du personnel et 4 représentants suppléants, maintien du paritarisme, recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
05/09/14	2014.64	Annulation de l'arrêté CT/2014.50
05/09/14	2014.65	Versement de la somme de 116 € à M. PLUS Bernard et Mme PRIEM Catherine, en remboursement des cours de natation, achetés pour leurs fils et auxquels ils ne pourront participer.
05/09/14	2014.66	Versement de la somme de 50 € à Mme DESCHAMPS et M. BOST en remboursement de la cotisation acquittée pour l'inscription au groupe Pass'Sport, pour leur fils Camille BOST.
05/09/14	2014.67	La somme de 26 € sera versée à M. ROSSIGNY Pierre demeurant 14 rue de Neuville SAINT VALERY SUR SOMME (80230), en remboursement des sommes acquittées pour entrer au centre de natation
18/09/14	2014.68	La Communauté de Communes de l'Abbevillois accorde à la fondation « Apprentis d'Auteuil » situé 3 rue Leday à Abbeville (80100), l'exonération du versement transport à compter du 1 ^{er} janvier 2014
18/09/14	2014.69	M. CHASTAGNER Guillaume demeurant 5 rue des Près à CAOURS (80132), percevra la somme de 100 € en remboursement de la cotisation acquittée pour l'inscription de son fils à l'école de natation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 décembre 2014 à ABBEVILLE

L'an deux mille quatorze, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 12 décembre 2014, s'est réuni au salon d'honneur de la Mairie d'ABBEVILLE, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – SERGENT – DECAYEUX – FOUBERT – CLERCQ – PARSIS – DERUCHE – SANNIER – BOURGOIS – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – DEGUISNE – PATTE – MAILLET – LESENNE

Mmes CORNU COULON - LAMARRE – LEBERTON – MAISON – MICHAUT – SACQUEPEE - CHAGNON – BREGERE – KOCH – DUBOS – GODARD-LEMOINE – BOUJONNIER – DORION – PEZET

Etaient excusés :

Mme Leblond donne pouvoir à M. HEMERLE

M. Mathon donne pouvoir à M. Dumont

M. Flahaut donne pouvoir à Mme Chagnon

M. Leblond donne pouvoir à M. Clercq

M. Duquesne donne pouvoir à M. Parsis

M. Randon donne pouvoir à Mme Dorion

M. Lefebvre donne pouvoir à Mme Godard-Lemoine

M. Ponchel

M. Dubos

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Jean-Marie Hemerlé conformément aux textes en vigueur, en qualité de secrétaire de séance.

M. Hemerlé signale que M. Decayeux a été noté présent à la séance du 25/09 alors qu'il était absent. Le Procès-Verbal sera donc modifié en ce sens et avec cette rectification effectuée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Président demande à Mme Hélène Maison de commenter le document transmis à chacun, support du débat d'orientation budgétaire pour 2015.

1) Débat Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015

Mme Patricia Chagnon relève que la présentation faite par Mme Maison n'est pas illustrative de la politique menée par l'équipe en place, déplore que les projets en cours soient coûteux et génèrent un niveau d'endettement important pour l'établissement, craint une hausse du prix des services dans les années à venir.

M. Nicolas Dumont regrette l'entrée du débat politique au sein de la communauté de communes, précise que la hausse du produit fiscal est liée uniquement à l'évolution des bases, indique qu'il est difficile de mener une politique ambitieuse en termes d'équipements sans avoir recours à

l'emprunt et que les efforts réalisés pour aménager les zones d'activité de la sucrerie et des 3 châteaux d'eau seront bientôt récompensés par la création de plus de 600 emplois.

M. Stéphane Decayeux apprécie l'effort de transparence apporté dans la rédaction du document présenté, est conscient que la baisse des dotations de l'Etat va rendre difficile l'équilibre budgétaire, insiste pour limiter l'évolution des dépenses afin qu'il n'y ait pas hausse de la pression fiscale dans les années à venir, regrette qu'il n'y ait pas eu plus de mutualisation entre les services de la Ville d'Abbeville et ceux de la CCA, déplore que la réhabilitation de l'ancienne halle sernam, qui est un bon projet au demeurant, n'accueille que des organismes de la fonction publique et pas d'entreprises, souligne son intérêt pour l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes.

M. Nicolas Dumont considère qu'une réflexion approfondie doit être menée pour la mutualisation des services, précise que l'immeuble Garopôle offrira aux entreprises un espace de conférences de qualité, regrette que la réforme de la Taxe Professionnelle n'ait pas profité à toutes les entreprises et rappelle que maintenir l'investissement permet de soutenir l'emploi.

M. Decayeux exprime le souhait d'obtenir le bilan de l'emploi pour le territoire. M. Dumont indique qu'un travail sera mené en ce sens, rapidement.

Mme Cécile Brègère explique que la hausse du tarif du repas des enfants fréquentant les ALSH risque de compliquer la vie de certaines familles. M. Dumont souligne que l'enfant ne sera plus obligé de prendre son repas sur place.

M. le Président remercie les délégués pour ce débat et commente la question suivante.

2) Création d'un fonds de redynamisation économique local pour les entreprises

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1511-1 à L 1511-5, L 1511-7 et L 1511-8

- Vu la réglementation européenne encadrant les aides publiques aux entreprises
- Vu le contexte économique difficile tant au plan local que national, auquel se heurtent les entreprises
- Considérant l'intérêt de soutenir l'activité économique locale pour l'agglomération

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de créer un fonds de redynamisation économique local pour les entreprises, de manière provisoire et exceptionnelle, dont les crédits seront votés au Budget 2015

- de créer une commission de redynamisation chargée de gérer ce fonds, composée du Président de la CCA et des Vice-Présidents en charge du développement économique et des finances

- de charger la commission de la définition des critères d'éligibilité à ce fonds de redynamisation

A la demande de Stéphane Decayeux de pouvoir participer à cette commission Nicolas Dumont répond favorablement.

3) Avenant n° 14 à la Convention de délégation du service de Transport Public de Voyageurs

-Vu la convention de délégation de service de transport public de voyageurs signée avec Kéolis Abbeville en date du 23/12/2003 et ses avenants 1 à 12

-Vu le projet d'avenant n° 14 proposé par Kéolis Abbeville

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'adopter l'avenant n° 14 à la convention de délégation de service de Transport public de voyageurs conclue avec Kéolis Abbeville, ci-après annexé

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant

M. le Président indique que la Délégation de Services Publics prend fin le 31/12/2015 et qu'il espère à partir de 2016 voir diminuer les coûts de fonctionnement du service transport

4) Décisions modificatives pour le budget Principal, le budget locaux industriels

a) Décision modificative n° 2 au Budget annexe SPANC

- Vu le budget annexe SPANC adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget annexe SPANC 2014 de la manière suivante :

Investissement

Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Article 2183 Matériel de bureau	+ 294 €
Article 2188 Autres	- 294 €

	0 €

b) Décision modificative n° 2 au Budget annexe Camping

- Vu le budget annexe Camping adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget annexe Camping 2014 de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 637 Autres impôts	+ 631 €
Article 6152 Entretien et réparations	- 631 €

	0 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673 Titres annulés	+ 24 €
Article 6718 Autres charges	- 24 €

	0 €

c) Décision modificative n° 2 au Budget annexe Office de Tourisme

- Vu le budget annexe Office de Tourisme adopté pour 2014
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget annexe Office de Tourisme 2014 de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 627 Services bancaire	+ 36 €
Article 6152 Entretien et réparations	- 1 300 €
Article 605 Achat de matériel	- 1 950 €

Total	- 3 214 €

Chapitre 012	Charges de personnel	
	Article 6332 Cotisations FNAL	+ 714 €
	Article 6411 Salaires	+ 3 000 €
	Article 6451 URSSAF	+ 2 000 €
	Article 6453 Caisses de retraite	+ 1 400 €

		+ 7 114 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 3 900 €

Investissement

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - 3 900 €

Dépenses

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Article 2051 Concessions - 3 900 €

0 €

d) Décision modificative n° 1 au Budget BLI

- Vu le budget BLI adopté pour 2014

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget BLI 2014 de la manière suivante

Investissement

Dépenses

Chapitre 041

article 2131 Cession PLM / Condor (o) 213 417.26 €

Cession PLM / Condor (o) 1 763.29 €

215 180,55 €

Recette

Chapitre 041

article 131 Cession PLM / Condor (o) 213 417.26 €

article 2145 Cession PLM / Condor (o) 986.82 €

article 2148 Cession PLM / Condor (o) 776.47 €

215 180,55 €

e) Décision modificative n° 2 au Budget Transport

- Vu le budget Transport adopté pour 2014

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget Transport 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement + 26 260 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion

Article 65714 communes - 26 260 €

Investissement

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 26 260 €

Chapitre 10 dotations

Article 10222 FCTVA - 24 000 €

Article 1641 Emprunt - 2 260 €

f) Décision modificative n° 2 au Budget Principal

- Vu le budget Principal adopté pour 2014

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits du budget Principal 2014 de la manière suivante

Fonctionnement

Recettes

Chapitre 73 Impôts et Taxes

Article 73111 Taxes foncières et d'habitation + 80 354 €

Article 73112 CVAE - 51 900 €

Article 73113 TASCOM + 194 962 €

Article 7318 Autres + 24 862 €

Article 7325 FPRIC + 198 000 €

Article 7331 TEOM + 10 148 €

Article 7368 TLPE - 34 000 €

Total + 422 426 €

Chapitre 74 Dotations

Article 74124 dotation de base - 69 707 €

Article 74126 dotation de compensation + 242 055 €

Article 748314 dotation de compensation spécifique TP - 15 940 €

Article 74718 autres + 8 000 €

Total + 164 408 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion

Article 752 revenus des immeubles - 55 000 €

Article 758 produits divers - 100 000 €

- 155 000 €

Chapitre 70 Produits des services	
Article 70848 redevances autres organismes	- 170 000 €
Article 7066 à caractère social	+ 120 000 €

	- 50 000 €
Total	+ 381 834 €

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général	
Article 60612 électricité	+ 50 000 €
Article 60613 chauffage	+ 89 193 €
Article 60622 carburant	+ 25 000 €
Article 60623 alimentation	+ 50 000 €

	+ 214 193 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion	
Article 6521 déficit des budgets annexes (Transport)	- 48 648 €
Article 657364 SPIC (BLI)	- 151 711 €

	- 200 359 €

Chapitre 012 Charges de personnel	
Article 64111 rémunération principale	+ 100 000 €
Article 64131 rémunérations	+ 112 000 €
Article 6451 URSSAF	+ 90 000 €
Article 6453 caisses de retraite	+ 66 000 €

	+ 368 000 €
Total	+ 381 834 €

Investissement

Dépenses

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	
Article 204131 Biens mobiliers-matériel-département	+ 361 021 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Article 2313 Constructions	- 361 021 €

M. Dumont remercie les délégués pour leurs votes et propose à Hélène Maison de commenter le point suivant.

5) Admission en non-valeur

a. Titre en non-valeur Budget Transport

- Vu le courrier en date du 18/09/2014 du trésorier principal, demandant d'admettre en non-valeur pour le budget Transport le titre de recettes numéro T 600452511 émis à l'encontre de JLB Signalisation pour un montant de 369,56 €

Après avoir entendu la proposition du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur, pour le budget Transport, le titre de recettes numéro T 600452511 émis à l'encontre de JLB Signalisation pour un montant de 369,56 €.

b. Titre en non-valeur Budget Principal

- Vu le courrier en date du 18/09/2014 du trésorier principal, demandant d'admettre en non-valeur pour le budget principal des titres de recettes émis à l'encontre de tiers, au titre de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, dépôts en déchetterie, ALSH et portage de repas pour une somme globale de 589.07 €

Après avoir entendu la proposition du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'admettre pour le budget principal, en non-valeur, un montant de 589.07 € pour les titres de recettes qui suivent :

Dépôts en déchetterie : titre 56 pour 40.70 € BTP rénovation entreprises
titre 103 pour 97.70 € VSA Vauchelles
titre 216 pour 36.00 € Tryba
titre 602 pour 7.20 € Frigi fluides

Soit un total de 181.60 €

Redevances spéciales : titre 86 pour 77.22 € Nin Hao

ALSH : titre 228 pour 45.10 € Didier Leclercq
titre 252 pour 51.00 € Jessica Ghoula-Fouquier
titre 275 pour 28.00 € Sabrina Wallet

Soit un total de 124.10 €

Portage de repas : titre 298 pour 206.15 € Rachel Debras

M. Dumont remercie Mme Maison et présente la question suivante.

6) Création d'un service commun du droit des sols

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4-2 qui prévoit la création de services commun en dehors du cadre des compétences transférées entre un EPCI et une ou plusieurs communes membres

- Vu la fin des prestations relatives à l'instruction des actes du droit des sols effectuées par l'Etat pour les communes rurales, en date du 1^{er} juillet 2015

- Vu les différentes réunions d'information organisées avec les communes membres de la CCA

- Considérant l'intérêt pour les communes rurales de la CCA de bénéficier d'un service instruisant les actes du droit des sols

- Considérant l'existence du service municipal d'Abbeville pour l'instruction desdits actes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de créer un service commun du droit des sols

- d'approuver la convention de mise en place de ce service commun

- de charger M. le Président de régler les modalités d'application de cette décision

M. Régis Patte, Maire de Vauchelles, considère que l'estimation du coût du service, de 6 € environ par habitant est trop élevé pour les communes rurales et qu'un agent recruté à mi-temps serait suffisant.

Nicolas Dumont indique que le temps de travail a été estimé à 0,64 équivalent temps plein par la DDTM,

que l'agent recruté sera de catégorie B et non A comme initialement évoqué et qu'il n'est pas favorable au paiement à l'acte comme certaines communes l'ont imaginé.

M. Laurent Maillet indique que 74 % des Communautés de Communes vont assurer gratuitement l'instruction du droit des sols.

Nicolas Dumont conclut en expliquant que la CCA entend rendre le meilleur service au moindre coût.

7) Arrêtés du Président pris dans le cadre de sa délégation

22/09/14	2014.70	Contrat de maintenance du progiciel MARCO N° V12.1A-3279, pour l'aide juridique à la réglementation des marchés publics avec la société AGYSOFT, 95 rue Pierre Flourens 34090 MONTPELLIER
23/09/14	2014.71	Complément à la grille tarifaire des objets en vente au sein de l'Office de Tourisme.
26/09/14	2014.72	Acquisition des parcelles sises rue des Pré à Caours AC 158 et AC 159 pour une superficie de 1314m ² au profit de Mme Pascale Bellenger à Caours et de la parcelle AC 161 pour une superficie de 1518m ² au profit de M. Alain Demaison à Caours.
24/09/14	2014.73	Marché de TRAVAUX en procédure adaptée en vue de la remise en état de trois trémies pour le centre de traitement de la CCA, avec l'entreprise LEGRAS INDUSTRIES, 37 rue Marcel Paul 51200 EPERNAY
24/09/14	2014.74	Modification de la durée hebdomadaire de service de Sida BESSAIH (9h/semaine) à compter du 03/11/2014.
01/10/14	2014.75	Mise en œuvre du projet « Des artistes dans mon école » avec les écoles de Cambron, Drucat et Eaucourt sur Somme et l'aide de la DRAC Picardie, d'octobre 2014 à mai 2015
02/10/14	2014.76	Mise à disposition d'un fonds de caisse de 100 € pour le régisseur du Conservatoire.
08/10/14	2014.77	Tarif du centre de nation communautaire pour le 31 octobre 2014, l'après-midi récréative « HALLOWEEN »
09/10/14	2014.78	Complément à l'arrêté concédant par nécessité de service à M. Bruno MOUQUET le logement de gardien situé au centre de natation communautaire (pour le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
09/10/14	2014.79	Acquisition de la parcelle ZN 5 sur la RD1001 à Vauchelles les Quesnoy pour une superficie de 9030m ² au profit de M. Brianchon, demeurant au 119 rue Crinquet à Vauchelles les Quesnoy
10/10/14	2014.80	Subvention d'un montant de 2 060€ accordée à la SARL O HAPPY pour la rénovation de la vitrine de son local, dans le cadre de la création d'une activité de restauration rapide sur la commune d'Abbeville.
10/10/14	2014.81	Subvention d'un montant de 1 224 € accordée à l'entreprise Sébastien SELLIERE – AC 2S pour l'acquisition de matériel de mesure et de sondages nécessaire au développement de son activité de bureau d'étude en environnement et assainissement sur la commune d'Epagne-Epagnette.
10/10/14	2014.82	Subvention d'un montant de 3 000 € accordée à l'entreprise STYLE DOG pour la rénovation de la vitrine de son salon de toilettage canin et félin, sur la commune d'Abbeville.
16/10/14	2014.83	Création de la Commission d'indemnisation amiable pour étudier les demandes d'indemnisation des commerçants implantés le long de la Route de Rouen, liées aux travaux
15/10/14	2014.84	Marché en procédure adaptée de prestation de services en vue de l'entretien des chemins de randonnées avec l'entreprise SARL TRANCART, Espaces verts, 111 route d'Amiens à ABBEVILLE
16/10/14	2014.85	Modification de la grille tarifaire du Conservatoire à rayonnement Intercommunal de l'Abbeillois à compter du 17 octobre 2014

16/10/14	2014.86	Convention de déneigement des routes départementales en situation courante et exceptionnelle adoptée avec le Conseil Général de la Somme pour une durée de 3 ans
17/10/14	2014.87	Adoption du projet de restauration de la rivière Maillefeu pour un montant prévisionnel de travaux de 595 550 €HT
28/10/14	2014.88	Liste des personnes proposées en tant que commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs
30/10/14	2014.89	Institution du vote par correspondance pour certains agents de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique.
30/10/14	2014.90	Institution d'un bureau central de vote pour les élections des représentants du personnel au Comité Technique le 4 décembre 2014.
04/11/14	2014.91	Exonération du versement transport accordée à l'association l'Entraide Familiale situé 30-32 chaussée Marcadé à Abbeville (80100) à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
04/11/14	2014.92	Désignation d'un jury de concours pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, niveau esquisse renforcée en vue de l'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération abbevilloise.
06/11/14	2014.93	Avenant n° 2 au marché n° 07/2013 de travaux de dépollution du Plantis Méricourt avec l'entreprise BREZILLON Sols et Environnement, 128 rue de Beauvais 60280 MARGNY LES COMPIEGNE Cedex pour un montant de 36 733,90 € HT, selon la synthèse des évacuations en filières agréées.
14/11/14	2014.94	Subvention d'un montant de 1 634 € accordée à la SARL SECRET D pour l'acquisition de mobilier spécifique et pour la rénovation de la vitrine de son local, dans le cadre de la création d'une activité de commerce de lingerie sur la commune d'Abbeville.
19/11/14	2014.95	Contrat de services « Hébergement du Site Web de Réservation pour le Centre d'hébergement avec la société APPLICAM 2 avenue Sébastopol – BP 65052 – 57072 METZ Cedex 3
19/11/14	2014.96	Versement de la somme de 150 € à Mme Emmanuelle CARPENTIER en remboursement des cours de Bébé Nageur pour son fils Julien CARPENTIER
19/11/14	2014.97	Grille tarifaire du centre de natation communautaire « aqu'ABB » pour le concert du 28 novembre 2014 « Récital à 4 pianos »
20/11/14	2014.98	Sélection des trois candidatures de maîtrise d'œuvre retenues pour la 2 ^{ème} phase du concours pour l'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération abbevilloise : - ATELIER NERVURES/ID + INGENIERIE - AGENCE Bertrand FOLLEA, Claire GAUTIER / INFRA SERVICES - CHAMP LIBRE / TRANSFAIRE / INFRA SERVICES / NEOLIGHT
28/11/14	2014.99	Marché de services portant sur le traitement des encombrants, pour un montant de 52.50 € ht/tonne, hors TGAP, pour une durée de 1 an du 01/01/2015 au 31/12/2015 avec l'établissement SITA NORD, ZI de Longpré, rue des Archicamps, 80 000 AMIENS

LE REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le Code Général des Collectivités Territoriales règle les aspects essentiels du fonctionnement du Conseil Communautaire.

Le présent règlement a pour but d'apporter un certain nombre de précisions et d'adopter quelques dispositions pratiques complémentaires.

Chapitre I - LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 - Composition

Le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués.

Chaque commune membre est représentée par 2 délégués sauf Abbeville qui dispose de 18 représentants.

Article 2 - Attributions

Le Conseil règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la Communauté de Communes.

Il est le seul organe compétent pour :

- ✓ le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- ✓ l'approbation du Compte Administratif
- ✓ les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15
- ✓ les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes
- ✓ l'adhésion à un établissement public
- ✓ la délégation de la gestion d'un service public
- ✓ les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Article 3 - Réunions

Le Conseil Communautaire se réunit obligatoirement au moins 1 fois par trimestre sur convocation du Président qui peut, en outre, le réunir chaque fois qu'il le juge nécessaire.

A la demande du Président, toute personne particulièrement qualifiée sur une question portée à l'ordre du jour, peut être entendue par le Conseil.

Article 4 - Convocation

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

La convocation et les pièces annexes sont adressées par voie électronique à l'adresse personnelle du délégué avec demande d'un accusé de réception de lecture. Elle est affichée au siège de la Communauté de Communes de l'Abbevillois et dans chaque Mairie des communes membres.

Article 5 - Tenue des séances

Le Président préside le Conseil Communautaire. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le 1^{er} Vice-Président dans l'ordre du tableau.

Au début de chacune des séances, le Conseil désigne un secrétaire chargé de contrôler l'élaboration du procès-verbal.

Les séances de Conseil sont publiques. Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Le Président assure la police de l'Assemblée et dirige les débats.

Article 6 - Questions orales

Les délégués ont le droit d'exposer en séance des questions orales, ayant trait à l'administration et à la gestion de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, sur un sujet inscrit à l'ordre du jour.

Le Président répond directement ou demande au Vice-Président compétent ou à toute autre personne qualifiée de répondre.

Sur les autres sujets, le Président ne répondra en séance, qu'aux questions écrites adressées au moins 5 jours à l'avance.

Article 7 - Débat d'Orientation Budgétaire

Un débat a lieu sur les orientations générales du Budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour la préparation de ce débat et à l'appui de la convocation, seront transmises des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes de l'Abbevillois concernant notamment les principaux postes d'investissement, l'endettement, les charges de fonctionnement et les recettes prévisionnelles.

Article 8 - Délibération portant sur un contrat de service public

L'ensemble des pièces relatives à un projet de contrat ou de marché dont l'examen figure à l'ordre du jour d'une séance de Conseil peut être consulté par tout délégué auprès des services, durant les trois jours qui précèdent la séance.

Article 9 - Compte-rendu de séance

Les séances sont enregistrées afin de conserver l'intégralité du contenu des échanges et de les transcrire dans le compte rendu de séance.

Le Compte-rendu est adressé par voie électronique à chaque membre du Conseil ainsi qu'à chaque commune membre, pour affichage.

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée lors de la séance suivante.

Chapitre II - LE BUREAU

Article 10 - Composition

Le Bureau comprend le Président et les Vice-Présidents.

Six vice-Présidents sont issus de la commune d'Abbeville, 3 sont issus des communes du canton Nord d'Abbeville et 3 du canton Sud.

En cas de démission, de maladie ou de décès de l'un des vice-Présidents, son remplacement sera effectué en préservant cet équilibre.

Article 11 - Attributions

Le Bureau est chargé d'étudier les dossiers qui seront soumis au Conseil Communautaire. Chaque Vice-Président veille dans la mesure du possible à ce que chaque dossier soumis au Conseil soit préalablement examiné par la commission compétente.

Article 12 - Réunions

Le Bureau se réunit sur convocation du Président en fonction de l'actualité des questions à traiter et avant chaque Conseil Communautaire.

Il peut également se réunir à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée aux Vice-Présidents par voie électronique au moins 5 jours francs avant la réunion.

Article 13 - Prévention de l'absentéisme

Le montant mensuel de l'indemnité versée à un membre du Bureau sera réduit de 50 % pour le mois qui suit la constatation de deux absences consécutives aux séances du Conseil Communautaire, du Bureau ou des Commissions auxquelles il appartient.

Cette règle ne s'applique pas en cas d'absences justifiées notamment pour des raisons de santé ou de congé de maternité.

Article 14 - Empêchement du Président

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1^{er} Vice-Président ou à défaut par le second.

Chapitre III – LES COMMISSIONS

Article 15 - Création

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des discussions qui lui incombent, le Conseil Communautaire met en place des Commissions.

Article 16 - Présidence des Commissions

Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit de chacune des Commissions.

Il les convoque dans les 8 jours de leur création afin de désigner un Vice-Président qui en animera les travaux.

Article 17 - Organisation des réunions

Les Commissions se réunissent autant que de besoin en fonction des questions à traiter, sur convocation de leur Vice-Président adressée par voie électronique au moins 5 jours francs avant la réunion.

Elles se réunissent pour l'étude des dossiers soumis ultérieurement au débat du Bureau et à délibération du Conseil Communautaire, dans le secteur intéressant leur compétence.

A l'initiative du Président de la Communauté de Communes ou du Vice-Président responsable de la Commission, toute personne qualifiée peut être entendue pour traiter d'un sujet inscrit à l'ordre du jour.

Les comptes-rendus des réunions sont rédigés par les services qui les diffusent aux membres titulaires ainsi qu'aux membres du Bureau. Ils sont consultables par tout délégué à sa demande.

Les Commissions émettent leurs avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum soit exigé. S'il y a partage des avis, le compte-rendu en fait mention.

Chapitre IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18 - Application du Règlement

Le présent règlement est applicable dès son approbation par le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Il sera adopté à chaque renouvellement de la Communauté de Communes de l'Abbevillois dans les 6 mois qui suivent son installation.

Article 19 - Modification du Règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du président ou d' 1/4 des délégués.

Article 15 : Date d'entrée en vigueur

Suite à l'avis du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2014, ce règlement entre en vigueur le 10 octobre 2014.

***LES PRINCIPALES
ACTIVITÉS DES SERVICES***

Les accueils de loisirs sans hébergement

Les accueils de Loisirs Péricolaires - TAP

Six communes bénéficient de l'organisation communautaire : Bellancourt, Caours, Drucat, Mareuil-Caubert, Neufmoulin et Vauchelles.

Horaires des activités programmées :

- **Bellancourt** : 16h – 17h pour les maternels départ échelonné de 17h à 18h30 et 15h30 – 17h30 pour les élémentaires départ échelonné de 17h30 à 18h30
- **Caours** : 16h – 17h pour les maternels départ échelonné de 17h à 18h30
- **Drucat** : 16h – 17h pour les maternels départ échelonné de 17h à 18h30 et 15h30 – 17h30 pour les élémentaires départ échelonné de 17h30 à 18h30
- **Mareuil-Caubert** : 16h15 – 17h15 pour les maternels départ échelonné de 17h15 à 18h30 et 16h15 – 18h15 pour les élémentaires départ échelonné de 18h15 à 18h30
- **Neufmoulin** : 15h30 – 17h30 départ échelonné de 17h30 à 18h30
- **Vauchelles** : 16h – 17h pour les maternels départ échelonné de 17h à 18h30 et 15h45 – 17h45 pour les élémentaires départ échelonné de 17h45 à 18h30

Locaux utilisés :

- Bellancourt : école primaire de bellancourt ; la maison la Pierre
- Caours : Salle communale de Caours
- Drucat : école primaire de Drucat ; salle polyvalente
- Mareuil-Caubert : espace Abbé Pierre ; le complexe sportif ; le réfectoire
- Neufmoulin : Salle polyvalente de Neufmoulin ;
- Vauchelles : Ecole primaire de Vauchelles ; le complexe sportif ; l'ancienne mairie

Fréquentation :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total à l'année	Moyenne arrondie
BELLANCOURT	156	116	138	134	180	185	49	229	177	209	160	1733	12
CAOURS	181	131	160	151	143	237	65	200	156	172	131	1727	12
NEUFMOULIN	141	135	160	147	237	211	52	321	247	277	228	2156	15
VAUCHELLES	56	48	106	108	185	143	34	147	118	118	94	1157	8
DRUCAT								248	190	243	213	894	16
MAREUIL								192	156	161	110	619	11

140 jours de fonctionnement de Janvier à Décembre 2014

56 jours de fonctionnement de Septembre à Décembre 2014

Tarification modulée du périscolaire :

Quotient	Tarifs
Quotient 1 : 0€ à 642€	1 €
Quotient 2 : 643€ à 1040€	1,25 €
Quotient 3 : 1041€ à 1500€	1,50 €
Quotient 4 : 1501 € et +	2 €
Exterieur	4 €

Budget de Janvier à Décembre 2014 :

- **Dépenses : 110 291.76 €**
- **Recettes : 40 051.82 €**
 - Participation des familles = 12 088 €
 - CAF (PSO et ASRE) = 12 430.50 €
 - Subvention de l'Etat (ARS) = 15 533.32 €
- **Reste à la charge de la CCA : 70 240.04 €**

Les accueils de Loisirs EXTRASCOLAIRE

Les Mercredis :

Prise en charge des enfants par nos animateurs à la sortie de classe et accompagnement sur les lieux de restauration.

Deux structures ouvertes :

- Abbeville – ALSH Menchecourt
- Rural – ALSH Mareuil-Caubert

Ouvert de 9h à 17h30, un accueil est prévu dans chaque commune à partir de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h00 pour les enfants dont les parents travaillent.

Les petites vacances :

- Abbeville :
 - ALSH Menchecourt 3-11 ans
 - ALSH Picardie 3-11 ans (uniquement aux vacances de la Toussaint)
 - ALSH Platanes 3-11 ans
 - Le CAJ 12-16 ans
- Rural :
 - ALSH Mareuil-Caubert 3-11 ans
 - ALSH Vauchelles 3-11 ans (uniquement aux vacances de pâques)

Les vacances d'été :

- Abbeville :
 - ALSH Menchecourt 3-11 ans : Juillet et Août
 - ALSH Rouvroy 3-11 ans : Juillet et Août
 - ALSH Picardie 3-11 ans : Juillet et Août
 - ALSH Platanes 3-11 ans : Juillet et Août
 - Le CAJ 12-16 ans : Juillet et Août
- Rural :
 - ALSH Mareuil-Caubert 3-11 ans : Juillet et Août
 - ALSH Vauchelles 3-11 ans : Juillet
 - ALSH Neufmoulin 3-11 ans : Juillet

2 campings fixes :

- Saint-Firmin les Crotoy 6-11 ans
- Mareuil-Caubert 3-5 ans

Fréquentation en nombre de journées :

Journées Enfants Année 2014	Mercredi			Petites vacances				Grandes vacances		TOTAL	
	janvier à mars	avril à juin	septembre à décembre	Hiver	Printemps	Toussaint	Noël	Juillet	Août	par centre	en %
nom des séjours								St Sorlin			
CAJ	128	-	31	300	200	233	92	1229	699	2912	11%
MENCHECOURT	544	242	577	589	413	719	323	2848	1513	7768	30%
PLATANES			-	968	712	735	-	1457	1144	5016	19%
PICARDIE						398	-	1300	1018	2716	10%
ROUVROY	556							1005	703	2264	9%
MAREUIL CAUBERT	-	168	495	388	282	294	376	880	774	3657	14%
Séjours	-	-	-	-		-	-	10	-	10	0%
NEUFMOULIN	-	-	-	-	-	-	-	689	-	689	3%
VAUCHELLES	-	-	-	-	-	-	-	1050	-	1050	4%
Total par période	1228	410	1103	2245	1607	2379	791	10468	5851	26082	100%

Fréquentation moyenne :

ANNEE 2014	Mercredi			Petites vacances				Grandes vacances	
	janvier à mars	avril à juin	septembre à décembre	Hiver	Printemps	Toussaint	Noël	Juillet	Août
nom des séjours								St Sorlin (10)	
CAJ	10		5	30	29	23	10	61	41
MENCHECOURT	42	35	40	59	59	72	36	142	89
PLATANES				97	102	74		73	67
PICARDIE						40		65	60
ROUVROY	43							50	41
MAREUIL CAUBERT		24	37	39	40	29	42	44	46
NEUFMOULIN								34	
VAUCHELLES								53	
total	95	59	82	225	230	238	88	522	344

Locaux utilisés et aménagés :

Locaux de la CCA : Menchecourt, Rouvroy, CAJ et Mareuil-Caubert.

Ecoles maternelles et élémentaires : Picardie et Platanes.

Tarifs :

Le tarif dépend du quotient familial. La réservation se fait à la semaine pour les petites et grandes vacances et par période scolaire pour les mercredis. Tous les renseignements complémentaires sont fournis en appelant le 03.22.19.20.35 ou dans les locaux au 82 Rue Saint Gilles à Abbeville (anciennement CM17). Le CCAS peut apporter une aide aux familles ayant des difficultés financières.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

	QF = ou < 642 avec CAF	QF = ou < 642	QF de 643 à 1040 avec CAF (< 800)	QF de 643 à 1040	QF de 1041 à 1500	QF = > 1500	Extérieurs
Nom du produit	code 1	code 2	code 3	code 4	code 5	code 6	code 7
Mercredi	1,50 €	1,50 €	4,00 €	4,00 €	6,80 €	11,80 €	23,60 €
Vacance de 2 jours	3,00 €	8,60 €	9,00 €	14,60 €	18,00 €	28,00 €	47,20 €
Vacance de 3 jours	4,50 €	12,90 €	13,50 €	21,90 €	27,00 €	42,00 €	70,80 €
Vacances de 4 jours	6,00 €	17,20 €	18,00 €	29,20 €	36,00 €	56,00 €	94,40 €
Vacances de 5 jours	7,50 €	21,50 €	22,50 €	36,50 €	45,00 €	70,00 €	118,00 €
Séjour	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	300,00 €	—

Composition de l'équipe :

- 1 responsable de service
- 1,5 poste de secrétaire
- 1 coordonnateur extrascolaire
- 1 coordonnateur périscolaire
- 7 animateurs permanents
- 1 responsable du matériel
- 1 conducteur transport en commun
- 1 éducateur sportif à 50%
- des animateurs et des conducteurs vacataires et des agents d'entretien

Budget de Janvier à Décembre 2014 :

- **Dépenses : 878063.61 euros**
- **Recettes : 239088.96 euros**
 - Participation des familles = 75510.95€
 - CAF (PSO et ATL) = 163578.01€
- **Reste à la charge de la CCA : 626114.84 euros**

Les beaux-arts

Fréquentation :

2014 /2015	ABBEVILLE	COMMUNES RURALES	Hors CCA + Hors département
Adultes	55	20	43
Ados garçons	5		2
Ados filles	15	6	8
Garçons (-12 ans)	14	4	6
Filles (-12 ans)	19	8	16
Sous-total	108 (49%)	38 (17%)	75 (34%)
Total	221		
Total 2013/2014	202		

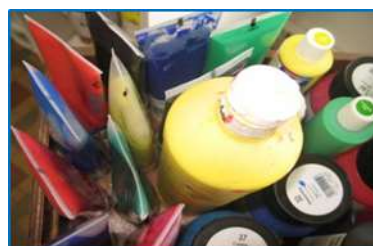
Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4	Total
48	47	48	78	221
22%	21%	22%	35%	100%

Tarifs :

Les tarifs au 1er janvier 2014 varient selon les cours et le quotient familial.

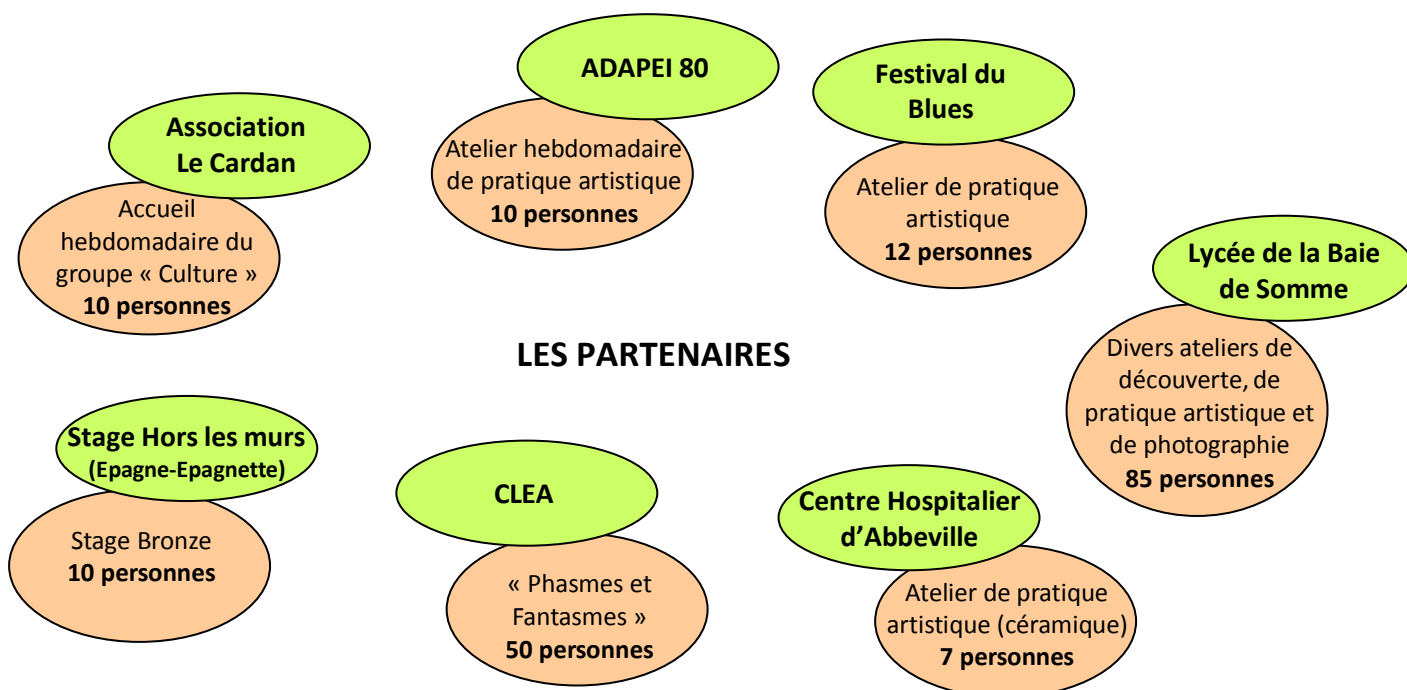
- pour les moins de 18 ans résidents de la CCA : de 28 € à 71 €
- pour les adultes résidents de la CCA : de 35 € à 112 €

- pour les moins de 18 ans résidents hors CCA : de 41 € à 117 €
- pour les adultes résidents hors CCA : de 55 € à 172 €



Les partenariats :

174 personnes auront été impliquées dans nos partenariats au cours de l'année 2014 /2015



Composition de l'équipe :

- 1 directeur
- Une équipe éducative composée de 5 professeurs
- 1 modèle

Le centre de natation communautaire aqu'Abb



Fréquentation :

	2011 (1)	2012 (2)	2013 (3)	2014
<i>Entrées public</i>	38 049	40 189	81 133	96 458
<i>Moyennes mens.</i>	3 805	4 465	7 375	8 038
<i>Scolaires</i>	26 996	27 141	37 378	48 054
<i>Cours (leçons de nat.)</i>	2 966	4 245	5 026	4 353
<i>Cours (aqua-forme)</i>	-	-	4 828	13 096
<i>ALSH</i>	5 898	1 815	5 133	5 608
<i>Etablissement spé.</i>	-	1 527	1 008	1 295
<i>SCA Natation</i>	28000*	25000*	10 796	15 144
<i>Divers (bb, EN, SDIS.)</i>	-	-	4 248	18 076
Total	77 714	79 382	156 925	202 084

1- Fermeture en avril et mai *estimations

2- Fermeture en juillet, août et septembre

3- Fermeture 15 mai au 15 juin

Activités éducatives

✓ Scolaires

		CCA	Hors CCA
Primaires	36 521	18 626	17 895
	76%	51%	49%
Secondaires	11 533	8 419	3 114
	24%	73%	27%
Total	48 054	27 045	21 009

✓ ALSH

Dans le cadre du projet éducatif territorial nous recevons les enfants sur le temps périscolaire. Durant les vacances scolaires, l'aqu'ABB accueille les ALSH de la CCA et des collectivités à la périphérie du territoire, en activités libres ou encadrées par un MNS.

En 2014, nous avons enregistré **5 608 entrées** pour l'ensemble des ALSH.

✓ BB nageurs : 0-6ans

5 séances hebdomadaires sont programmées tout au long de l'année

Mercredi : de 12h15 à 13h45 2 créneaux

Samedi : de 8h00 à 10h00 3 créneaux

Les séances s'adressent aux 0/3 ans (BBnageurs) et 3/6 ans éveil

92 familles ont participé à l'activité cette année.

✓ Ecole de Natation

6 groupes Sauv'Nage (débutants) comptant 10 à 15 enfants qui apprennent les savoir-faire sécuritaires du lundi au jeudi à raison de 2 séances par semaine.

3 évaluations dans l'année permettent aux enfants de valider ce 1^{er} niveau avec 80% de réussite en 2014.

Le Pass'sport aborde l'ensemble des disciplines de la FFN (natation, water-polo, natation synchronisée, nage avec palmes et plongeon).

Les séances ont lieu du lundi au jeudi là aussi 2 fois par semaine.

En 2014 50% des enfants ont validé leur pass'sport avant de se perfectionner dans les groupes pass'compétition du SCA Natation.

Au total **162 enfants** ont suivi les cours de l'Ecole de Natation.

✓ Leçons de natation

18 cours de natation apprentissage et perfectionnement sont dispensés du lundi au samedi pour enfants et adultes.

Activités Aqua Forme

5 activités: aquagym, aqua jogging, aquabike et aqua training et l'aqua running pour un total de 23 cours programmés du lundi au samedi.

650 personnes environ ont pratiqué une activité aqua-forme en 2014 pour un total de 13 059 entrées.



Tarifs en vigueur

	Résidents CCA		Résidents hors CCA	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
Entrées unitaires	3.70€	2.30€	5.50€	3.50€
Enfants – 3ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnements 10ent.	29.60€	17€	44€	28€
Abonnements 50ent.	140€	80€	206€	131€
Tarifs réduits sous conditions de ressources réservés aux habitants de la CCA				
Entrées unitaires	3€	1.50€		
Abonnements 10	24€	12€		

Evènements

L'Aqu'ABB s'est associé à des actions menées par les services de la ville d'Abbeville et les associations (SCA Natation GEA EPMM, Club Cœur et Santé) :

- Le parcours du cœur
- Le Téléthon
- Abbeville Plage : 256 entrées et une animation par jour encadrée par nos éducateurs
- Un après-midi récréatif a été animé par les MNS de l'aqu'ABB pour la fête d'Halloween.
- Nos soirées aqua-night et soirées ZEN ont rencontré un vif succès puisqu'à chaque soirée nous avons affiché complet.
- Le CRI nous a offert un moment musical de grande qualité avec le concert pour 4 pianos, sur le fond mobile du bassin de 25m, diffusé sur 3 écrans flottants sur le bassin de 50m. Plus de 400 spectateurs ont assisté au concert.

Centre d'hébergement sportif

Nous avons accueilli :

- Des personnes en formation sur Abbeville (CFPPA, Lycée Agricole...)
- Des professeurs du conservatoire de musique.
- Des participants aux manifestations culturelles (en relation avec le CRI, les services culturels de la ville, le Pôle National des Arts du Cirque et de la Rue d'Amiens)



Les clubs nous ont sollicités lors des rencontres sportives : SCA Tennis, Boxe Abbevilloise, le Rugby Club Abbevillois.

16 clubs ou sélections ont utilisé nos installations pour des stages de préparation et d'entraînement sportifs. Ces sportifs sont venus de France, de Belgique, du Luxembourg et même d'Argentine puisque l'équipe nationale d'Argentine d'aviron est venue préparer les Championnats de Monde à Abbeville. Ils ont été hébergés au Centre d'Hébergement Sportif et ont utilisé la salle de musculation de l'aqu'ABB

Au total nous avons réalisé **2042 nuitées** pour 1569 en 2013.

La salle de réunion du Centre d'hébergement est aussi louée pour des formations et des sessions de rattrapage de points du permis de conduire

Composition de l'équipe :

- 3 agents d'accueil
- 1 gardien
- 7 agents techniques chargés de l'entretien des vestiaires et du centre d'hébergement.
- 7 ETAPS MNS titulaires
- 3 MNS contractuels
- 2 agents contractuels titulaires du BNSSA à temps partiel
- 1 ETAPS directeur-adjoint en charge de la mise en œuvre des activités aquatiques
- 1 directeur
- + 5 agents vacataires (entretien et surveillance des bassins)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion et la maintenance technique de l'établissement sont assurées en régie.

L'équipe technique est composée de 4 agents qui assurent la gestion du traitement de l'eau, du traitement de l'air et de la maintenance des bâtiments.

Au total l'aqu'ABB compte 27 agents à temps plein et 7 agents à temps partiel.

Les circuits de randonnée

La Communauté de Communes de l'Abbevillois dispose aujourd'hui de :

- 6 circuits d'intérêt départemental :
 - le circuit du Moulin d'Eaucourt
 - la vallée de Frosme,
 - les 3 Fétus
 - les étangs et marais de Mareuil-Caubert
 - la Traverse du Ponthieu
 - le fond de Millencourt
- 3 circuits d'intérêt communautaire :
 - le circuit des fritillaires
 - le circuit des rouissoirs
 - le circuit des sarcelles

Ces sentiers représentent 75 km de promenade.

L'entreprise TRANCART s'est occupée de l'entretien de tous les sentiers. Afin d'améliorer le balisage,, des nouveaux panneaux plus lisibles ont été installés sur les parcours des fritillaires et des rouissoirs.



L'achat et La mise en place d'un chalet pour le parc ornithologique de Grand Laviers.

Modification du circuit du moulin d'Eaucourt.



Le circuit du moulin d'Eaucourt

6 km - 2h

Promenade champêtre autour d'un moulin qui, ayant failli sombrer dans l'oubli, a retrouvé son allure et sa vie d'antan. Ce circuit permet de découvrir le moulin à vent d'Eaucourt datant du 17^{ème} siècle qui moulut le grain jusqu'en 1919.

Les 3 Fétus 7,6 km - 2h30

Au travers d'Abbeville, Yonval, Mareuil-Caubert, une balade empreinte d'histoire, offrant des vues splendides sur la vallée de la Somme et la campagne environnante. Ce circuit champêtre offre une alternance de paysages variés : larris, fond de vallée et un magnifique panorama sur la vallée de la Somme et Abbeville.

Les étangs et marais

de Mareuil

3,8 km – 1h15

Une promenade dans le marais, près des étangs poissonneux, abritant une flore et une faune caractéristiques de ces milieux.

La Vallée de Frosme

9 km – 3h

En quittant Mareuil-Caubert, bourg truffé d'étangs et de marais, on découvre un autre charme dans sa campagne verdoyante et boisée.

Le fond de Millencourt

7 km – 2h20

Après avoir apprécié le riche patrimoine centulois, découvrez le charme de la verdoyante campagne environnante.

La Traverse du Ponthieu

**23 km au total dont 8,7 km en 3 heures
sur la Communauté de Communes**

Sur les traces des trains qui, durant plus d'un siècle, quittèrent la capitale du Ponthieu pour traverser la campagne. Fermée en 1989 et défermée en 1998, la ligne d'Abbeville à Bernâtre a été réhabilitée en chemin de randonnée pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers.

En passant par les communes d'Abbeville, Caours-l'Heure, Neufmoulin, Saint-Riquier, Oneux, Coulouvillers, Cramont, Conteville et Bernâtre, les 29 km de la Traverse du Ponthieu permettent de découvrir un patrimoine historique particulier avec la présence de petites chapelles qui restent les témoins de l'histoire locale. A cela s'ajoute un patrimoine naturel intéressant constitué du "ballast", remblai de cailloux destiné à renforcer la stabilité des rails (ce milieu chaud et sec abrite une faune et une flore spécifiques), de rideaux de frênes, érables, charmillles, aubépines...

Le circuit des Fritillaires

10 km – 2h15

**Un parcours sur les communes de Mareuil,
Bray et Epagne.**

Le circuit des rouissoirs

7 km – 1h15

**Un parcours facile sur les communes
de Bray et Eaucourt.
Un pont promontoire a été installé, afin
d'admirer la source bleue**

Le chemin des Sarcelles

7,300 km – 2h30

**Cette promenade vous fera découvrir la faune
et la flore des bassins de l'ancienne sucrerie
d'Abbeville ainsi que les berges de la Somme.**



Les Commissions Intercommunales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les Commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées pour l'Abbevillois, ont été créées par arrêté préfectoral du 13/06/2003.

La Commission de Sécurité et la Commission d'Accessibilité (présidées par Claude LEBLOND, Vice-Président), émettent des avis aux Maires de chacune des communes qui décident ensuite de l'ouverture ou de la fermeture des établissements visités.

Les Commissions exercent leur mission pour les établissements recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie.

- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1500 personnes,
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes,
- 4^{ème} catégorie : au dessous de 301 personnes, sauf ceux compris dans la 5^{ème} catégorie,
- 5^{ème} catégorie : établissements où l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Activité pour l'année 2014 :

- ✓ 52 dossiers examinés
- ✓ 32 visites réalisées dans les Etablissements Recevant du Public

Il est à noter qu'au 31 décembre 2014, sur les 141 établissements recevant du public, à visiter tous les 2, 3 ou 5 ans, 46 ont fait l'objet d'un avis défavorable par les Commissions.

Commission intercommunale de sécurité

<i>Composition de la Commission</i>	
<i>Membres avec voix délibérative</i>	<i>Membres avec voix consultative</i>
<ul style="list-style-type: none">- Président : M. Claude LEBLOND- Rapporteur : Sapeur Pompier Préventionniste- Le Maire de la commune concernée- Le commandant de Police (Abbeville)- ou de Gendarmerie (communes rurales) <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la D.D.T.M (s'il s'agit d'un établissement relevant de l'Etat ou d'une collectivité publique) <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la Communauté de Communes de l'Abbevillois (s'il s'agit d'un établissement privé)	<ul style="list-style-type: none">- EDF / GDF- Le Directeur des Services Techniques de la ville d'Abbeville (si concerné).

Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

<i>Composition de la Commission</i> <i>(Membres avec voix délibérative)</i>
<ul style="list-style-type: none">- Président : M. Claude LEBLOND- Les représentants des associations de personnes handicapées :<ul style="list-style-type: none">• Association des paralysés de France : M. Francis HAMMEL• Fédération Nationale des Accidentés du travail et handicapés : M. Alain VARNIZY- Le Maire de la commune concernée <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Directeur des Services Techniques de la ville d'Abbeville (pour les dossiers de la ville d'Abbeville, Maîtrise d'Ouvrage communale ou privée) <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la D.D.T.M (pour les dossiers relatifs aux bâtiments de l'Etat, de la Région, du Département et des communes autres qu'Abbeville)

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

Corps enseignant, administratif et technique

Amélie Marneffe qui enseignait la danse contemporaine n'a pas souhaité poursuivre son enseignement au conservatoire. Une jeune danseuse, Delphine Pecqueur, diplômée d'un DE de danse classique et ayant également pratiqué la danse moderne et contemporaine, a été recrutée. Le conservatoire dispose ainsi d'un cursus en danse classique et de cours de danse moderne en direction des adolescents et des adultes. Si l'établissement a perdu des élèves adultes attachés à la danse contemporaine, il a nettement gagné en inscriptions de jeunes enfants plus attirés par la danse classique que contemporaine. La douceur de Delphine Pecqueur qui contraste avec l'attitude habituelle des professeurs de danse classique renforce l'attrait de son cours. D'autre part, dans le cadre du cursus de 1^{er} cycle, un cours de formation musicale danseur a été ouvert qui met l'accent sur le travail de la respiration, de la pulsation, de la carrure et du rythme et sur l'histoire de la danse. Angéline le Ray a souhaité être déchargée de 6H de cours de chant pour convenance personnelle et de façon temporaire. Mireille Julian assure le remplacement et est plus particulièrement en charge des nouveaux élèves.

Sida Bessaïh ayant trouvé un complément de poste en région parisienne a abandonné 6H de cours qui sont assurées par un PEA, Pierre-Yves Colombi, recruté en novembre.

Luc Herbaut vient d'être recruté au CRR de Nantes. Un nouvel enseignant sera nommé pour 2015.

Rythmes scolaires – partenariat avec le service « vie des quartiers »

Un certain nombre d'enseignants ont participé aux activités développées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, adoptant une pédagogie fort différente de celle qu'ils pratiquent au conservatoire et souvent très inventive. Certains ateliers ont été plus particulièrement appréciés : l'harpoésie, le secret de Fifaro l'organiste, illustration d'un livre pour enfants par le piano, découverte du jardin musical... Cette participation se poursuivra en 2015.

Le travail avec le service « vie des quartiers » de la ville d'Abbeville s'est poursuivi. Une quarantaine d'enfants ont suivi les initiations à la danse et à la pratique instrumentale et vocale, certains pour la 2^{ème} ou 3^{ème} année consécutive. Il a été décidé en septembre de suspendre l'initiation au cor, peu suivie.

La saison musicale

- Manifestations des élèves : de nombreuses auditions jalonnent l'année scolaire. Mais l'année 2015 a été marquée par la représentation au théâtre d'Abbeville de l'opéra d'Isabelle Aboulker, *Les Enfants du Levant*, monté par Nawal Oueld Kaddour avec la participation d'Arnaud Marzorati, chanteur qui se produit sur les scènes nationales et internationales et en résidence au conservatoire. La scénographie était confiée à Jean-François Petitperrin. Le spectacle a connu un grand succès.
- Une nouveauté : la semaine de l'orgue étendue à Rue, Long, Saint-Riquier, Valloires. Adrien Levassor en est à l'origine.
- Autre moment fort de l'année, le concert à l'Aqu'ABB réunissant 4 pianistes enseignants au CRI. Une très belle réussite aussi grâce à la collaboration et à l'engagement fort des équipes techniques du CRI et de l'Aqu'ABB.

Signalons que depuis septembre 2014, les entrées aux concerts organisés par le conservatoire sont payantes. Les élèves du CRI bénéficient de la gratuité.

Dans le cadre de « culture et ruralité », Nawal Oueld Kaddour a su relever le défi de monter en 12 séances avec des élèves de l'école élémentaire de Neufmoulin des extraits d'un conte musical d'Isabelle Aboulker.

Enfin, dans le cadre de sa collaboration avec le festival Ars Terra, le CRI a reçu le pianiste et compositeur Jean-Frédéric Neuburger qui a assuré une master class de musique du XXème siècle.

Concours et rencontres

L'orchestre d'harmonie 1^{er} cycle sous la direction de Sida Bessaïh et l'Orchestre symphonique sous la direction de Maitane Sebastian ont tous deux obtenu un Premier Prix lors du concours organisé en mai par la Fédération musicale de la Somme. Des élèves de la classe de violoncelle ont participé au Festival de Beauvais, des clarinettes aux rencontres interrégionales de clarinette. David Dupouy, altiste ancien élève de CRI et désormais à Bruxelles, a obtenu le coup de cœur du public lors des Ballades musicales de Valloires.

Les tarifs en vigueur au 30/12/2014

Frais dossier d'inscription 15 euros

	Quotients inf. ou égaux à 642 €		Quotients de 643 à 1040 €		Quotients de 1041 à 1500 €		Quotients à partir de 1501 €	
	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA
Eveil ou initiation musicale à l'instrument	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	60,00	120,00
Formation musicale seule	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	60,00	120,00
Cursus diplômant :								
Formation Musicale + instrument ou chant + activité collective ou atelier	40,00	80,00	70,00	140,00	80,00	160,00	120,00	240,00
Formation musicale + 2 instruments ou instrument et chant + activité collective ou atelier	60,00	120,00	100,00	200,00	120,00	240,00	160,00	320,00
Classe d'écriture	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	50,00	100,00
Cursus non diplômant de 2^e ou 3^e cycle (adolescent et adultes)								
Parcours en modules ou personnalisé	20,00	40,00	40,00	80,00	50,00	100,00	70,00	140,00
Hors cursus								
Adultes instrument	35,00	70,00	60,00	120,00	70,00	140,00	100,00	200,00
Activités collectives ou ateliers	20,00	40,00	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00
Histoire de la musique (culture générale) ou analyse	20,00	40,00	20,00	40,00	20,00	40,00	20,00	40,00
Prêt d'instrument	40,00	80,00	40,00	80,00	44,00	88,00	44,00	88,00
Auditeur ou élève non inscrit se présentant aux examens	8,00	16,00	8,00	16,00	8,00	16,00	8,00	16,00

MUSIQUE ET DANSE

Inscrits : **486**

Abbeville – com de com : **333**

Hors com de com : **153**

- Tarif unique : **3**

- Tranche 1 : **45**

- Tranche 2 : **78**

- Tranche 3 : **99**

- Tranche 4 : **117**

Elèves résidant dans la communauté de communes de l'Abbevillois	Elèves résidant hors de la communauté de communes de l'Abbevillois	Total des inscrits au 31/01/2013
333 Soit 69%	153 Soit 31%	486

Ventilation des familles par quotient	%	Nombre de familles inscrites
Tarif unique	0,88 %	3
Quotient 1	13,16 %	45
Quotient 2	22,81%	78
Quotient 3	28,94 %	99
Quotient 4	34,21%	117
TOTAL	100 %	342

Enfants amenés par les animateurs du Service vie des quartiers : nombre de famille concernées : **29 familles**

MUSIQUE (par famille)

- Tarif unique : **3**
- Tranche 1 : **37**
- Tranche 2 : **66**
- Tranche 3 : **89**
- Tranche 4 : **106**

Elèves résidant dans la communauté de communes de l'Abbevillois	Elèves résidant hors communauté de communes de l'Abbevillois	Total inscrits
284 Soit 63,82%	161 Soit 36,18%	445

Ventilation des familles par quotient	%	Nombre de familles inscrites
Tarif Unique	1 %	3
Quotient 1	12,29 %	37
Quotient 2	21,93%	66
Quotient 3	29,57%	89
Quotient 4	35,21%	106
TOTAL	100 %	301

Enfants amenés par les animateurs du Service vie des quartiers : nombre de familles concernées : **13 familles**

DANSE (par famille)

- Tarif unique : /
- Tranche 1 : 8
- Tranche 2 : 12
- Tranche 3 : 9
- Tranche 4 : 8

Elèves résidant dans la communauté de communes de l'Abbevillois	Elèves résidant hors communauté de communes de l'Abbevillois	Total inscrits
28 Soit 68,29%	13 Soit 31,71%	41

Ventilation des familles par quotient	%	Nombre de familles inscrites
Tarif unique	0%	0
Quotient 1	21,62%	8
Quotient 2	32,43%	12
Quotient 3	24,33%	9
Quotient 4	21,62%	8
TOTAL	100 %	37

Enfants amenés par les animateurs du Service vie des quartiers : nombre de familles concernées : **10 familles**

Les Déchets Ménagers

La Communauté de Communes de l'Abbevillois réalise un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour 2014, à consulter sur le site : www.cc-abbevillois.fr



Le balayage des voies

La Communauté de Communes de l'Abbevillois assure exclusivement le balayage des caniveaux.

En milieu rural, l'équipe de balayage intervient à la demande.

Pour Abbeville, un circuit a été établi pour toutes les rues hors centre-ville.

Le balayage est assuré tous les 15 jours environ, sauf en cas de neige ou de gel.

Le développement économique et l'aménagement du territoire

La Communauté de Communes de l'Abbevillois porte l'ensemble du développement économique et l'aménagement du territoire depuis janvier 2009, date à laquelle a été instaurée la Taxe Professionnelle Unique. A ce titre, elle constitue l'interlocuteur privilégié des entreprises.

La Communauté de Communes de l'Abbevillois intervient dans 5 domaines principaux :

- la gestion de locaux d'activités ;
- la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités à vocation économique, ainsi que la réhabilitation de friches industrielles ;
- l'accompagnement des entreprises locales et l'attribution d'aide directe aux entreprises ;
- la réalisation d'études de développement économique ;
- le soutien à des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises.

Gestion de locaux d'activités :

La CCA gère pour son compte ou pour celui de la Ville d'Abbeville 3 ensembles immobiliers, 1 terrain et 1 parking regroupant en 2014 15 locataires au total :

- Sur le site ESPACE VOLTAIRE : MRF Maîtres Robinetiers de France, DFT Delabre, Association d'insertion TAA, MCR, Association DEUXIEME CHANCE
- Sur le site CONDOR : CONDOR BALNEO, ONCFS, HEPPNER
- Au sein du VILLAGE PME : SAMI, AMIENS COLIS, LA MANUFACTURE FRANCAISE DU CUIR, GENIE FLEXION
- Sur le parking VALEO : VALEO, LA POSTE
- Sur le terrain MENCHECOURT : COLAS NORD-PICARDIE

La société PLM NEGOCE, installée dans un atelier de l'ensemble immobilier CONDOR, a racheté son local en janvier 2014, tandis qu'un nouveau locataire, la société de transports HEPPNER, intègre au mois de mai un plateau tertiaire sur ce même site.

En 2014, la CCA a réalisé en interne ou fait réaliser de multiples travaux de réfection et d'aménagement :

- Installation de 3 portails motorisés au sein de l'ESPACE VOLTAIRE pour sécuriser le site
- Démolition d'un petit appentis inutilisés au sein l'ESPACE VOLTAIRE pour aménager des places de stationnement à destination des véhicules de l'association TAA
- Remise en peinture des portes d'entrée des ateliers du VILLAGE PME, ainsi que de la charpente et des menuiseries métalliques de CONDOR
- Rénovation intérieure (peinture, parquet) d'un ensemble de bureau dans l'ensemble CONDOR



La CCA a par ailleurs poursuivi le travail de recensement et de référencement à l'échelle de l'intercommunalité des locaux vacants, mis en place par le Réseau Investir en Picardie Maritime. L'objectif est de centraliser une base de données de tous les locaux d'activités (commerciales, industrielles, artisanales, tertiaires, logistiques...) afin d'apporter les renseignements les plus fiables et les plus exhaustifs possibles à tout porteur de projet en recherche d'implantation.



**Réf. 101-80100-A
à Abbeville**

Investir en Picardie Maritime

CCA
Communauté de Communes de l'Abbevillois

- ✓ Idéalement localisé en hyper centre-ville d'Abbeville.
- ✓ Local commercial de 27 m² en 2 parties : 1 magasin de 20 m² et 1 local technique attenant de 7 m² environ. Vitrine commerciale de 4 m en angle.
- ✓ 2 portes d'accès : 1 public en façade et 1 privé sur le côté du bâtiment. Cave de 15 m³ pour du stockage. Cour commune avec les locataires des appartements des 3 étages au-dessus et local commercial mitoyen. WC à l'extérieur du local accessible par la cour - point d'eau dans le local
- ✓ Local entièrement refait à neuf début 2014 (isolation, peinture, sol, sanitaires, électricité, chauffage...)
- ✓ pas de place de parking attitrée mais proximité du parking public des Ursulines
- ✓ Loyer : 550 €HT/mois (à prévoir prorata taxe foncière : environ 250 €/an) - Bail précaire de préférence.

Possibilité de louer en sus un petit appentis de 20 m² environ situé dans la cour pour du stockage

mardi 25 février 2014 1

RID art & Pub

Gestion des zones d'activités existantes :

En ce qui concerne le foncier, entre les lotissements Dingeon et Debray et le Parc d'Activités Les Deux Vallées, près de 5 ha sont immédiatement disponibles pour le développement des entreprises (coût de 8 à 30,49 €HT/m² selon la localisation et l'activité).

A ce titre, la CCA a géré en 2014 la commercialisation d'une emprise foncière communale sur le lotissement Dingeon : la cession d'une parcelle de 3 148 m² à l'association CAP ENERGIE pour permettre l'installation de son siège social sur Abbeville.

Au niveau de la signalétique des zones d'activités, une nouvelle mise à jour a été réalisée en août 2014, afin de répondre aux mouvements d'entreprises sur les zones.

Aménagement de nouvelles zones d'activités :

Le Parc d'Activités Les Trois Châteaux d'eau :

La CCA et la CCI ont poursuivi leur partenariat pour l'aménagement commercial de la périphérie Est d'Abbeville, au niveau du Parc d'Activités Les Trois Châteaux d'eau et de l'extension du Parc d'Activités de Vauchelles les Quesnoy.

Le scénario d'aménagement de cet espace a été choisi conjointement et le permis d'aménager a été déposé par la CCI en fin d'année.

En parallèle, la CCA a lancé un concours pour l'aménagement de l'entrée de ville Est en vue de repenser entièrement la voirie, l'éclairage public, les espaces verts et la desserte en mode de transports doux.

Le Parc Industriel de la Baie de Somme :

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois va connaître d'ici peu une pénurie de foncier à vocation industrielle et artisanale (non commerciale).

Afin d'assurer l'avenir économique du territoire et l'accueil de nouvelles entreprises, notamment de taille moyenne à grande, la CCI, en partenariat avec la CCA, a décidé de lancer la création d'un parc industriel, en lieu et place de l'ancienne ZAC Baie de Somme, au nord d'Abbeville, au croisement des autoroutes A16 et à 28, sur une emprise foncière de 26 ha.

De la même manière que pour le projet d'extension de la périphérie Est, la CCA a donc participé sur l'année 2014 à la définition du positionnement économique de cette future zone et au choix du scénario d'aménagement, validé en décembre.

Réhabilitation de friches à des fins économiques :

Friche TEREOS :

L'année 2014 a été consacrée à la finalisation des études et des plans du quartier de la Sucrierie, en vue du dépôt de permis de construire qui a été fait en juillet.

En parallèle, la CCA a participé à la rédaction d'une convention de Projet Urbain Partenarial liant ImmoMousquetaires, l'aménageur, à la Ville d'Abbeville définissant la répartition de la prise en charge des travaux d'aménagement du rond-point entre les 2 sites et de la Rue Jean Menesson.

L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) a pour sa part procédé aux fouilles des 2 emprises foncières du site qui ont permis de mettre à jour des silex et une dent de proboscidiens.



Accompagnement des entreprises locales :

Sur l'année 2014, 58 entreprises ou porteurs de projets endogènes ont bénéficié d'un accompagnement du service Développement économique dans leur recherche de solution d'implantation, de partenaires ou de salariés.

Aides directes aux entreprises :

Depuis janvier 2013, la CCA dispose de 3 dispositifs d'aides directes afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises et du territoire.

- l'aide à l'investissement immobilier qui contribue au financement de l'acquisition d'un terrain et de la construction, réhabilitation ou acquisition d'un bâtiment (sous condition de création d'emplois pour les entreprises déjà implantées sur le territoire) ;
- l'aide aux investissements matériels productifs qui permet de financer l'acquisition de biens d'équipement productifs nécessaires à l'activité de l'entreprise ou la modernisation de l'outil de production ;
- l'aide à la rénovation et à la mise en accessibilité des vitrines qui intervient dans le cadre de travaux de rénovation d'une façade commerciale et de mise en accessibilité d'un commerce.



En 2014, 16 entreprises ont bénéficié de ces dispositifs pour un montant total de 42 654 € et un effectif cumulé de 35 emplois :

ENTREPRISE	ACTIVITE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	MONTANT
SARL ECLA	Activité des économistes de la construction	MATERIEL	751 €
SP CREATION	Salon de coiffure	RENOVATION DE FACADE + BONUS INTERIEUR	3 000 €
ATOUT VIANDE	Commerce de gros et de détail de viande	MATERIEL	2 500 €
FLEUR DE SEL	Restaurant, brasserie	RENOVATION DE FACADE + MATERIEL	3 000 €
LA CROTELLOISE	Commerce de détail de poisson	IMMOBILIER	10 000 €
SARL PLM	Commerce de détail de menuiseries	IMMOBILIER	6 000 €
SHOWROOM	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	RENOVATION DE FACADE + MATERIEL	759 €
SARL BOTTE	Commerce de détail de viandes en magasin spécialisé	RENOVATION DE FACADE (MISE EN ACCESSIBILITE DE VITRINE)	1 890 €
ADHAP SERVICES	Assistance aux personnes âgées ou handicapées au domicile	RENOVATION DE FACADE	955 €
LES PETITS LUTINS	Maison d'Assistants Maternelles	MATERIEL	623 €
OPHELIE COIFFURE	Salon de coiffure	RENOVATION DE FACADE	3 000 €
LE PRIMEUR DU COIN	Commerce de fruits et légumes	MATERIEL	2 258 €
O HAPPY	Restauration rapide	RENOVATION DE FACADE	2 060 €
AC 2S	Ingénierie, études techniques	MATERIEL	1 224 €
STYLE DOG	Autres services personnels	RENOVATION DE FACADE	3 000 €
SECRETS DENTELLES	Commerce de détail de lingerie	MATERIEL + RENOVATION DE FACADE	1 634 €



La réglementation européenne imposant aux entreprises ayant bénéficié d'aides publiques de communiquer lors de l'octroi de ces aides, la CCA a poursuivi la mise à disposition d'un autocollant à apposer sur le local permettant ainsi aux bénéficiaires de satisfaire à leur obligation.

Ces entreprises, ainsi que toutes celles ayant bénéficié d'une autre aide publique depuis 2011 (Conseil régional de Picardie, Conseil général de la Somme, Prêt d'honneur Initiative Somme, Prêt NACRE, fonds de revitalisation), ont fait l'objet d'un suivi de leur développement, au titre de la Commission d'Evaluation et de Suivi des Aides sur l'Abbevillois (CESAA) instaurée en décembre 2010.

En octobre 2014, les élus communautaires ont par ailleurs décidé la création d'une Commission d'indemnisation, pour évaluer le préjudices que les entreprises situées sur la Route de Rouen avaient pu subir du fait des travaux de restauration de la rivière Les Nonnains, pour lequel le recalibrage du

pont de la route de Rouen s'est avéré nécessaire et qui a entraîné la fermeture totale de cette route pendant 3 mois.

Les dossiers étaient attendus pour la fin janvier 2015.

Enfin, souhaitant soutenir les contributeurs à la vie économique locale dans le contexte actuel compliqué, les élus ont voté lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014, la création, de manière provisoire et exceptionnelle, d'un fonds de redynamisation local à destination des entreprises qui se trouveraient dans une situation financière peu tenable (perte de marge, hausse de charges considérables...). Il a été convenu que ce fonds, basé sur le règlement européen *de minimis*, serait géré par une Commission de redynamisation ad hoc, composée d'élus et de techniciens de la CCA, qui aura pour rôle d'étudier les problématiques de chaque entreprise individuellement, et de proposer un montant d'aide à la redynamisation.

Là encore les dossiers étaient attendus pour la fin janvier 2015.

Soutien à des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises et participation à des manifestations :



et prêts NACRE gérés par Initiative Somme.

La CCA a reconduit en 2014 la convention de partenariat signée en 2011 avec l'association Initiative Somme visant à améliorer l'accompagnement technique et financier des porteurs de projet d'entreprises. A ce titre, la CCA participe notamment aux Comités d'attribution des prêts d'honneur



avant de s'immatriculer. Pour ce faire, un représentant de la Communauté de Communes est associé avec voix consultative au Comité d'admission des entrepreneurs à l'essai.

La CCA a également poursuivi son soutien à l'association BGE SOMME, et plus particulièrement aux actions menées par la Couveuse d'Entreprises de la Somme qui a pour vocation de permettre à un créateur d'entreprise de tester en grandeur réelle son projet et sa capacité à entreprendre



abbevillois.

Le partenariat entre la CCA et le Réseau Investir en Picardie Maritime s'est lui aussi poursuivi en 2014 avec un financement direct des actions de promotion et de communication du réseau, pour faciliter les démarches d'implantation et l'intégration des entreprises exogènes sur le territoire



problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés.

Dans le cadre de la 11^{ème} édition du Mois de la Création et Reprise d'Entreprise, la CCA a par ailleurs organisé, le 14 octobre, le 1^{er} Forum de la Création-Reprise d'Entreprise, manifestation qui a permis à des porteurs de projet de rencontrer sur un même lieu l'ensemble des partenaires publics et privés locaux (banquiers, experts comptables, avocats, organismes de cautions et garanties, chambres consulaires, structures d'accompagnement, financeurs publics...) et de participer à des conférences thématiques pour trouver toutes les réponses aux



De plus, afin de proposer de nouvelles formes d'accompagnement pour faciliter le quotidien des entrepreneurs désireux de se développer sur le territoire, la CCA a créé début 2013 un service gratuit dédié à l'accueil des cadres et dirigeants.

Ainsi tous nouveaux dirigeants et cadres d'entreprises abbevilloises auront, selon leurs besoins, des informations pratiques et concrètes telles que :

- Une présentation du territoire de l'Abbevillois et plus largement de la Picardie Maritime sous tous les angles (économie, culture, tourisme, tissu associatif...);
- Une assistance-conseil pour trouver un logement ;
- Des renseignements sur les établissements scolaires et les solutions de garde d'enfants ;
- Un accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi.

Alain Longatte, retraité de la CCI qui apporte son appui bénévole à ce service, a poursuivi cet accompagnement en 2014, auprès notamment des nouveaux directeurs de TAA et de l'ODA.

1) REHABILITATION DES COURS D'EAU

Le projet de réhabilitation des cours d'eau Doit et Nonnains mené par le cabinet ARTELIA a été soumis à enquête publique en juin et juillet. Le Préfet a signé l'arrêté de déclaration d'intérêt général prescrivant la réalisation des travaux sur les parcelles privées en novembre 2014.

La consultation a été lancée en fin d'année et les entreprises retenues sont :

- Valerian pour le lot 1 : terrassement, curage et génie civil
- Terspective pour le lot 2 : plantations

Les travaux, qui ont débuté en janvier 2015, ont pour objectif de restaurer l'écoulement des eaux en cas de crue afin de diminuer l'impact du risque inondation sur la ville.

Ils s'inscrivent dans le cadre des travaux déjà menés depuis les inondations de 2001 comme la reconstruction du barrage de St Valéry ou la création de la station de pompage à sur Somme.

4 secteurs ont été identifiés :

- le premier sur les Nonnains a fait l'objet de travaux de la part du Conseil Général en fin d'année : remplacement de l'ouvrage cadre (pont)
- un tronçon sur les Nonnains : Remise à ciel ouvert de la partie busée (rue de Mautort à Caubert), élargissement du fossé creusé par l'armée en 2001 suite aux inondations.
- 1 tronçon sur le Doit (rue du marais Malicorne) : curage sous le pont de la RD928, reprofilage des berges, élargissement du lit du cours d'eau, enherbement des berges, création d'une plage d'hélophytes.
- 1 tronçon sur le Doit rue du Voyeul St Jean : Reprofilage des berges, élargissement du lit du cours d'eau, enherbement des berges, création d'une clôture le long de la pâture jouxtant le cours d'eau avec création d'abreuvoirs afin de permettre aux animaux de s'abreuver sans descendre dans le lit.

Le Cout total de ces travaux après consultation est de 200 250€ HT pour les lots 1 et 2 et de 361 021€ pour les travaux du Conseil Général.

Ces travaux sont financés par le FEDER, l'Etat, le Département, la Région et l'Agence de l'eau, laissant à la charge de la CCA, 20% du montant total.



2) REHABILITATION DU MAILLEFEU

L'année 2014 a été consacrée à l'écriture et à la validation de la phase projet et des dossiers réglementaires.

Un tronçon étant localisé entre le dépôt bus et l'ancienne coopérative agricole actuellement sous compromis de vente avec la société EAGIDE, un accord en vue de procéder à un échange foncier a été trouvé avec le futur acquéreur. Cet échange permettra la réalisation d'un déplacement du lit du cours d'eau.

Un premier a été pris avec la SNCF, propriétaire de l'emprise devant accueillir le nouveau tracé de la Maillefeu derrière l'espace Voltaire ; tracé permettant la remise à ciel ouvert de la partie actuellement busée sous l'ancienne usine.



Tronçon coté dépôt Bus

3) ETUDE PREALABLE EN VUE DE LA REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES COURS DEAU ORPHELINS DE L ABBEVILLOIS

Une étude a été confiée à l'AMEVA en vue de la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de l'Abbeville. Cette étude s'inscrit dans la démarche en cours sur le Doit, les Nonnains et le Maillefeu. L'objectif est de diagnostiquer l'ensemble du réseau hydraulique présent sur la CCA,

réseau privé et donc ne faisant pas l'objet d'un entretien régulier, afin d'identifier les obstacles au bon écoulement des eaux en cas d'inondation. Un programme de travaux sera ensuite proposé.

Cette étude est étendue à 4 communes ne faisant pas partie de la CCA mais traversées par les cours d'eau abbeillois à savoir : Erondelle, Millencourt en Ponthier, Bailleul et St Riquier. Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été proposée aux mairies, le but étant que la CCA soit l'interlocuteur unique.

Cette étude, s'élevant à 37 500€, est subventionnée à hauteur de 80% par les financeurs. Le reste à charge sera réparti entre la CCA et les 4 communes extérieures au prorata du mètre linéaire de cours d'eau présent sur son territoire.

Les études seront menées sur 2015.

PROJET DE GOLF COMPACT URBAIN

La communauté de communes s'est portée acquéreur des Près Collart soit un terrain de 17 hectares. Sur ce terrain actuellement en friche, il a été décidé de créer un parcours de Golf Compact urbain, permettant l'accueil de scolaires ainsi que de toute personne souhaitant découvrir la pratique du golf.

La consultation en vue de la désignation d'une maitrise d'ouvrage a été lancée en début d'année pour une notification en juin. Le cabinet retenu est MAC AULEY- QUENOUILLE pour un montant d'honoraire de 81 980€ HT (y compris éléments de missions complémentaires).

L'avant-projet a été remis par la maitrise d'œuvre à l'été et le PROJET en fin d'année. Le parcours compte 9 trous. Il permet de préserver la zone boisée existante, classée au PLU.



Ce projet a été pensé en collaboration étroite avec le lycée agricole de la Baie de Somme avec qui une convention d'entretien et d'aide à la création des aménagements paysagers a été signée pour l'année 2014.

REFLEXION EN VUE DE LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN DU DROIT DES SOLS

Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2015, plusieurs réunions d'information ont été organisées au profit des maires.

Plusieurs solutions ont été présentées.

La création d'un service commun, mutualisant les agents de la ville d'Abbeville et recrutant un instructeur supplémentaire au profit des communes, a été retenue. La CCA a officiellement créé le service commun au conseil communautaire de décembre.

Une convention sera proposée aux communes souhaitant adhérer.



ELABORATION DES PAVE DES COMMUNES RURALES



La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », complétée par les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. Parmi ces obligations, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) devait être réalisé avant décembre 2009.


La loi du 29 avril 2014 a assoupli ses dispositions. Ainsi :

- pour les communes de moins de 500 habitants, l'élaboration du PAVE est facultative
- pour les communes entre 500 et 1 000 habitants, le document reste obligatoire, mais réservée aux voies les plus fréquentées
- pour les communes de plus de 1 000 habitants, l'obligation d'adopter un PAVE portant sur l'ensemble de la commune reste valide.

La CCA a donc fait appel à un étudiant de polytechnique pour réaliser ces documents sur les 12 communes rurales. Ces dernières disposent donc depuis l'été 2014 d'un diagnostic de leurs voiries mettant en avant les obstacles identifiés en matière d'accessibilité.

L'Espace Multimédia

L'espace multimédia, situé 2 rue des Capucins à Abbeville, accueille le public désirant consulter internet utiliser les outils de bureautique, ou suivre un atelier d'initiation.

 03.22.20.34.32

 espace-multimedia.abb@orange.fr

Le service est gratuit, ouvert à tous, de préférence sur rendez-vous.

Tout nouvel utilisateur doit au préalable remplir une fiche d'inscription et présenter une pièce d'identité. Il doit par ailleurs prendre connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter. Une autorisation parentale est demandée pour les personnes mineures désirant s'inscrire, et la présence d'un adulte responsable est requise au premier rendez-vous.

Le chéquier Initia'TIC de la Région

Depuis 1999, la Région Picardie anime et finance « Picardie en Ligne », le dispositif régional des salles d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies d'Information et de Communication (TIC). C'est un réseau de plus de 150 points d'accès gratuits au Web et des formations aux nouveaux usages multimédias, à destination de tous les publics, sans condition d'âge.

La création d'un carnet d'initiation dénommé « initia'TIC », dispensé dans tous les espaces Picardie en Ligne, garantit à tous les Picards une qualité des contenus d'initiation identique en tout point du territoire régional.

C'est l'assurance pour chacun de savoir utiliser internet, l'informatique et le numérique dans son environnement personnel et professionnel.

Le carnet Initia'TIC est accessible à tous, et en particulier aux grands débutants qui connaissent mal –voire pas du tout- l'ordinateur et son univers.

En 10 modules et une moyenne de 25 heures de découverte, les notions essentielles de l'informatique et d'internet sont abordées.

- Notions de bases
- Fichiers
- Supports et périphériques
- Internet
- Téléchargement & Installation
- Bureautique – Tableur
- Communication
- Sécurité & Prévention
- Logiciels Libres

Depuis décembre 2011, l'Espace Multimédia est labellisé (déclaré d'utilité tout public). Cette charte est cosignée, d'une part par le ministre chargé des technologies de l'information et de la communication ou son représentant, d'autre part par la collectivité territoriale soit la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

Mises à disposition de matériels :

- Mise à disposition d'un scanner pour document, photos, négatifs, diapositives.
- Manipulation d'une tablette
- Manipulation d'une liseuse électronique
- Appareils photo numériques (compact ou bridge)
- Possibilité de faire de l'acquisition vidéo (transfert des cassettes VHS sur format informatique (DVD, disque dur externe...))

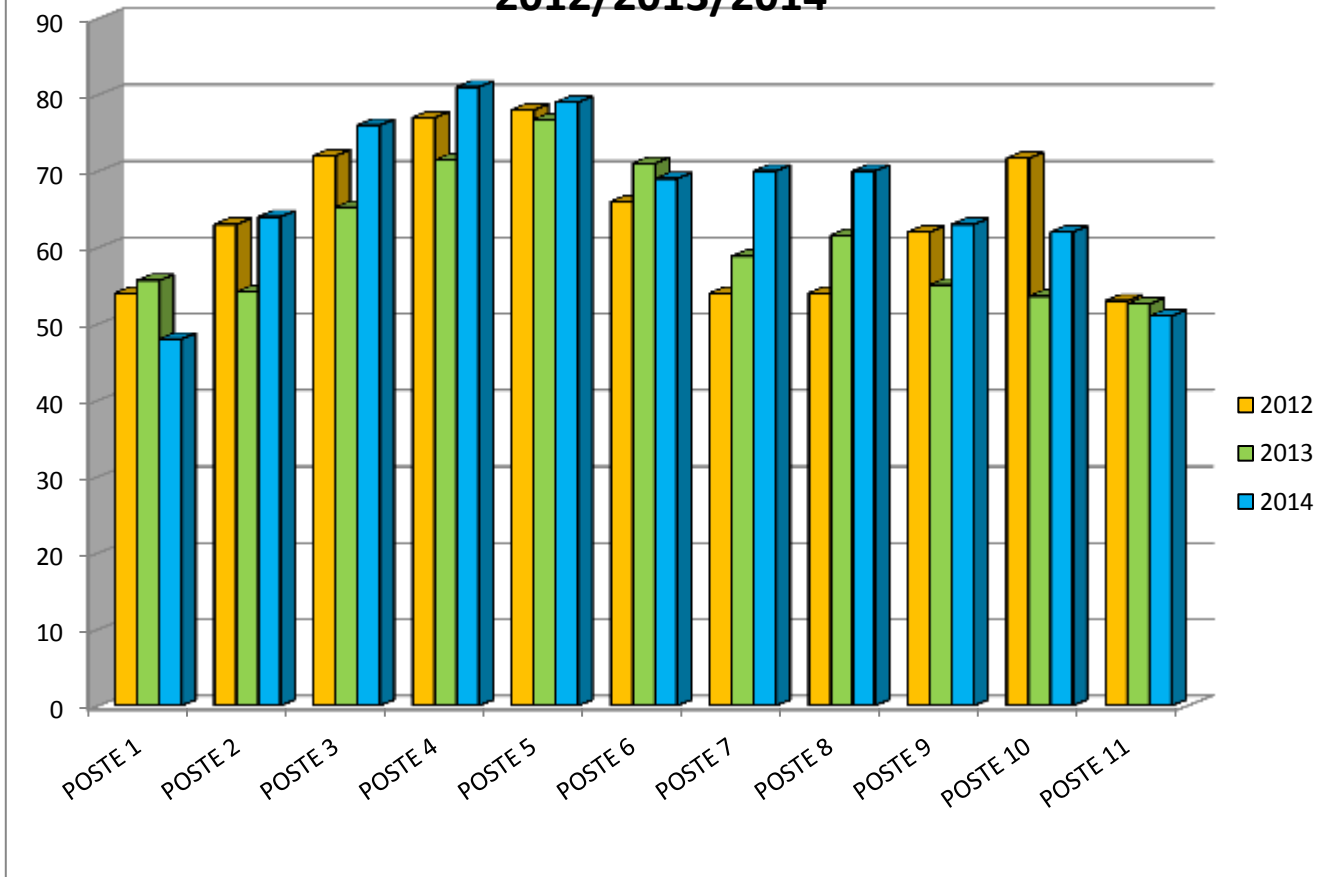
BILAN 2014

24 ateliers ont été organisés de janvier à décembre 2014 (plus de 615 heures d'ateliers)

- ↳ 78 personnes ont assisté aux ateliers d'initiation informatique pour grands débutants
- ↳ 47 personnes se sont jointes aux groupes d'initiation à Internet
- ↳ 22 personnes ont suivi les ateliers « photo numérique »
- ↳ 8 personnes ont participé à un atelier « traitement de texte » (sur Word de Microsoft)

244 personnes se sont inscrites et ont bénéficié du service en 2014

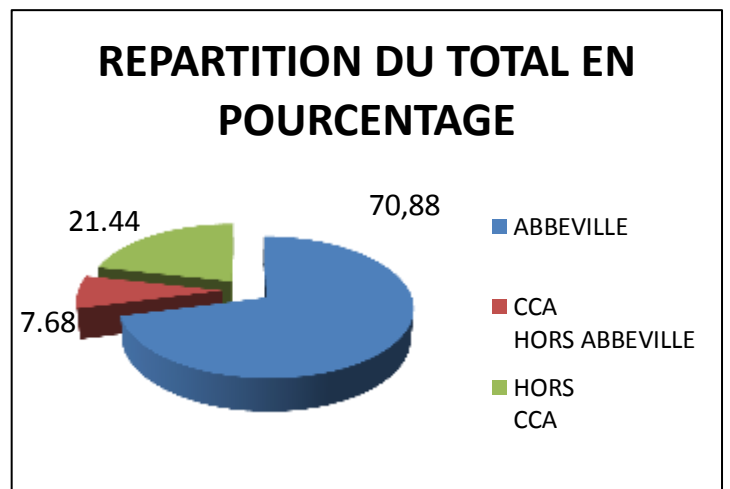
Comparatif de fréquentation des postes 2012/2013/2014*



*Exprimé en pourcentage

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES USAGERS

ANNEES	ABBEVILLE	CCA HORS ABBEVILLE	HORS CCA
2010	143	28	46
2011	107	18	52
2012	169	10	39
2013	158	14	40
2014	180	12	52
TOTAL EN %	70.88	7.68	21.44



L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de l'Abbevillois a réalisé un rapport annuel pour 2014
à consulter sur le site : www.cc-abbenvillois.fr

Le portage de repas à domicile



Le service s'adresse à toute personne de plus de 60 ans, et sans limite d'âge pour celle atteinte d'un handicap. La moyenne d'âge des bénéficiaires du service s'élève à 80 ans.

Les repas peuvent être livrés du lundi au dimanche, en liaison froide.

Le repas se compose d'une entrée, d'un plat principal, d'un laitage et d'un dessert. Il est complété systématiquement par un potage et accompagné d'un petit pain.

Chaque plat est mis dans une barquette munie d'une étiquette indiquant le jour concerné et la date limite de consommation.

L'étiquette noircit lorsque le plat réchauffe ou lorsqu'il n'est plus consommable.

Un dossier peut être constitué à tout moment auprès de chaque mairie, des CCAS ou de la Communauté de Communes.

Au total ce sont 105 600 repas qui ont été distribués en 2014.

Ventilation des usagers par commune en 2014

Abbeville	244	84,72 %
Bellancourt	5	1,74 %
Bray-les-Mareuil	0	
Cambron	7	2,43 %
Caours-L'Heure	6	2,08 %
Drucat - Le Plessiel	1	0,35 %
Eaucourt-sur-Somme	1	0,35 %

Epagne-Epagnette	6	2,08 %
Grand-Laviers	2	0,69 %
Mareuil-Caubert	5	1,74 %
Neufmoulin	4	1,39 %
Vauchelles	3	1,04 %
Yonval	4	1,39 %

Les tarifs en vigueur par personne en 2014		quotient ≤ 642 €	de 643 € à 1 040 €	de 1 041 € à 1 500 €	Quotient ≥ 1 501 €
		3,10 €	4,65 €	6,20 €	7,75 €
Ventilation des usagers par quotient	TOTAL 288	149	81	24	34
		51,74 %	28,12 %	8,33 %	11,81 %
Nombre de repas servis/mois		3 630	1 951	541	754

Le portage de livres à domicile

En partenariat avec la bibliothèque d'Abbeville, les bénéficiaires du portage de repas à domicile peuvent recevoir une fois par mois, une sacoche personnalisée contenant quatre documents sélectionnés spécialement à leur attention (livre, essais, magazines, CD...). Une quarantaine de personnes bénéficient de ce nouveau service.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



133 diagnostics de l'existant ont été réalisés sur les communes de BELLANCOURT et VAUCHELLES LES QUESNOY. Ces contrôles ont fait l'objet de l'application d'une redevance (80€ par logement).

31 contrôles des installations dans le cadre d'une vente immobilière ont été réalisés sur le territoire. Ces contrôles ont fait l'objet de l'application d'une redevance (140€ par logement)

37 contrôles de conception ont été réalisés et ont fait l'objet de l'application d'une redevance (120€ par logement)

13 contrôles de bonne exécution ont été effectués gratuitement.

112 sanctions financières ont été appliquées à l'encontre des propriétaires n'ayant pas répondu à leurs obligations. (Refus de contrôle, travaux de mise en conformité non réalisés etc...)

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du BERNAVILLOIS afin que le contrôleur de la Communauté de Communes de l'ABBEVILLOIS puisse assurer parallèlement les missions minimales de leur SPANC des mois de juillet 2014 à décembre 2014.

9 contrôles des installations dans le cadre d'une vente immobilière, 10 contrôles de conception et 14 contrôles de bonne exécution .

Le Transport



La société KEOLIS a réalisé un rapport annuel pour 2014,
à consulter sur le site : www.cc-abbeillois.fr

La Communauté de Communes prend en charge le TRANSPORT DES ÉLÈVES vers les équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs du territoire de la communauté, durant le temps scolaire.

Au cours de l'année 2014, les trajets vers le centre de natation ont représenté la plus forte demande : Abbeville (468 trajets aller-retour ont été réalisés pour emmener les élèves des différentes écoles vers le centre de natation), Cambron (17 trajets aller-retour), Bellancourt (13 trajets aller-retour), Eaucourt (12 trajets aller-retour), Mareuil Caubert (11 trajets aller-retour) et Vauchelles (7 trajets aller-retour chacune).

D'autres transports plus ponctuels ont eu lieu pour emmener les élèves vers le musée, le cinéma, le théâtre, l'espace culturel Saint-André, la Bibliothèque, le collège Ponthieu...

Les besoins les plus fréquents ont été émis par les écoles de Vauchelles (19 trajets A/R), Drucat (17 trajets A/R), Cambron et Caours (12 trajets A/R), Eaucourt (11 trajets A/R) et Neufmoulin (10 trajets A/R), Les écoles de Epagne et Bellancourt sont celles qui ont sollicité le moins de trajets (respectivement 3 et 1 demandes).

Par ailleurs, la Communauté de Communes a pris en charge les déplacements des écoles de la ville vers le cinéma à l'occasion des séances offertes aux élèves dans le cadre des fêtes de Noël (32 trajets aller-retour).



LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT

Le projet de territoire est consultable
sur le site : www.cc-abbvillois.fr

***LES IMPLICATIONS
DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS***

Les différents organismes extérieurs

Le Syndicat mixte “ Baie de Somme 3 Vallées ”

Créé le 20 juin 2013, le syndicat mixte porte les compétences Scot, Préfiguration de PNR et Pays. Il est constitué d'un comité syndical regroupant 4 collèges :

- Région
- Département
- Communes
- EPCI

Mrs Dumont, Hémerlé et Mme Dorion représentent la CCA au comité syndical.
Cotisation 2014 : 74 168,10 €

AMEVA

L'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme est effective depuis le 13 mai 2005. La CCA dispose de 3 délégués titulaires : Mrs LEFEBVRE, DESCAMPS, DUBOS et de 3 suppléants : Mrs HEMERLE, FECAMP et Mme DUBOS.

Cotisation 2014 : 3 690 €.

SOMME NUMERIQUE

Somme Numérique est un syndicat mixte en charge du développement des réseaux de communication.

Mmes Anne-Marie Dorion et Brigitte Koch siègent au Comité Syndical.

Cotisation 2014 : 15 925,50 €

La Maison de l'Emploi et de la Formation de la Picardie Maritime

Les statuts de la Maison de l'Emploi ont été adoptés par la Communauté de Communes de l'Abbevillois le 10 juillet 2006.

Ses missions :

- observer, analyser, anticiper et adapter au territoire les besoins en emploi et formation
- faciliter l'accès et le retour à l'emploi
- développer et renforcer les services offerts pour la création et la reprise d'entreprises.

La Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Picardie Maritime

La CCA est adhérente à cette structure depuis sa création en 2000 et verse une cotisation de 0.80 € par habitant.

Mmes Brigitte Koch, Sophie Godard-Lemoine et M. Nicolas Dumont et Gilbert Mathon siègent au Conseil d'administration.

La cotisation 2014 est de : 61 223.25 €

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à l'échelle de la Picardie Maritime

Le PLIE à l'échelle de l'arrondissement a été prolongé depuis le 1^{er} juin 2010. Pour cette action, le versement d'une cotisation de 0.80 € par habitant et par an est effectué auprès de la Mission Locale de la Picardie Maritime.

Compétences pour l'Entreprise

Laurent PARSIS est le représentant de la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

SOMME INITIATIVE

Cette association est dédiée au soutien des petits créateurs. La Communauté de Communes de l'Abbevillois verse une subvention annuelle de 10 000 € pour alimenter le fonds d'aide.

Festival de l'Oiseau

La Communauté de Communes de l'Abbevillois est représentée au sein de l'association par Gilbert Mathon.

Participation : 10 000 €

Jury des Villages Fleuris

Gilbert Mathon participe au jury constitué pour les communautés de l'Abbevillois et d'Amiens Métropole.

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Claude LEBLOND est membre du Conseil d'Administration.

SYNER OUEST

Pascal LEFEBVRE est le représentant de la Communauté de Communes de l'Abbevillois à l'association.

Cotisation 2014 : 170 €

LA COMMUNICATION

Les accueils de loisirs sans hébergement

CCA
Canton de l'Abbeville

ACCUEIL DE LOISIRS

DU 7 JUILLET AU 27 AOÛT 2014
DE 9H À 17H30

ALSH ABBEVILLE
3-12 ANS
ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DES PIVOINES
RUE DE PICARDIE

ALSH MENNECHOURT
3-12 ANS - 80 RUE DU HAUT

ALSH COMMUNES RURALES
3-12 ANS
ÉQUIPEMENT DU JUILLET
ÉCOLE DE MENNECHOURT

ALSH DE NEUHOULIN
3-12 ANS
ÉQUIPEMENT DU JUILLET
ÉCOLE DE NEUHOULIN

ALSH DE YBUCHIELLES LES GUESNOY
3-12 ANS - IMMOBILIEN DU JUILLET - ÉCOLE

ALSH DE PLATINES
3-12 ANS
ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DES PLATINES
RUE DES PLATINES

ALSH ROUYBOY
ÉCOLE MATERNELLE
3-12 ANS - CHAUSSEE DE ROUYBOY

ALSH DE MIREUIL COUBERT
3-12 ANS - ESPACE JEUNES PIERRES



82 rue St Gilles - 80100 ABBEVILLE - 03 22 19 20 35

ACCUEILS DE LOISIRS

DU 22 AU 30 AVRIL 2014
DE 9H À 17H30
ACCUEIL POSSIBLE DÈS 7H30 JUSQU'À 18H

Abbeville :
Mennechourt (3/12 ans)
Platines (3/12 ans)
CV (13/16 ans)
Roumy et Picardie des enfants sont admissibles à l'ALSH platines et ramené le soir.
Mireuil - Coubert (3-12 ans) pour les communes rurales.

Inscription et réservation à l'Office de tourisme de l'Abbeville (03 22 19 20 35) ou 82 rue Saint-Gilles à Abbeville - 03 22 19 20 35

*pour les communes rurales, inscription et réservation à l'Office de tourisme de l'Abbeville (03 22 19 20 35) ou 82 rue Saint-Gilles à Abbeville - 03 22 19 20 35



DE NOMBREUSES ACTIVITÉS AU PROGRAMME ...

CCA **03 22 19 20 35**

Équitation
Lasergame
Aréo-escalade
Paintball
Karting
Sortie à Dieppe
Longboard
Plongée
Patinage

Le CAJ est ouvert pour les 13-16 ans de 9h à 17h30.
Un accueil est possible de 7h30 à 18h.
Ouverture les petites et grandes vacances 2014

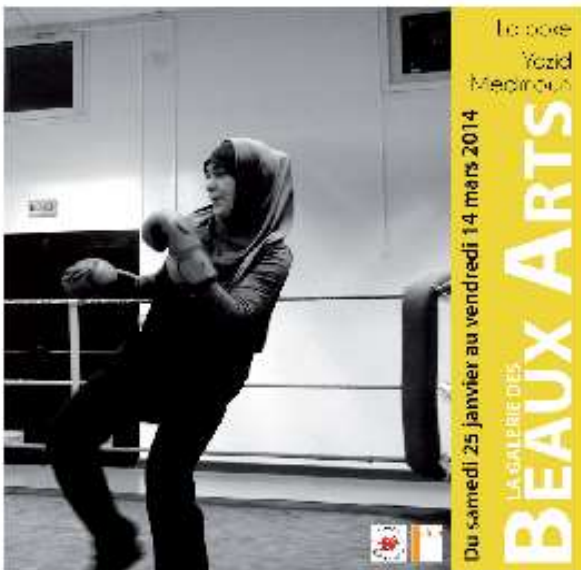
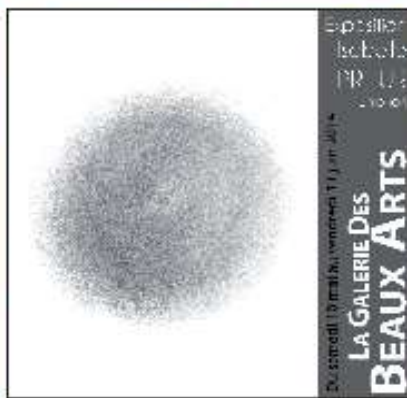
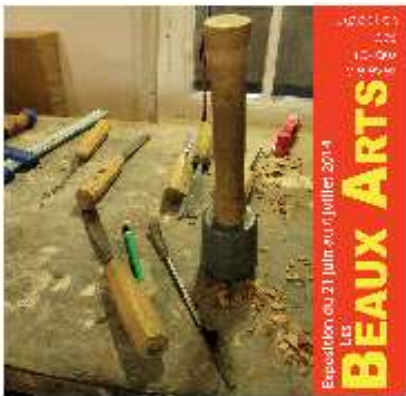
CAJ

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS AU PROGRAMME ...

Tarif selon le quotient familial
Inscription et réservation au
82 Rue Saint-Gilles à Abbeville - 03.22.19.20.35

Tu peux également nous retrouver sur Facebook 

Les beaux-arts



Atelier de réalisation cinématographique

BEAUX ARTS
MARDI DE 18h à 21h

Création de documentaire de l'écriture au montage
Personnalisez votre représentation du réel avec le langage cinématographique.

Ados / Adultes
Renseignements :
Laurent Lape, 06 20 01 74 62
laurent.lape@gmail.com

Ecole des beaux-arts : 03 22 24 41 15
les-bozarts.fr

CCA
Centre de Culture Artistique

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

dimanche 6 avril 2014 - 17h
Église Saint-Sépulchre d'Abbeville

Réception de violon et piano
CEINIC ALLAUD - VIOLON
RYMAL DUELD KADOUR - PIANO
Johanna Dufresne - Maurice Ravel - Albert Lacombe
SINA NESSAÏI - CLARINETTE
MAÏTARE SEBASTIAN - VIOLONCELLE
RYMAL DUELD KADOUR - PIANO
GILORS - CHOEUR D'ADOLESCENTS DU CONSERVATOIRE
GILLES DOREUX - LIVE ELECTRONICS
Gilles Doreux : Les Nubiols en hommage à Ahmed Marzouki - création



Mardi 1^{er} avril 2014 - 20h
Auditorium du Lycée Boucher-de-Perthes

PINK FLOYD - ATOM HEART MOTHER
UN PROJET DE SIMON CHARBONNEL ET LUC HERBAUT

CONFÉRENCE - CONCERT DU COMPOSITEUR GILLES DOREUX
Ingénieur du son ou compositeur électroacoustique ?
Réflexions autour de Atom heart mother de Pink Floyd

Avant-propos
Mardi 20 mai 2014 - 20h
Salle de concert de l'Église St-Pierre
POUR LE ATOM HEART MOTHER




Dimanche 12 janvier 2014
Chapelle du C

SÉASON MUSICALE 2014-2015

La Vipère
Recueil de chansons au temps de...

Arnaud Marzorati - baryton
David Venitucci - accordéon



Jeudi 6 février 2014 - 19h
Salle polyvalente d'Espagne

à cordes pincées
Classes de harpe, guitare
et clavier du conservatoire de l'Abbevois



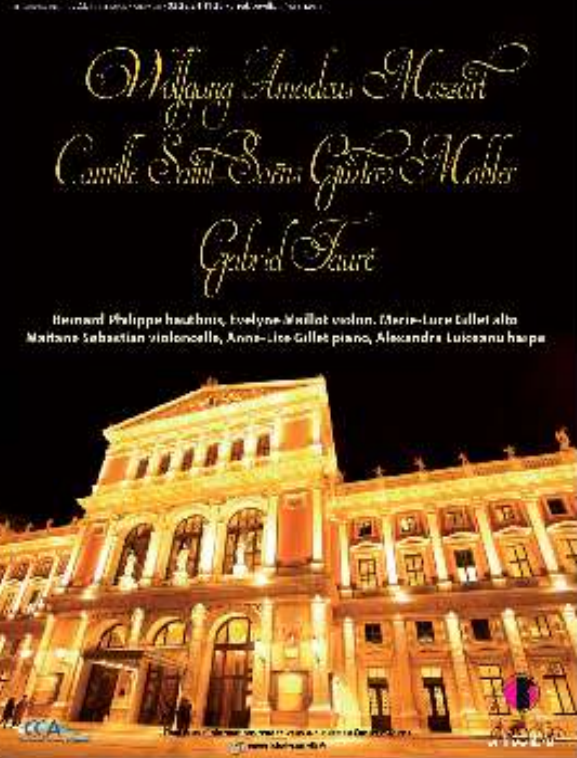

Mercredi 19 novembre 2014 - 16h et 18h
Salle des fêtes de Neufmoulin



*Les classes de formation musicale
 du Conservatoire se produisent...*



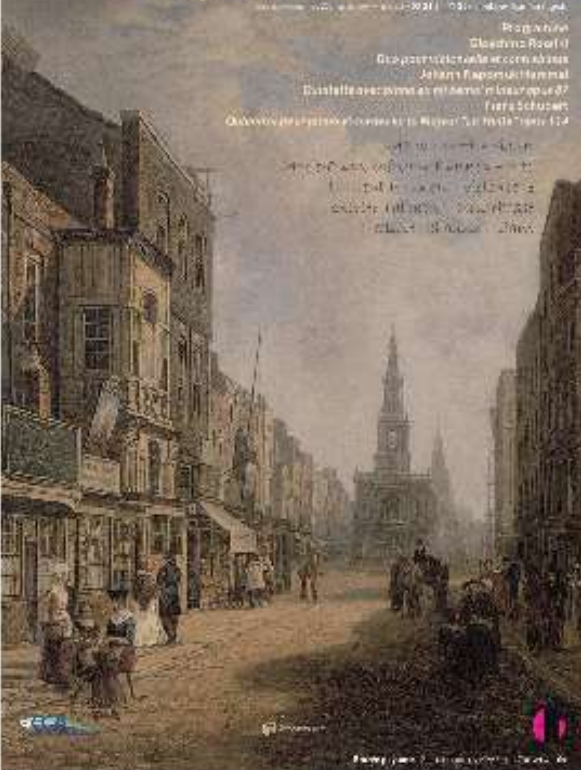
Mercredi 12 février 2014 - 19h30
Chapelle du Carmel d'Abbeville



Wolfgang Amadeus Mozart
Carlisle Saint-Saëns Gabriel Albin
Gabriel Fauré

Bernard Philippe hautbois, Evelyne Maillet violon, Marie-Luce Collot alto
 Mathias Sebastian violoncelle, Anna-Lise Gillet piano, Alexandra Luiczanu harpe

Vendredi 17 octobre 2014 - 20h
Chapelle du Carmel d'Abbeville



Programe
 Claudio Monteverdi
 Johann Sebastian Bach
 Frédéric Chopin
 Franz Schubert



Mardi 18 février 2014 - à partir de 18h
Eglise Saint-Fuscien de Grand Lavièrs



La poésie du piano
Éléves des classes de piano du conservatoire

18h00 - Le monde animal
 19h15 - Musiques du soir et de la nuit
 20h30 - Portraits et caractères



entrée libre



Mardi 24 juin 2014 - 20h

Adultes en scène

Projet Anne-Lise Gillet

Église de Bellancourt









Dimanche 23 mars 2014 - 16h

Chapelle du Carmel d'Abbeville

Musique de chambre musicale 2014/2015

STEFAN STALAROWSKI - VIOLON
 LINDYKA JANECEK - VIOLON
 PHILIPPE LOISEMART - ALTO
 OLIVIER TALPIERT - CONTREBASSE

Un après-midi à Vienne



Dimanche 28 septembre 2014 - 17h

Chapelle du Carmel d'Abbeville

Musique de chambre musicale 2014/2015

Programme
 Frédéric Chopin
Ma polka finale et valcette en la mineur opus 38
 Dmitri Tchouakovski
Trois pièces pour deux violons et deux violoncelles

Harmonie Duo violon
Sarah Janca violoncelle
Georges Duhamé piano



Vendredi 28 novembre 2014 - 20h

L'aqu'ABB

Centre de natation communautaire de l'Abbeillois

Musique de chambre musicale 2014/2015

Quatre études pour quatre pianos
 Frédéric Chopin
 Frédéric Chopin
 Frédéric Chopin
 Frédéric Chopin

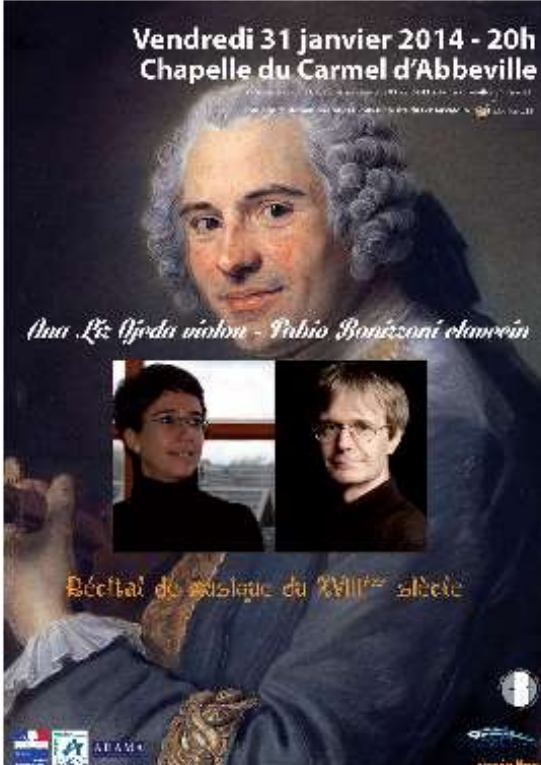
Récital à 4 pianos

Frédéric Chopin - Anton Debussy





Vendredi 31 janvier 2014 - 20h
Chapelle du Carmel d'Abbeville



Anna Liz Ajeda violon - Fabio Bonizzoni clavier



Bécatail de musique du XVIII^e siècle



mardi 17 juin 2014 - 20h
Théâtre municipal d'Abbeville

Les enfants du Levant
Opéra d'Isabelle Aboulker



Arnaud Maréchal - voix, Georges Duval - piano
Les élèves du CRI sous la direction de Nawal Ould Radouar
avec le compositeur Jean-François Pélissier

Extraits d'opéras et d'opérettes
d'après de chant d'Angéline Lafay
Arnaud les Gilbert - piano

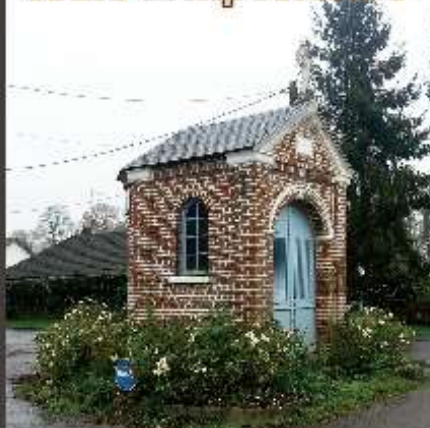


vendredi 21 novembre 2014
Théâtre municipal d' Abbeville - 19h

*Les élèves du CRI s'engagent
pour aider l'UNICEF*

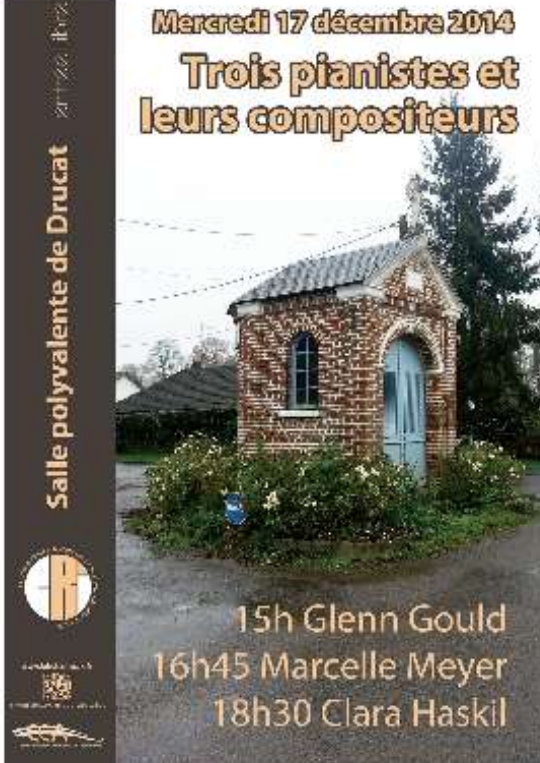



Mercredi 17 décembre 2014
**Trois pianistes et
leurs compositeurs**

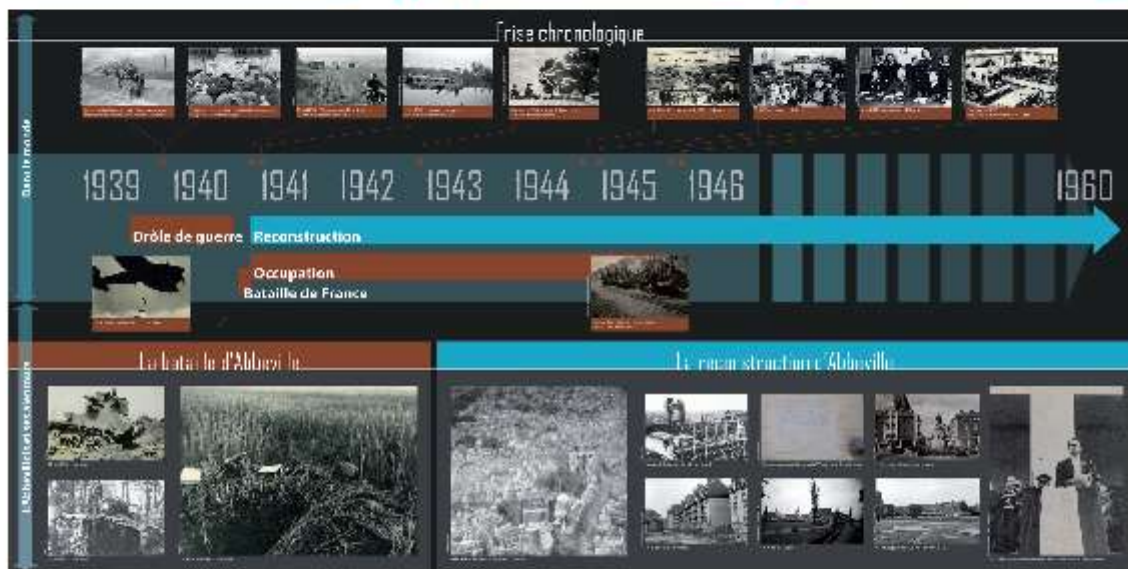


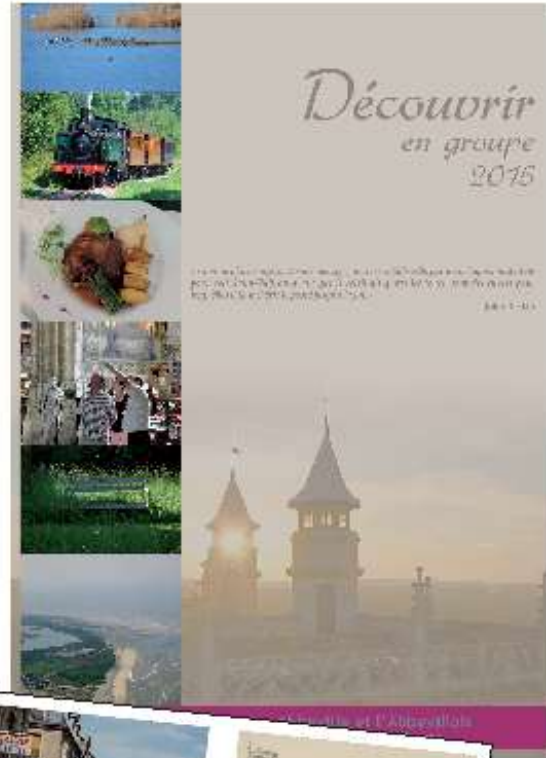
Salle polyvalente de Drucaat

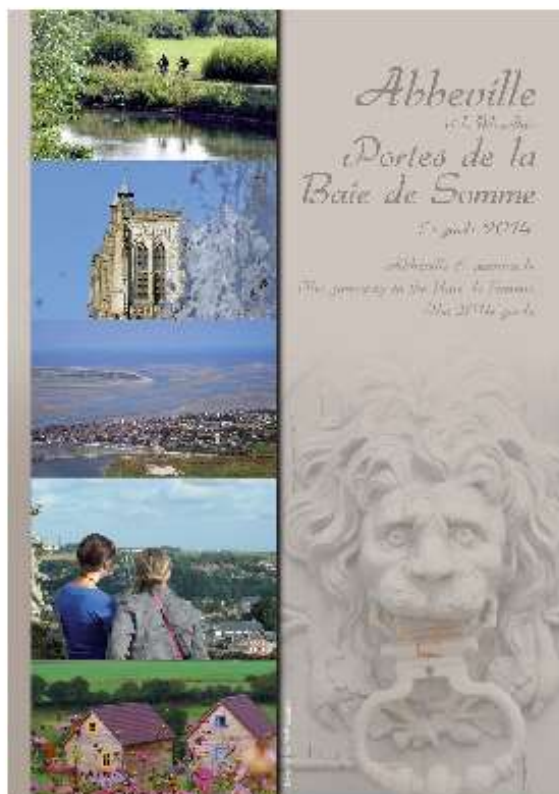
15h Glenn Gould
16h45 Marcelle Meyer
18h30 Clara Haskil



L'Office de Tourisme







Abbeville
1914-1918
Portes de la Baie de Somme
25 guide 2014

Abbeville 1914-1918
The gateway to the Baie de Somme
The 2014 guide

sommaire...

OFFICE DE TOURISME DE L'ABBEVILLE
1, place de l'Amiral Duroc - Tél: 03 20 24 27 00 - Fax: 03 20 31 08 26
mail: office.tourisme.abbeville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
Du mardi au 7 septembre:
du lundi au samedi de 9h30 à 18h
et dimanche et jours fériés de 10h à 19h

Offre d'entrée
- du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h30 à 17h,
fermé les dimanches et jours fériés,
ouvert tous les dimanches avant Noël.

Page 2 à 6	Découvrir le patrimoine - Heritage discovery
Page 7 à 8	Se mettre au vert - Taking a rest in the country
Page 10 à 11	Bouger et sortir - moving and going out
Page 16 à 21	Services - Services
Page 22 à 27	Se reposer - Resting
Page 27	Se déplacer - Transportation and transport
Page 28	Partenariats - Partners
Page 29 et 30	Plan - Map



Découvrir le patrimoine
Heritage discovery

Se mettre au vert
Taking a rest in the country

Bouger et sortir
Enjoying and going out



Découvrir le patrimoine
Heritage discovery

Abbeville

Collégiale Saint-Vulfran - Saint-Vulfran Collégiale church

Guides touristiques de l'Abbeville - 96
100 Rue de la République - 80000 Abbeville
Tél: 03 20 24 27 00 - Fax: 03 20 31 08 26
www.abbeville-tourisme.com
100 Rue de la République - 80000 Abbeville
Tél: 03 20 24 27 00 - Fax: 03 20 31 08 26
www.abbeville-tourisme.com

Eglise du Saint-Sépulchre et des Vieux-Apostoliers
St. Sepulchre church and Mansard street - Les church on old

Guides touristiques de l'Abbeville - 96
100 Rue de la République - 80000 Abbeville
Tél: 03 20 24 27 00 - Fax: 03 20 31 08 26
www.abbeville-tourisme.com

Belfry - Belfry

Guides touristiques de l'Abbeville - 96
100 Rue de la République - 80000 Abbeville
Tél: 03 20 24 27 00 - Fax: 03 20 31 08 26
www.abbeville-tourisme.com



Collecte des déchets ménagers



 Ameublement	 Verre	 Textiles	 Radiographie	 Piles	 Lampes	 Huiles alimentaires
 Huiles de vidange	 Gravats	 Ferrailles	 Emballages recyclables secs	 Encombrants	 DEEE	 Déchets verts
 Déchets diffus spécifiques	 Cartouches d'encre	 Bois	 Batterie	 Animaux morts	 Amiante <small>à déposer dans les points de collecte dédiés</small>	

Mettre la poubelle au régime, c'est l'affaire de tous !

La gestion des déchets c'est une affaire qui nous concerne tous !

- Optimiser le temps consacré à la gestion des déchets
- Utiliser des piles rechargeables
- Aérer son ménage dans une poubelle
- Quelques recommandations
- Boire l'eau du robinet
- Utiliser des couches lavables
- Prévenir les nuisances
- Réparer quand c'est possible
- Donner au lieu de jeter
- Faire ses achats de courses
- Limiter le transport au composter
- Ne pas poser ses déchets dans la nature
- Ne pas jeter ses déchets dans les égouts

CCA

DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE **CCA**

Eta est ouverte aux habitants de la CCA et aux professionnels dans le cadre de la charte gérée de « Réseau Déchetterie de la Seine ».

31 - 35 rue Brunelle 93100 - Abbesses 03 22 20 09 36

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi de 14h à 17h45
 Le Samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
 Le Dimanche de 9h à 17h45

La déchetterie est fermée les jours fériés

Les déchets principalement bien acceptés :

L'interdiction des DDS

Une maison « Réemploi » est à votre disposition pour donner une 2ème vie aux objets qui peuvent encore servir. Ils seront remis aux associations.

CCA

Se repérer dans la déchetterie

CCA

CCA *Communauté d'Agglomération de l'Abbeville*

Des gestes malins pour des déchets en moins !

Vous avez des objets dont vous ne vous servez plus ou dont vous vous êtes lassés ? Ou à l'inverse vous cherchez à acheter des biens à petits prix ? Voici la carte du réseau de réemploi car leur donner une seconde vie n'a jamais été aussi facile !

- 1. GEPF**
154, rue Cécile Andrieu
03 22 20 18 10
- 2. COOP DE POULICER SOCIAL**
R. Raymond de Beaulieu
03 22 20 37 37
- 3. 2nd CHANGÉ**
213, rue Nébouze
03 21 20 11 22
- 4. ENNADE COPME**
R. Raymond de Beaulieu
03 22 20 11 27
- 5. CAFE PÉROUVILLE**
126, rue de la Gare
03 22 18 17 74
- 6. ZINE TIRAGE**
85, rue de la Gare et Poche
03 22 20 12 27

Autres services :

- Atelier de réparation :** réparation de machines à coudre, réparation de vélos, réparation de meubles.
- Atelier de réparation :** réparation de vêtements, réparation de chaussures, réparation de sacs.
- Atelier de réparation :** réparation de meubles, réparation de tapis, réparation de rideaux.
- Atelier de réparation :** réparation de vêtements, réparation de chaussures, réparation de sacs.
- Atelier de réparation :** réparation de vêtements, réparation de chaussures, réparation de sacs.
- Atelier de réparation :** réparation de vêtements, réparation de chaussures, réparation de sacs.

UNE IDÉE POUR VOTRE JARDIN: 2 POULES À LA MAISON !

C'EST 300 KG DE MOINS
DANS LA POUCELLE!

ET 300 À 400
OEUFS FRAIS
TOUTE L'ANNÉE!

Allez les voir
dans leur poulailler
du 24 au 27 avril
Espace Bar Restaurant
Chapiteau et gymnase
Boulevard Vauban
Abbeville

Pour plus de renseignements
contactez la CCA au
03 22 20 68 94

REDEVANCE SPÉCIALE
PAPIER

REDEVANCE SPÉCIALE
DIB
DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

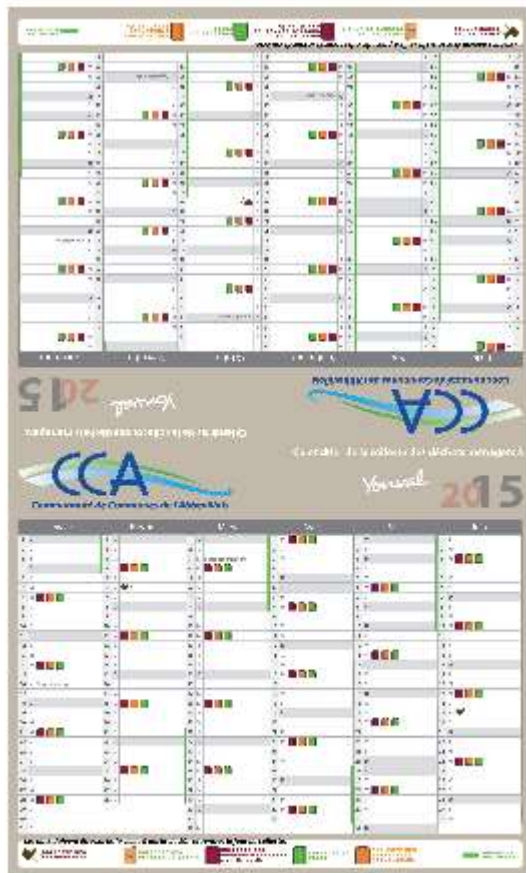
REDEVANCE SPÉCIALE
VERRE

REDEVANCE SPÉCIALE
OMr

REDEVANCE SPÉCIALE
**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

REDEVANCE SPÉCIALE
CARTON

Divers



LES MOYENS HUMAINS

Brigitte LEVASTRE : Directrice Générale des Services

Administration Générale	BANAS Thierry : Comptabilité / Paie
	DELARIVE Viviane : classement, archivage
	LEBEL Céline : Marchés publics, et gestion de dossiers spécifiques
	LECUL Valérie : Comptabilité dépenses - recettes, suivi des subventions, CNAS, arrêts maladie, chèques déjeuners
	PAILLIER Cathy : Gestion des carrières, formations, médecine préventive, dossiers administratifs des agents
	TIRVEILLIOT Cathy : Accueil, secrétariat général, inscriptions portage de repas à domicile, secrétariat des commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité, demandes d'emploi, tenue des assemblées, médailles du travail, contrôle de légalité, transport, sentiers de randonnée, accès aux documents administratifs
Aménagement et Développement	COMONT Amélie : Chargée de mission urbanisme aménagement
	DHOOSCHE Raphaëlle : Chargée du développement économique
Service Public d'Assainissement Non Collectif	THIEBAUT Rudy : contrôleur
Communication	DUPRE Catherine : attachée de presse
	SMITH Christian : graphiste, webmaster
Espace Multimédia	VALIN Nadine : animatrice Picardie en Ligne
Entretien du patrimoine Equipe polyvalente	MOUQUET Bruno FLAMENT Jean-Paul, MOUGENEL Eddie, ROGER Maxime
Ecole des Beaux-Arts	PETITPERRIN Jean-François : Directeur
	Equipe éducative : DELAYEN Isabelle, MANCAUX Anne, MIGEON Marie-Thérèse, PETITPERRIN Jean-François, ROGER Patrice, VIDAL Henri-Georges
	Modèle : LEFEVRE Nathalie
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	GARNIER Violette : Directrice
	Secrétariat : DHENIN Sarah, GUERET Claudette, MAHIEU Alexandra
	Régisseur : COURBOIS Franck
	Equipe éducative : AUGUSTE Pascal, BAILLEUL Brigitte, BESSAIH Sida, CHARBONNEL Simon, COLOMBI Pierre-Yves, COROND Marie-Agnès, DIOT Hélène, DUME Georges, GHITTA Mihaita, GILLET Anne-Lise, GILLET Marie-Luce, JULIAN Mireille, LE RAY-SAUTJEAU Angéline, LEVISSOR Adrien, LUICEANU Alexandra, MAILLOT Evelyne, MUSZYNSKI Alain, NEYENS Antoine, OUELD-KADDOUR EL HALLAOUI Nawal, PHILIPPE Bernard, PORQUET Jean-Baptiste, ROSSIAUD-PECQUEUR Delphine, SEBASTIAN Maïtane, TALPAERT Olivier, UNGUREANU Tudor, VERVELLE Anne, WILMOTTE Marie-Hélène.
Collecte des Déchets Ménagers, Déchetterie, Balayage des voies, Entretien des véhicules	ROGER Patrick : Responsable du service
	KOCH Bruno : Adjoint au responsable du service
	Secrétariat : LAVOIX Daisy : statistiques et contrats déchets ménagers, dossier téléphonie de la CCA
	Collecte des déchets ménagers : BASTIEN Stéphane, BERTIN Sébastien, BILLET Jacques, BOUVIER Olivier, BUHANT Bruno, BUHANT Christian, CABROLIER Christophe, CAILLEUX Fabrice, CLABAUX Jean-Paul, COURBET Régis, COURTECUISE Gilles, DAIRAINÉ Laurent, DAIRAINÉ Marc, DUBOIS Jimmy, DUHAUPAS Jean-Jacques, FONTAINE Philippe, HART Emmanuel, HEDIN Jean-Marie, HERBET Eric, JOSSE Mickaël, LARIVIERE Philippe, LEBRUN Gilles, LEFEVRE Patrick, LION Thierry, LOISEL Jean-Yves, LOISEL Yves, PASCAL Jean-Baptiste, SAC EPEE Franck, SALLE Ludovic, WAMIN Guilain
	Contrats aidés : BOULART Benoist, JOURDAIN Jean-Claude, PETIT VINCENT / Emplois d'Avenir : KOCH Guillaume, OMER Gaëtan
	Contrat de remplacement d'un agent : BELLAVOINE Geoffroy
Balayages des voies : DAIRAINÉ Michel, LEVE David	
Entretien des véhicules : FOURQUEZ Mathias, OUTREBON Etienne, REMY Alain	
Prévention des déchets	PAILLET Anna : Chargée de mission
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	LEFEVRE Alain : Directeur
	Secrétariat : HOLTZMANN Lucie
	Contrat de remplacement d'un agent : SCHNEIDER Karen
	Coordinateurs : LEFEVRE Aurore, LEKOUN Sabrina
	Equipe d'animation permanente : BLANQUET Gisèle, CHEVALLIER Elodie, CREVEL Julia, DALLERY Marc, HECQUET Alison, MANIER Michel, VACAVANT Aline
	Magasin : MAURIZOT Grégory
Chauffeur : PINILO Bruno	
Centre de Natation Communautaire	BUREAU Fabrice : Directeur
	HUSTACHE Christophe : Adjoint au Directeur
	Equipe éducative : BOURDON Bruno, COPIN François, COURTIN Christophe, DUBOIS Jérôme, HOUSSAYS Christelle, HUSTACHE Christophe, PELEMAN José, PELEMAN Josselin
	Contractuels à temps complet : BOSIO Frédéric, CARUSO Adriano, CHAUDERLIER Nathalie
	Contractuels vacataires : BELHACHEMI Hakim, DEVILLERS Yohan, DUFRENE Pauline, LEMERCIER Alice, VASSEUR Marine
	Equipe technique : DHOOSCHE Thomas, GALAND Yohann, LEKOUN Farid
Equipe d'entretien : BALI Isabelle, BEAUGER Chantal, COUPEL Catherine, LANGLET Laurent, PEUVREL Tatiana, VACHER Sylvie	
Contrat aidé : GALLAND Gauthier / Emplois d'avenir : MUCHEMBLED Yann, RAHOUDJ Malik	
Equipe d'accueil : MAGNIER Andrée, MOUQUET Christelle	
Emploi d'avenir : BEGUE Emilie	
Contrat de remplacement d'un agent : GUILLOT Elodie	
Office de Tourisme de l'Abbeville	DELHAYE Aurélie : Directrice
	Accueil et promotion : BRIET DE RAINVILLERS Nicolas, DEPOILLY Julie, GOUIN Cindy, PRUVOT Caroline
	Contrats aidés : LIENARD Elodie, OUMAR Marie-Odile, RAKOWSKI David, TROUVE Margaux, UNDREINER Eric
Portage de repas à domicile	PEUVREL Pascal : Responsable (mise à disposition ville d'Abbeville)
	DELACOURT Véronique : secrétariat
	Agents de portage : BORDES Christine, CHOPIN Raymonde, COURBOIS Sonia, FLAUTRE Maryse, KOCH Corinne, POITRE Mauricette
Entretien des locaux	HERPRECK Annie : Responsable (également en charge des inscriptions à l'école des Beaux-Arts)
	Equipe d'entretien : CHRISTOPHE Rachel, OLEN Sandrine, ROBERT Ingrid, VACHER Sylvie
Agents mis à disposition	DELATTRE Tatiana : mise à disposition auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées (comptabilité)
	LANGLET Claude : mis à disposition auprès du Conseil Régional de Picardie (maitre-nageur au sein de la piscine du Lycée Boucher de Perthes)
	VANHEE Christine : activité à temps partiel (développement culturel)

Formations 2014

Formations de perfectionnement :

8 stages

11 agents concernés

29 jours validés

Formations de professionnalisation au 1^{er} emploi :

14 stages

14 agents concernés

66 jours validés

Formations de professionnalisation tout au long de la carrière :

21 stages

33 agents concernés

102 jours validés

Habilitation électrique (formation initiale et/ou recyclage) :

4 agents concernés

9 jours de formation

Formations d'intégration :

Catégorie A : 4 agents / 20 jours de formation

Catégorie B : 3 agents / 15 jours de formation

Catégorie C : 10 agents / 50 jours de formation

Préparation Concours :

1 agent pour le grade d'agent de maîtrise (concours réussi en 2015)

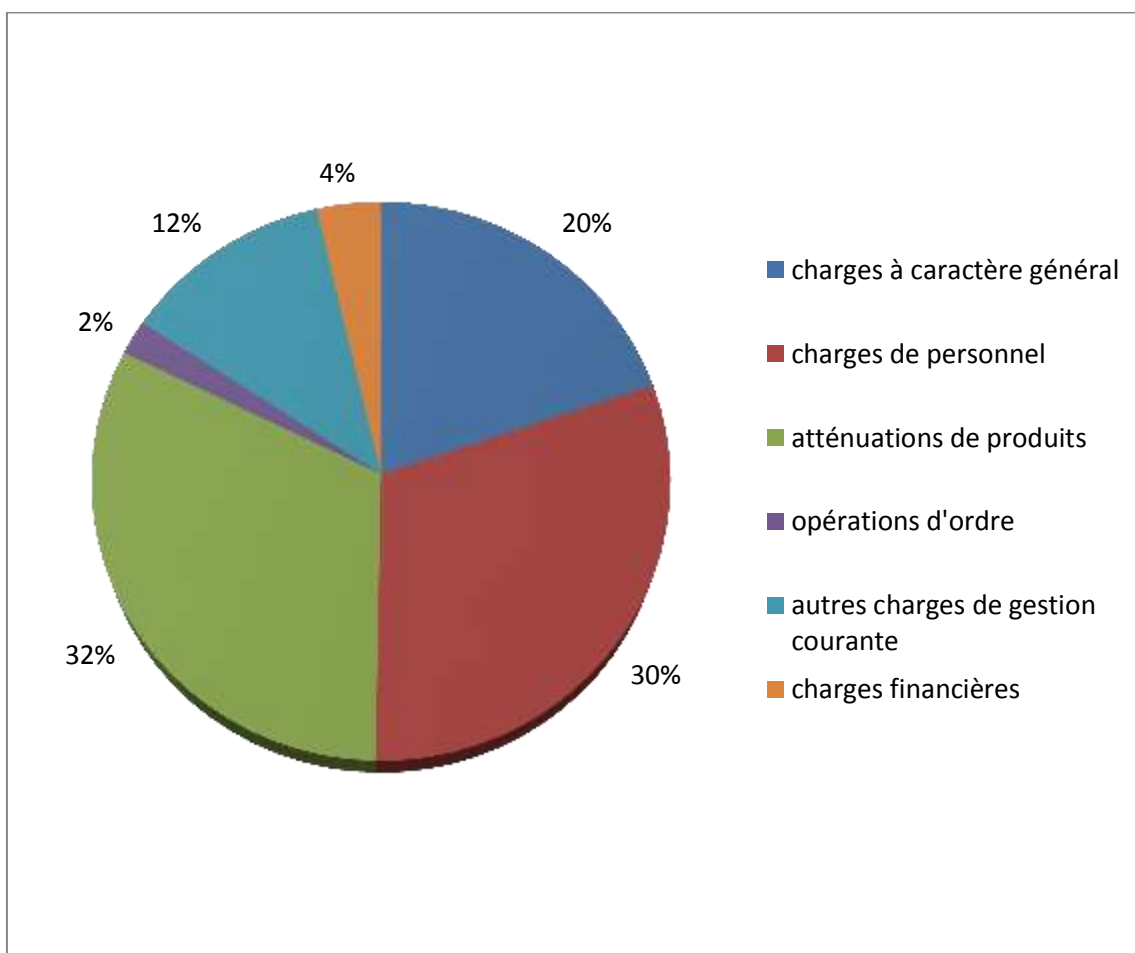
Total : 291 journées soit 1,32 ETP

***VENTILATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
POUR 2014***

Section de Fonctionnement – Budget principal

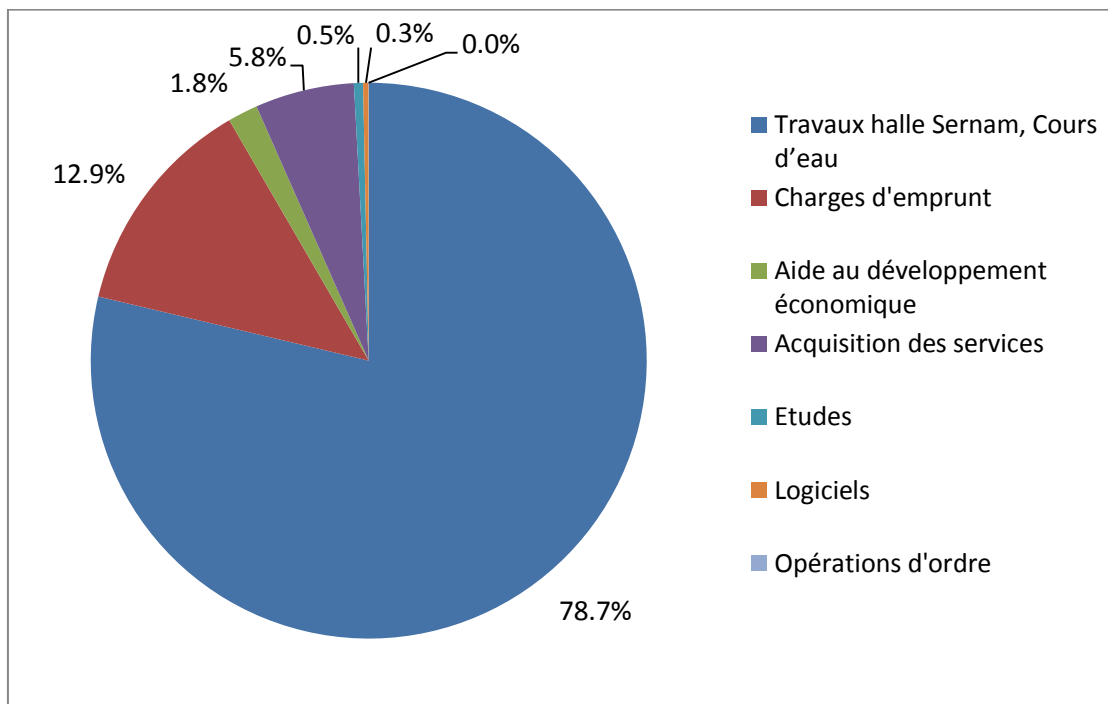
Dépenses par chapitre

charges à caractère général	4 248 576 €
charges de personnel	6 549 627 €
atténuations de produits	6 861 224 €
opérations d'ordre	431 668 €
autres charges de gestion courante	2 591 570 €
charges financières	788 534 €
charges exceptionnelles	1 460 €
Total	21 472 659 €



Section d'Investissement – Budget Principal

Travaux halle Sernam, Cours d'eau	5 237 530 €
Charges d'emprunt	860 272 €
Aide au développement économique	116 501 €
Acquisition des services	383 276 €
Etudes	35 252 €
Logiciels	20 686 €
Opérations d'ordre	957 €
Total	6 654 474 €





Garopôle, place de la gare – 80100 Abbeville

☎ 03 22 24 05 68 – 📠 03 22 20 45 96

✉ contact@cc-abbevillois.fr

www.cc-abbevillois.fr